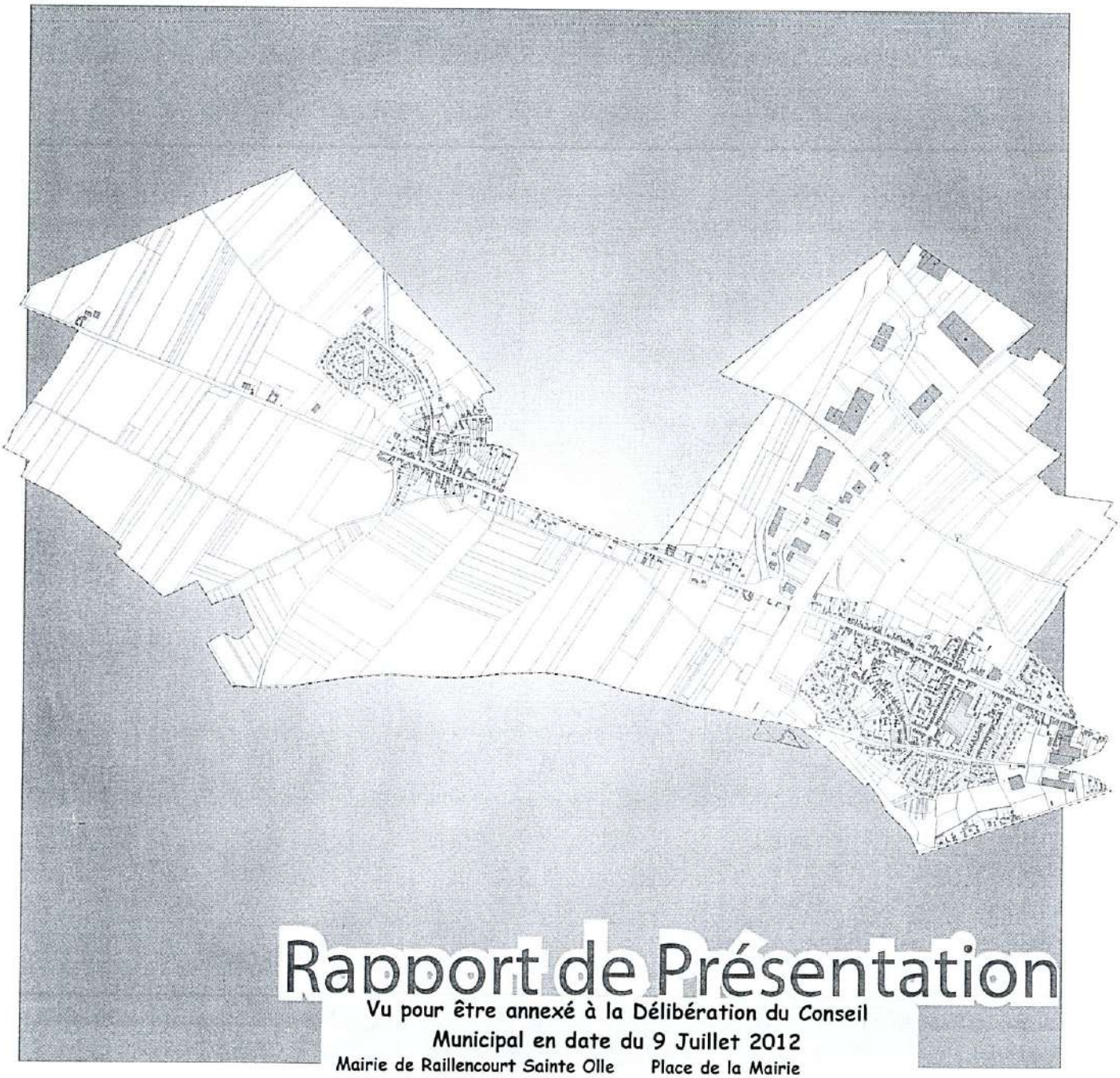
# Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Raillencourt-Sainte Olle



# Rapport de Présentation

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2012


Mairie de Raillencourt Sainte Olle Place de la Mairie
59554 RAILLENCOURT SAINTE OLLE
☎:03 27 81 20 50 FAX: 03 27 83 41 61
Email: mairie@raillencourt.fr Site INTERNET :www.raillencourt.fr


Maryvone RINGEVAL
Maire

MAIRIE DE RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE (NORD)

Approuvée le : 23 juillet 2001
Mis en révision le : 13 Février 2007
Arrêté le : 11 Janvier 2011
Approuvé le : 09 JUIL. 2012


EAC
& Cartographie
6/8 rue Léon Trulin
59 000 Lille
Tél : 03 20 51 94 95
Fax : 03 20 51 94 90

**PREAMBULE** ..... 6

**LES ETUDES ONT ETE CONFIEES AU CABINET D'ETUDES "ETUDES ET CARTOGRAPHIE"** ..... 6

**PREMIERE PARTIE** ..... 7

**DIAGNOSTIC** ..... 7

**I. SITE ET SITUATION** ..... 8

1. SITUATION ..... 8
2. SITE ..... 10
3. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET COOPERATION INTERCOMMUNALE ..... 12

**II. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE** ..... 31

1. TOPOGRAPHIE ..... 31
2. GEOLOGIE ..... 31
3. CLIMAT ..... 33

**III. L'OCCUPATION DU SOL** ..... 34

1. HISTORIQUE ..... 34
2. EVOLUTION DE L'URBANISATION ..... 34
3. L'ORGANISATION URBAINE ..... 36
4. L'AGRICULTURE ..... 42
5. LES ESPACES VERTS ..... 43

**IV. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES** ..... 44

1. LA POPULATION ..... 44
   *1.1 Une croissance forte depuis 1975* ..... 44
   *1.2. Un vieillissement de la population* ..... 45
   *1.3 Un solde migratoire lié au volume des constructions* ..... 46
2. LA POPULATION ACTIVE ..... 48
3. LE LOGEMENT ..... 49
   *3-1 L'évolution du parc de logements* ..... 49
   *3-2 Evolution des ménages* ..... 50
   *3-3 Statut d'occupation* ..... 52
   *3-4 Ancienneté et confort* ..... 53
   *3-5 Rythme de construction* ..... 54

**VII. LES EQUIPEMENTS** ..... 56

LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE ..... 56
*1. L'enseignement* ..... 56
*2. Les équipements sportifs et de loisirs* ..... 56
*3. Les équipements socioculturels* ..... 56

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2012

Mairie de Raillencourt Sainte Olle Place de la Mairie
59554 RAILLENCOURT SAINTE OLLE
☎:03 27 81 20 50 FAX: 03 27 83 41 61
Email: mairie@raillencourt.fr Site INTERNET :www.raillencourt.fr

Maryvone RINGEVAL
Maire

MAIRIE DE RAILLENCOURT - SAINTE-OLLE (NORD)

*4. Les équipements administratifs* ..... 57
*5. Les équipements paramédicaux et sociaux* ..... 57
*6. L'offre en commerces et services* ..... 58
LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE ..... 58
*1. La voirie* ..... 58
*2. Les nouvelles dessertes* ..... 59
*3. La desserte en transport en commun* ..... 59
*4. Les voies ferrées* ..... 60
*5. Les réseaux* ..... 61
**VIII. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT** ..... 71
1. LA FAUNE ET LA FLORE ..... 71
2. LE PAYSAGE ..... 72
3. L'AIR ..... 74
*3.1. Outils réglementaires* ..... 74
*3.2. Le réseau ATMO* ..... 76
*3.3. Les polluants mesurés et surveillés* ..... 76
4. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ..... 78
*4.1. Les eaux souterraines et la pollution des nappes phréatiques* ..... 78
*4.2. Les zones susceptibles d'être inondées* ..... 80
*4.3. L'aléa retrait gonflement des argiles* ..... 82
*4.4 Le risque sismique* ..... 82
*4.5 Les galeries souterraines* ..... 83
*4.6 Le risque mouvements de terrain* ..... 84
*4.7 La qualité des sols* ..... 84
*4.8. Les risques technologiques* ..... 85
*4.9. Les voiries bruyantes* ..... 86
*4.10. Les risques d'accidentologie.* ..... 86
**IX. ATOUTS – CONTRAINTES DU TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE** ..... 88
1. LES ATOUTS ..... 88
2. LES CONTRAINTES ..... 90
**DEUXIEME PARTIE** ..... 93
**ANALYSE DES BESOINS** ..... 93
**I. ESTIMATION DES BESOINS EN TERMES D'HABITAT** ..... 94
*1.1 A l'échelle du Cambrésis* ..... 94
*1.2.1 Prendre en compte la diminution du nombre moyen d'habitants par résidence principale* ..... 95
**II. LES BESOINS EN EQUILIBRE SOCIAL** ..... 102

**III. LES BESOINS EN TERME D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES PUBLICS ..... 102**

1. LES BESOINS EN EQUIPEMENTS PUBLICS ..... 102

*1.1. L'école ..... 102*

*1.2. Les besoins en services publics ..... 103*

**IV. LES BESOINS EN TERME D'ACTIVITES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DE SERVICES ..... 103**

**V. LES BESOINS EN TERME D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ..... 104**

**TROISIEME PARTIE ..... 105**

**I. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT INSCRITS AU PROJET D'AMENAGEMENT E DE DEVELOPPEMENT DURABLE ..... 106**

A. LA COMMUNE DANS SON ENVIRONNEMENT GENERAL ..... 106

*1.1. Le plateau agricole ..... 106*

*1.2. Un développement équilibré de l'urbanisation à l'échelle du territoire SCOT du Cambrésis ..... 107*

*1.3. Favoriser un développement harmonieux à l'échelle du Pays Cambrésis ..... 108*

*1.4. La qualité des eaux souterraines et de surface, notamment en compatibilité avec le SDAGE et le SAGE de la Sensée en projet ..... 109*

B. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ..... 110

1. UN DEVELOPPEMENT MESURE ET EQUILIBRE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL : ..... 110

2. LE BOURG ..... 113

*2.1. Préserver la transition progressive entre la ville et la campagne ..... 113*

*2.2. Renouveler la commune sur elle-même ..... 115*

*2.3. Maintenir et promouvoir la vitalité économique du bourg et l'animation locale ..... 116*

*2.4 Bien répartir l'extension du bâti à vocation d'habitat ..... 117*

3. LE TERRITOIRE ECONOMIQUE ..... 118

*3.1. Pérenniser et conforter les activités économiques existantes au nord-est du territoire communal ..... 118*

*3.2. Dynamiser, autour de l'existant, l'économie communale ..... 119*

4. LA ZONE NATURELLE ET AGRICOLE : ..... 120

*4.1. Préserver et protéger les activités agricoles : ..... 120*

*4.2. Prendre en compte les risques naturels ..... 121*

*4.3. Prendre en compte les enjeux environnementaux ..... 122*

**II. LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT INSCRITS AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE REGLEMENT ET SES DOCUMENTS GRAPHIQUES ..... 123**

1. LES ZONES URBAINES MIXTES (UA ET UB) ..... 123

*1.1. Ces zones ont été délimitées afin de prendre en compte les principaux objectifs d'aménagement suivant : ..... 123*

*1.2. Les principales caractéristiques réglementaires* ..... *124*
*1.3. La transcription aux documents graphiques* ..... *128*
LES ZONES URBAINES SPECIFIQUES (UE ET US) ..... 131
LA ZONE UE ..... 131
*2.1. Cette zone a été délimitée afin de prendre en compte les objectifs d'aménagement suivants* ..... *131*
*2.2. Les principales caractéristiques réglementaires* ..... *131*
*2.3. La transcription aux documents graphiques* ..... *133*
LA ZONE US ..... 134
*2.1. Cette zone a été délimitée afin de prendre en compte les objectifs d'aménagement suivants* ..... *134*
*2.2. Les principales caractéristiques réglementaires* ..... *134*
*2.3. La transcription aux documents graphiques* ..... *134*
LA ZONE A URBANISER A COURT TERME (1AUA) ..... 136
*3.1. Cette zone a été délimitée afin de prendre en compte les objectifs d'aménagement suivant:* ..... *136*
*3.2. Les principales caractéristiques réglementaires* ..... *136*
*3.3. La transcription aux documents graphiques* ..... *138*
LES ZONES AGRICOLES (A) ..... 143
*4.1. Ces zones ont été délimitées afin de prendre en compte les objectifs d'aménagement suivant:* ..... *143*
*4.2. Les principales caractéristiques réglementaires* ..... *143*
*4.3. La transcription aux documents graphiques* ..... *145*
LA ZONE NATURELLE (N) ..... 147
*5.1. Cette zone a été délimitée afin de prendre en compte les objectifs d'aménagement suivant:* ..... *147*
*5.2. Les principales caractéristiques réglementaires* ..... *147*
*5.3. La transcription aux documents graphiques* ..... *148*
PRINCIPAUX CHANGEMENTS REGLEMENTAIRES ..... 149
*6.1. Les zones urbaines mixtes UA et UB* ..... *149*
*6.2. Les zones urbaines spécifiques UE et US.* ..... *151*
*6.3. La zone urbaine mixte à urbaniser 1AUa* ..... *152*
*6.4. La zone agricole A (NC du POS opposable)* ..... *153*
*6.4. Les zones naturelles Np (ND du POS opposable) et Nj* ..... *155*
7. SUPERFICIE DES ZONES ..... 156

**III. L'APPLICATION DES LOIS ..... 159**

1. PRISE EN COMPTE DE LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE ..... 160
2. SITES, PAYSAGES NATURELS ET ENVIRONNEMENT ..... 160
3. PRESERVER LE PAYSAGE BATI ET LE CADRE DE VIE URBAIN ..... 161
*3.1. Un tissu urbain homogène* ..... *161*
*3.2. Une circulation fluide* ..... *162*
*3.3. Limiter les problèmes de voisinage* ..... *162*
*3.4. Prendre en compte le patrimoine bâti remarquable* ..... *162*
4. FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ..... 162

5. PRESERVER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ..... 163
*5.1. La prise en compte du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du SAGE de la Sensée, en cours d'élaboration* ..... *163*
*5.2. Les mesures prises au règlement en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales* ..... *167*
*5.3 Préserver la ressource en eau potable* ..... *167*
6. PRENDRE EN COMPTE LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE ... 167
7. PREVENIR LES RISQUES NATURELS PREVISIBLES ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ..... 168
*7.1. Les carrières et cavités souterraines* ..... *168*
*7.2. Le risque inondation* ..... *168*
*7.4. Le risque mouvement de terrain* ..... *169*
*7.5 Le risque sismique* ..... *169*
*7.6. Limiter le risque technologique et les nuisances induites par les industries* ..... *169*
*7.7. Limiter les risques induits par la circulation* ..... *170*
*7.8. Prendre en compte le bruit généré par les infrastructures de transport* ..... *170*
*7.9. Prendre en compte la collecte et le traitement des déchets* ..... *171*
*7.10. Prendre en compte la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996* .... *171*
*7.11. Prendre en compte les servitudes d'utilité publique* ..... *172*
8. LA PRISE EN COMPTE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ..... 173
9. PRISE EN COMPTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'AGGLOMERATION DE CAMBRAI ET LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU CAMBRESIS ..... 175

**IV. LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ..... 182**

1. LES IMPLICATIONS FINANCIERES ..... 182
2. L'AMELIORATION DU PAYSAGE URBAIN ..... 182
*3. La protection et la conservation du paysage naturel et du caractère semi-rural de la commune* ..... *183*
4. LA PROTECTION DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES ..... 184
*4.1. Un assainissement de qualité* ..... *184*
*4.2. Limiter les autres formes de pollution* ..... *184*
5. LES INFRASTRUCTURES ..... 185
6. LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES ..... 185
7. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ..... 185

# PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme s'inscrit dans le cadre des documents d'urbanisme prévus par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et ses décrets d'application du 27 mars 2001 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. L'article 12 de la loi Urbanisme et Habitat affirme la vocation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui est de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Cette loi comporte également un ensemble de dispositions diverses.

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle dispose d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 23 juillet 2001. Compte tenu des dispositions offertes par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée par la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, le Département, la Région et l'Etat, le conseil municipal a décidé dans sa séance du 14 février 2007 de prescrire la révision du plan local d'urbanisme.

Les études se sont engagées en conformité avec la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967. Suite à la parution de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, les études ont été menées conformément à la loi.

Les études ont été confiées au cabinet d'études "Etudes et Cartographie".

# PREMIERE PARTIE

# DIAGNOSTIC

# I. SITE ET SITUATION

## 1. Situation

Raillencourt-Sainte-Olle est localisée au Nord-Ouest de Cambrai, dans la première couronne autour de la ville-centre de Cambrai, et se trouve dans le périmètre du Schéma Directeur de l'agglomération de Cambrai. Raillencourt-Sainte-Olle appartient à la Communauté d'Agglomération de Cambrai et au canton de Cambrai-Ouest. Le territoire communal est limitrophe avec les communes d'Haynecourt, Bourlon, Fontaine-Notre-Dame, Cambrai, Neuville-Saint-Rémy, Sailly-les-Cambrai et Sancourt.

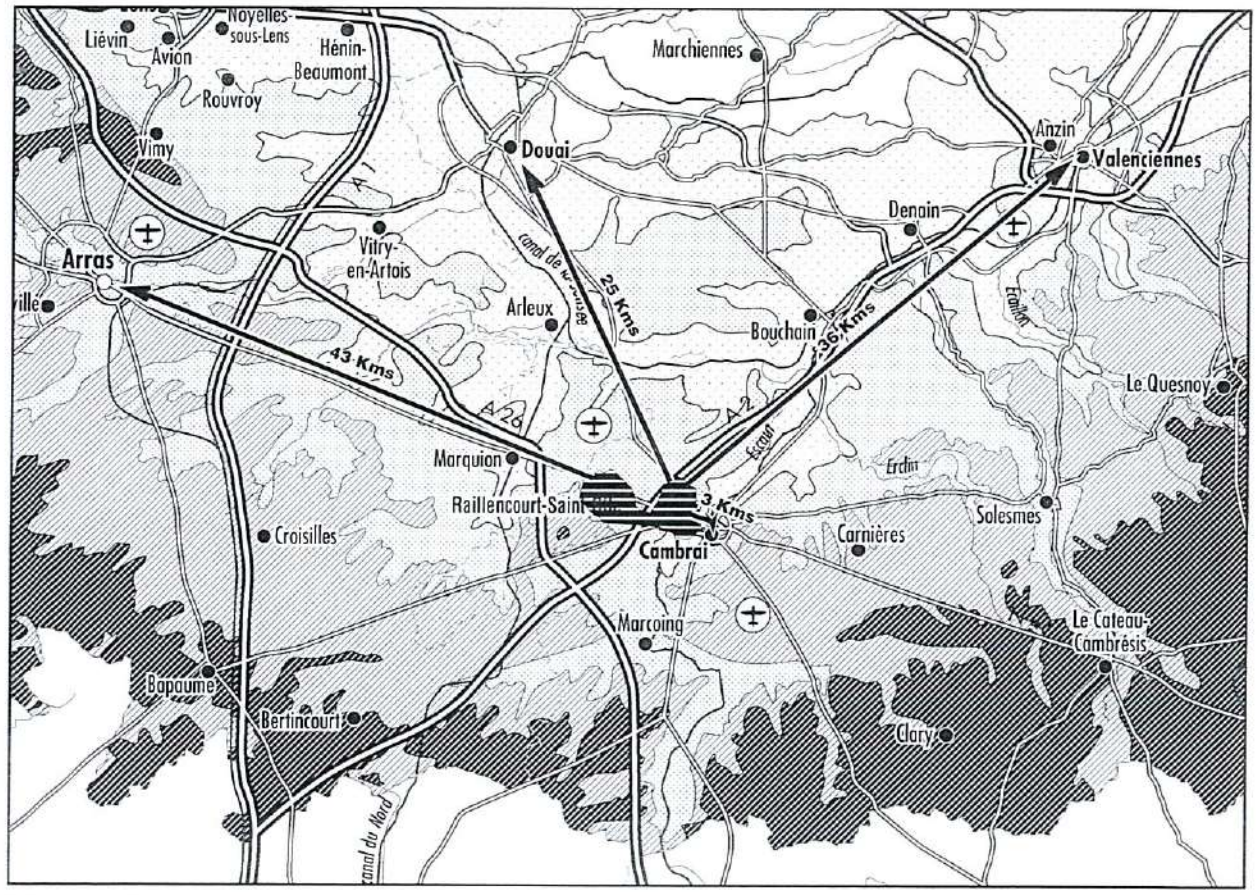
La commune, s'étirant sur plus de 4 kilomètres le long de la route d'Arras, est composée d'un ancien village –Raillencourt, à l'Ouest- et d'un ancien hameau, Sainte-Olle, à l'Est, devenu faubourg industrieux de Cambrai au début du XXème siècle avec le quartier du Turgot.

Le Cambrésis, dont fait partie la commune, joue le rôle charnière entre le Bassin Parisien, au Sud, et le Bassin Anglo-Belge, au Nord. Cette position géographique privilégiée facilite le passage des grands axes de circulation Nord-Sud, aussi bien voies romaines que canaux et autoroutes.

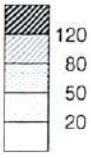
Raillencourt-Sainte-Olle, d'une superficie de 709 hectares, est ainsi très bien desservie par les voies de communication. Au Nord-Est, au-delà du territoire communal, passe la ligne de chemin de fer Douai-Cambrai desservant Cambrai et ayant un arrêt à Sancourt, au Nord de Raillencourt-Sainte-Olle. Cette dernière est traversée d'ouest en Est par la RD 939 Arras-Cambrai et du Nord-Est au Sud par l'Autoroute A2 (desservant l'A1 au Sud-Ouest et Denain et Valenciennes au Nord-Est). L'échangeur autoroutier de Cambrai Ouest est situé sur le territoire de la commune de Fontaine-Notre-Dame, à l'extrémité Sud de Raillencourt. Au Sud-Est de la commune, la RD 630, allant de Fontaine-Notre-Dame à Cambrai et desservant ainsi Raillencourt-Sainte-Olle, possède un accès direct à l'autoroute A2. L'échangeur de l'A26 et de l'A2 est localisé au Sud de Fontaine-Notre-Dame, à proximité de Raillencourt-Sainte-Olle De plus, le contournement Sud de Cambrai, actuellement en phase de travaux, permettra la déviation de la RN 43 par le Sud de Cambrai.

Situé au contact de la vallée de l'Escaut et du plateau Cambrésien, le territoire de Raillencourt-Sainte-Olle est à la fois localisé sur le plateau, à l'Ouest, et sur le coteau Ouest de la Vallée de l'Escaut à l'Est. En effet, Raillencourt se trouve sur le plateau légèrement ondulé, tandis que Sainte-Olle, sur le haut du coteau, domine la vallée de l'Escaut.

**Raillencourt-Saint-Olle :** Situation




Altitude en mètre :



## 2. Site

La zone urbanisée s'étend le long de l'artère principale, la RD 939, traversant le territoire d'Ouest en Est. A l'Ouest du territoire est localisé le bourg de Raillencourt et à l'Est de l'A2, Sainte-Olle. L'A2 représente donc une coupure urbaine et paysagère sur le territoire communal.

A l'Ouest, Raillencourt, située sur le plateau, au dénivelé peu important, est un ancien village groupé, légèrement en retrait de l'axe principal, présente des extensions vers le Nord-Ouest et le Sud. Raillencourt est parcourue du Nord au Sud par la RD 340 et la RD 140. L'essentiel du bâti est égrené le long de ces axes de communication, au Nord de la RD 939 et le long des routes communales.

Sainte-Olle est située à la limite du plateau et de la vallée de l'Escaut. Le hameau était anciennement groupé au Sud de l'axe principal, sur le haut du coteau. La proximité de Cambrai a permis à Sainte-Olle de se développer et de devenir un faubourg industriel de Cambrai. La route Arras-Cambrai fut donc le support de l'urbanisation de Sainte-Olle. Ceci est caractéristique des villages-rue.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, une partie du bâti fut détruit. La reconstruction a reproduit l'urbanisation linéaire le long de la route Arras-Cambrai. C'est au cours de la période plus récente, à partir des années 1950 que se sont développées des opérations groupées, de lotissements, de pavillons individuels (notamment à l'Ouest de Raillencourt, le long de la RD 340 et au Sud de Saint-Olle, sur le replat du coteau au dénivelé très important) et la rénovation d'anciens corps de ferme destinés à l'habitat.

L'urbanisation récente tend donc à s'étaler de part et d'autre de l'axe principal en empiétant sur les terres cultivées. Celles-ci s'étendent à perte de vue autour du bâti.

**Raillencourt-Sainte-Olle :** *site*






## 3. Contexte administratif et coopération intercommunale

Située dans l'Arrondissement de Cambrai, la commune relève du canton de Cambrai-Ouest.

La commune adhère à plusieurs intercommunalités :

- **la communauté d'agglomération du Cambrésis**

Créée en 1992 sous la forme d'une communauté de villes, elle a constitué le premier établissement de ce type en France. Dès l'adoption des nouvelles dispositions législatives de 1999, il est transformé en communauté d'agglomération.

A l'origine, la communauté comptait 17 communes. Aujourd'hui ce sont 24 communes qui la composent avec l'adhésion au 1er janvier 2009 d'Iwuy.

Les communes membres de la CAC sont : Anneux, Awoingt, Cagnoncles, Cambrai, Cantain sur Escaut, Cauroir, Escaudoeuvres, Esnes, Flesquières, Fontaine Notre Dame, Iwuy, Marcoing, Naves, Neuville Saint Rémy, Niergnies, Noyelles sur Escaut, Proville, Raillencourt Saint Olle, Ribécourt la Tour, Rieux en Cambrésis, Rumilly en Cambrésis, Sailly lez Cambrai, SéranvillersForenvilles, Villers en Cauchies, Wambaix.

Les compétences de la CAC sont :

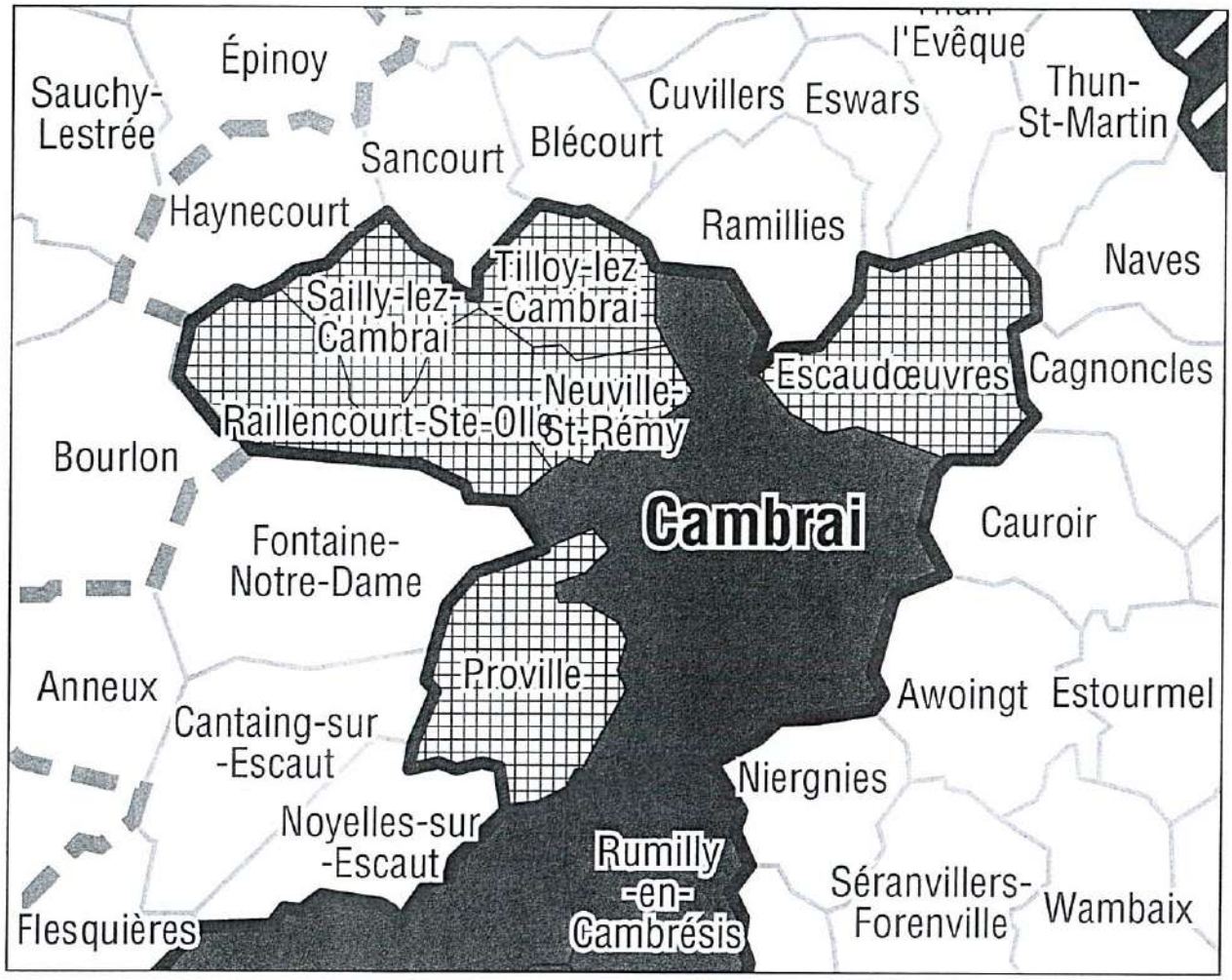
- le développement économique
- l'aménagement de l'espace communautaire
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- la politique de la ville dans la communauté
- la création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- TIC - résorption des zones d'ombre
- SDIS
- Accompagnement des actions de l'Etat pour le développement de l'enseignement supérieur

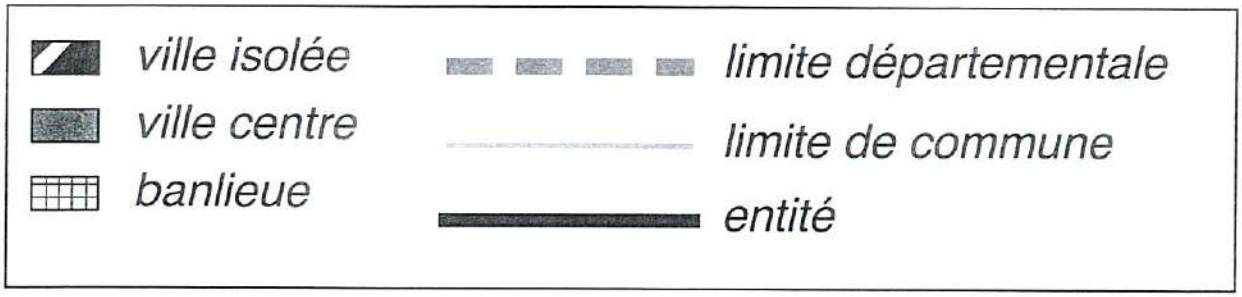
**- Le Syndicat Mixte pour la révision du Schéma Directeur de l'Agglomération de Cambrai.**

Fixé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2003, le périmètre syndical est constitué de 9 intercommunalités : la Communauté d'Agglomération de Cambrai, la Communauté de Communes Caudrésis - Catésis, la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis, la Communauté de Communes de Sensescaut, la Communauté de Communes du Pays du Solesmois, la Communauté de Communes de la Vacquerie, la Communauté de Communes de la Vallée de Vinchy, la Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis et la Communauté de Communes Haute Sambre Bois l'évêque.

Il a à sa charge la gestion du schéma directeur de l'agglomération de Cambrai restant en vigueur jusqu'à l'approbation du SCOT.

# **Raillencourt-Saint-Olle :** Unités urbaines



# 4. Le PLU devra être compatible avec plusieurs documents d'ordre Supérieur

## 4.1 Le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération de Cambrai.

Approuvé le 22 novembre 2000, le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération de Cambrai est le document d'urbanisme actuellement applicable sur le périmètre de l'ancien Syndicat mixte.

36 communes de l'agglomération de Cambrai sont concernées et doivent respecter les orientations du schéma. Ces communes se situent à l'Ouest de l'arrondissement autour de la ville de Cambrai C'est ce schéma qui est en révision et qui deviendra à l'avenir le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis.

Les principales orientations de ce document sont :

-d'ouvrir le territoire, faciliter les déplacements des personnes et le transport des marchandises (le contournement de Cambrai et la pénétrante Nord répondent à cette nécessité),

- de valoriser le cadre de vie urbain d'un réseau de communes solidaires,

- d'offrir des zones d'activités diversifiées à proximité des voies de communication (le projet Actipôle entrait dans cette logique)

- de protéger l'environnement.

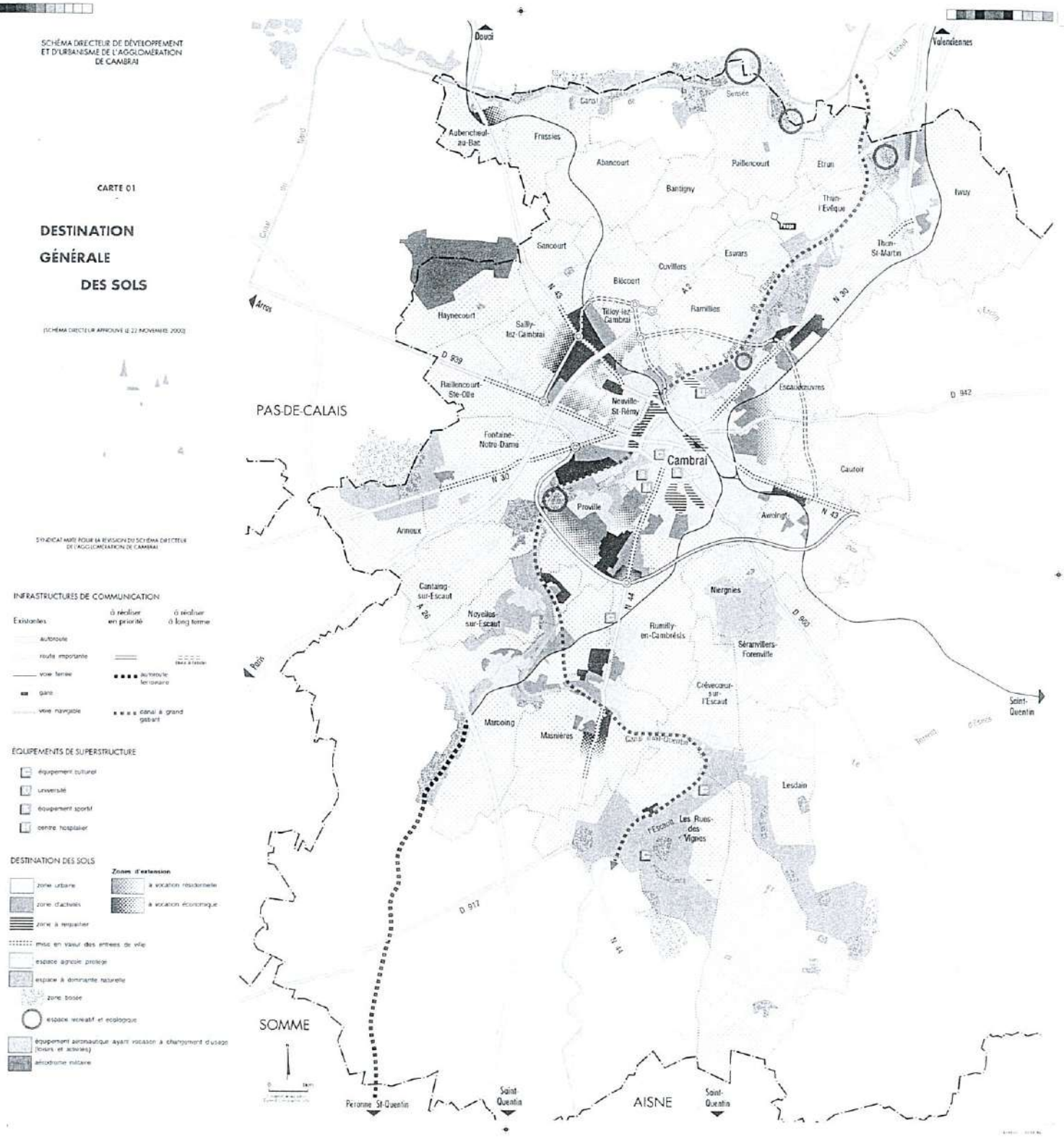
SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION
DE CAMBRAI

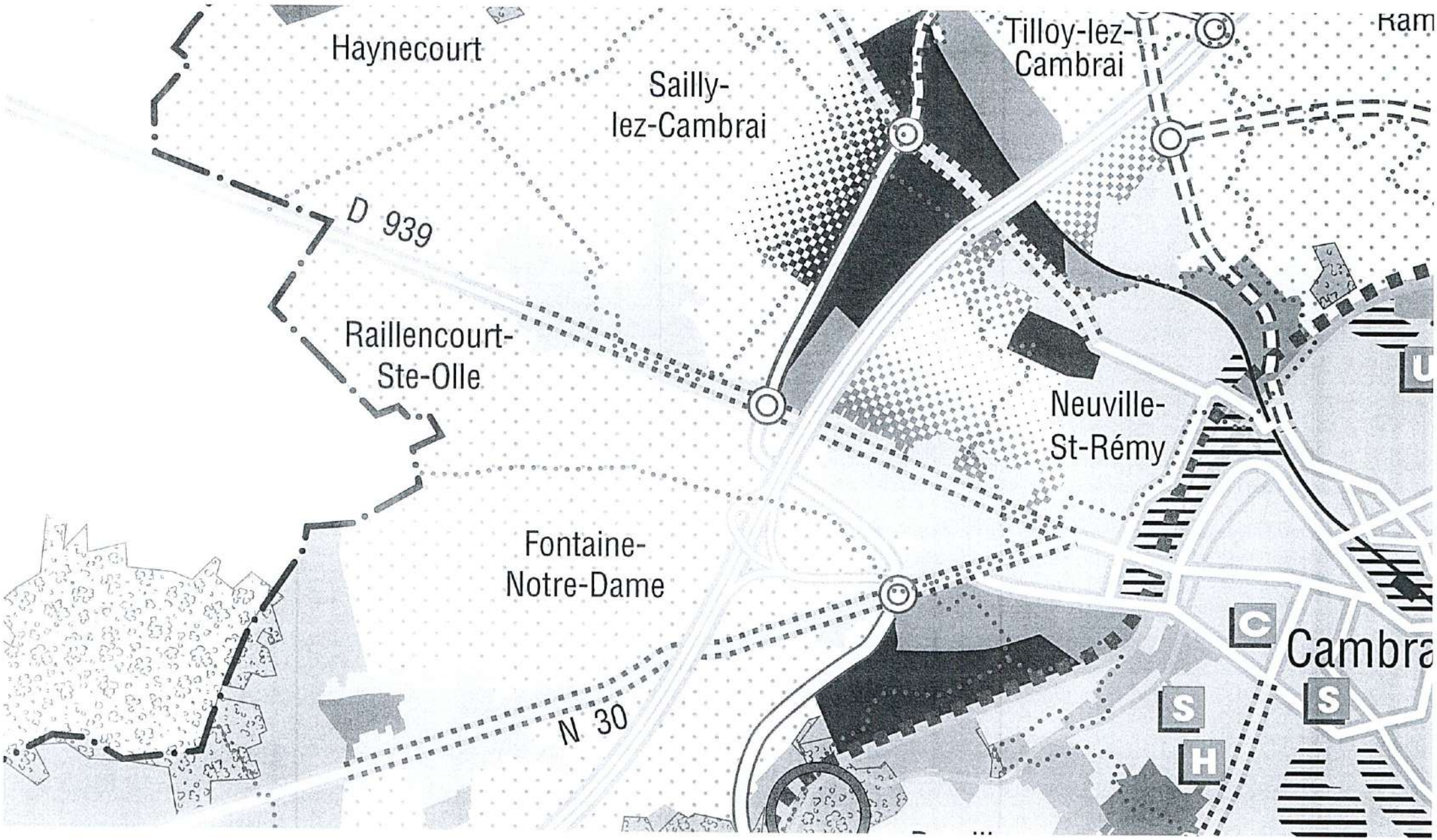
CARTE 01

# DESTINATION GÉNÉRALE DES SOLS

(SCHÉMA DIRECTEUR APPROUVÉ LE 22 NOVEMBRE 2002)

SYNDICAT MIXTE POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR
DE L'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI




Haynecourt
Sailly-
lez-Cambrai
Tilloy-lez-
Cambrai
D 939
Raillencourt-
Ste-Olle
Neuville-
St-Rémy
Fontaine-
Notre-Dame
N 30
Cambra
C
S
S
H

### 4.2 Le Schéma de Cohérence Territorial du Cambrésis

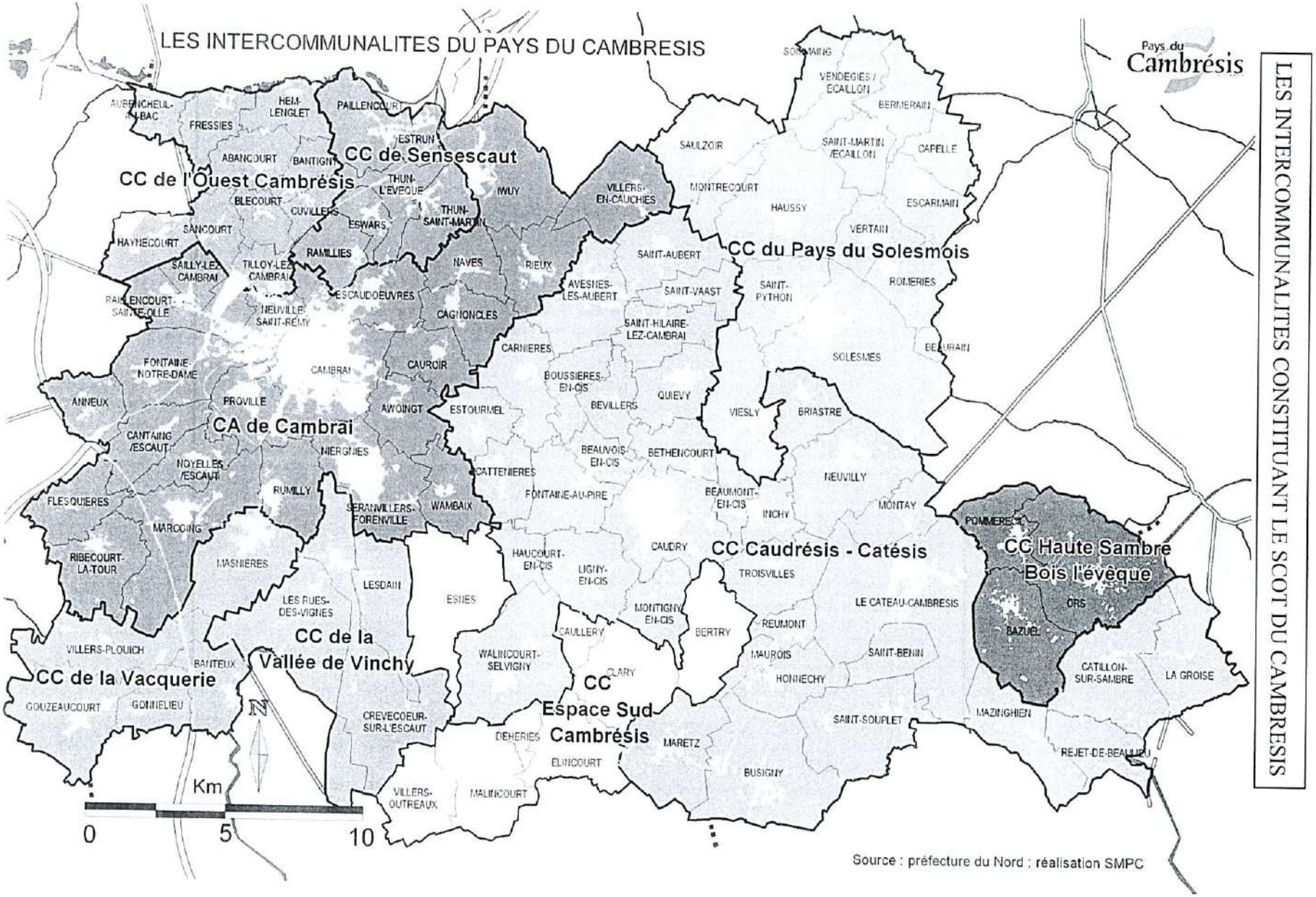
Une démarche de SCOT est en cours. Le projet est porté par le syndicat mixte du SCOT du Cambrésis.

Introduit par la loi « Solidarité et Renouvellement urbain » de décembre 2000, le SCOT est un document stratégique, qui présente à l'échelle de l'arrondissement les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il oriente les politiques menées sur le territoire en matière d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement et d'organisation de l'espace de manière générale. Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes du territoire concerné doivent être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

Le projet de SCOT du Cambrésis est actuellement en cours d'élaboration. Le diagnostic territorial du SCOT, comportant l'état initial de l'environnement, a été achevé en septembre 2007

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT du Cambrésis définit plusieurs grandes orientations :

- Le projet de SCOT du Cambrésis : 3 objectifs majeurs (renouer avec une croissance mesurée de la population, ramener le taux de chômage au niveau du taux national, concevoir un développement durable du territoire).
- Maintenir et renforcer les grands équilibres du Cambrésis
- Préserver l'avenir et améliorer le cadre de vie des habitants
- Adapter les modes de transport aux nouvelles réalités des déplacements
- Réunir les conditions d'un nouvel art de vivre ensemble
- Mettre en place les nouvelles conditions d'un développement économique facteur d'emplois.




LES INTERCOMMUNALITES CONSTITUANT LE SCOT DU CAMBRESIS

### 4.3 La Charte de développement du Pays du Cambrésis

La Charte de Pays adoptée le 30 octobre 2004, permet de fixer les enjeux et les objectifs du pays. Ces derniers prennent la forme de 3 grandes orientations déclinées en plusieurs axes :

*Orientation I : Réunir les conditions pour le développement de l'économie et de l'emploi*
*Axe 1 : Disposer d'une offre foncière et immobilière attractive sur l'ensemble du territoire,*
*Axe 2 : Maintenir un tissu économique diversifié,*
*Axe 3 : Disposer de l'environnement favorable en terme de services, d'infrastructures et d'emplois,*

*Orientation II : Améliorer les conditions et la qualité de vie des habitants*
*Axe 4 : Surmonter les handicaps,*
*Axe 5 : Surmonter les disparités d'accès aux services pour une offre de qualité dans tout le Cambrésis,*
*Axe 6 : Développer une politique culturelle et sportive ambitieuse en particulier à destination des jeunes,*

*Orientation III : Développer l'attractivité du Cambrésis*
*Axe 7 : Valoriser la qualité de l'environnement rural et urbain,*
*Axe 8 : Améliorer la qualité du logement et l'habitat, facteurs majeurs d'attractivité,*
*Axe 9 : Favoriser le développement touristique et la promotion du territoire.*

### 4.4 Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Afin de constituer un cadre de référence permettant aux acteurs du logement de conduire à moyen terme une politique cohérente et équilibrée de l'habitat et de son peuplement à l'échelle de l'agglomération, la communauté d'agglomération de Cambrai a engagé en 2006 la mise en place d'un programme local de l'habitat (PLH) sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier a été adopté par le Conseil Communautaire le 6 octobre 2008.

Le PLH est un instrument de prévision et de programmation visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale. S'inscrivant dans le court terme, il a pour objet de répartir de façon équilibrée et diversifiée les logements sur le territoire des communes et entre les quartiers d'une même commune. A ce titre, il participe pleinement à la politique de diversité de l'habitat.

La phase de définition du diagnostic a permis de fixer les principaux axes du PLH à savoir :

- développer et diversifier les offres de logements aidées,
- favoriser la remise à niveau et l'amélioration du parc privé existant,
- répondre aux besoins des publics « spécifiques » en logement et en hébergement,
- développer une politique urbaine et foncière durable pour l'habitat,
- articuler développement économique et développement de l'habitat,
- dispositifs transversaux du PLH.

Le Plan Local d'Urbanisme doit tenir compte des grands objectifs du PLH.

Dans la première couronne de Cambrai, les objectifs sont les suivants :

- en locatif aidé : 120 logements sur 6 ans
- en accession aidée : 120 logements sur 6 ans
- en résidentiel : 150 logements sur 6 ans.

Ce qui se traduit pour Raillencourt-Sainte-Olle par :

- en locatif aidé : 20 à 25 logements d'ici 2013
- en accession aidée : 20 à 25 logements d'ici 2013
- en résidentiel : 25 à 30 logements d'ici 2013

## 4.5 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie

Le SDAGE est le premier outil d'orientation mis en place par la loi pour protéger et gérer l'eau dans l'intérêt général, en tenant compte des intérêts économiques. Outre sa valeur juridique, fondée sur la loi, il résulte d'une large concertation, ce qui lui confère une forte légitimité.

Le SDAGE du Bassin Artois-Picardie, révisé en application de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, a été approuvé le 20 novembre 2009 par arrêté du préfet coordinateur de bassin et couvrira la période 2010-2015. Il fixe désormais des objectifs pour chaque masse d'eau du bassin. L'atteinte du « bon état » est un des objectifs généraux du document, organisé selon trois axes :

- il définit les orientations permettant de satisfaire les principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- il fixe ensuite les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin
- enfin, il détermine les aménagements et les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques afin de réaliser les objectifs environnementaux.

Parallèlement, un programme de mesures a été élaboré, identifiant les actions qui doivent contribuer à la réalisation des objectifs et des dispositions du SDAGE. Il représente le versant « opérationnel », constitué de mesures de base correspondant aux exigences minimales à respecter sur des thématiques énumérées par la DCE et de mesures complémentaires, spécifiques à chaque bassin. Il est indispensable pour l'atteinte des objectifs que les types de mesures soient identifiés, que leur coût soit évalué, qu'un travail de territorialisation de ces actions soit effectué et que des indicateurs de suivi soient mis en place.

Depuis la loi du 21 avril 2004, les PLU doivent être compatible avec le SDAGE, conformément à l'article L123-1 du Code de l'Urbanisme.

**Article L123-1 (avant dernier alinéa) du Code de l'Urbanisme**

« (Le Plan Local d'Urbanisme) *doit également être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L212-1 du Code de l'Environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L212-3 du même code* ».

Les orientations fondamentales du SDAGE sont :

- la gestion qualitative des milieux aquatiques,
- la gestion quantitative des milieux aquatiques,
- la gestion et la protection milieux aquatiques,
- le traitement des pollutions historiques,
- des politiques publiques plus innovantes pour gérer collectivement un bien commun.

Le SDAGE se décline en 34 orientations et 65 dispositions.

Tous les documents d'urbanisme approuvés depuis le 21 avril 2004 doivent être compatibles avec les orientations fondamentales du SDAGE.

**La gestion qualitative des milieux aquatiques**

➢ *Pollution des milieux aquatiques par les polluants classiques*

**O1** : Continuer la réduction des apports ponctuels des matières polluantes classiques dans les milieux.

**O2 :** Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives (maîtrise de la collecte et des rejets) et préventif (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles)

**O3** : Diminuer la pression polluante par les nitrates d'origine agricole sur tout le territoire

**O4** : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert de polluants.

➢ *Pollution des milieux aquatiques par les substances dangereuses*

**O5 :** Améliorer la connaissance des substances dangereuses.

**O6 :** Conduire les actions de réduction à la source et de suppression des rejets de substances toxiques

➢ *Protection de la ressource en eau potable*

**O7 :** Assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable

**La gestion quantitative des milieux aquatiques**

➢ *La gestion équilibrée des ressources en eau*

**O8 :** Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau

**O9 :** Inciter aux économies d'eau

**O10 :** Assurer une gestion de crise efficace lors des étiages sévères

➢ *Inondations*

**O11** : Limiter les dommages liés aux inondations

**O12** : Se protéger contre les crues

**O13** : Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation

**O14** : Se préparer aux risques de submersion marine

**O15** : Maîtriser le risque d'inondation dans les cuvettes d'affaissement minier et dans les polders et les wateringues

**La gestion et la protection des milieux aquatiques**

➢ *Protéger et reconquérir la qualité du littoral*

**O16** : Réaliser systématiquement des profils pour définir la vulnérabilité des milieux dans les zones protégées baignade et conchyliculture mentionnées dans le registre des zones protégées

**O17** : Limiter les risques microbiologiques en zone littorale

**O18** : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte

**O19** : Intensifier la lutte contre la pollution issue des installations portuaires et des bateaux

**O20** : Prendre des mesures pour lutter contre l'eutrophisation en milieu marin

**O21** : Préserver les milieux littoraux et marins particuliers indispensables à l'équilibre des écosystèmes avec une forte ambition de protection au regard des pressions d'aménagement

➢ *Morphologie, fonctionnalité et continuité écologique des eaux superficielles*

**O22** : Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée

**O23** : Préserver et restaurer la dynamique des cours d'eau

**O24** : Assurer la continuité écologique et une bonne gestion piscicole

➢ *Préservation des zones humides*

**O25** : Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

- *Biodiversité*

**O26** : Fonctionnalité écologique et biodiversité

- *Réduire l'incidence de l'extraction des matériaux de carrière*

**O27** : Préserver les milieux naturels aquatiques et les zones humides à haut potentiel écologique

**Le traitement des pollutions historiques**

- *Gérer les sédiments pollués et les pollutions historiques dans le respect des exigences de préservation du milieu naturel*

**O28** : Assurer une gestion durable des sédiments dans le cadre des opérations de curage ou de dragage

- *Les sites et sols pollués*

**O29** : Améliorer les connaissances sur l'impact des sites pollués

**Des politiques publiques plus innovantes pour gérer collectivement un bien commun**

**O30** : Renforcer le rôle des SAGE

**O31** : Permettre une meilleure organisation des moyens et des acteurs en vue d'atteindre les objectifs du SDAGE

**O32** : Développer l'approche économique et améliorer les systèmes d'évaluation des actions

**O33** : Former, informer et sensibiliser

**O34** : Adapter, développer et rationaliser la connaissance

## 4.6 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Raillencourt-Sainte-Olle est située dans un secteur sensible en terme de protection des eaux souterraines.

Le SAGE (schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Sensée, dont le périmètre a été arrêté le 14 janvier 2003, est en cours d'élaboration.

Ce document fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE de la Sensée couvre une superficie de 911 $km^2$ et s'étend sur 142 communes. Son périmètre est drainé par 3 rivières que sont la Sensée, la Scarpe et l'Escaut.

Les enjeux du SAGE sont :

- la gestion et la protection de la ressource en eau souterraine
- les cours d'eau
- les milieux aquatiques
- l'érosion des sols
- l'information et la sensibilisation du public

Plus spécifiquement, les problèmes majeurs sur le territoire du SAGE sont :

- Des conflits d'usages liés à la gestion des eaux souterraines et des zones humides, et au développement anarchique des loisirs de proximité (camping, habitats légers de loisirs (HLL), étangs de pêche et de chasse).
- L'absence d'assainissement pour les habitats légers de loisirs et beaucoup de communes.
- La dégradation importante des milieux aquatiques du fait des aménagements hydrauliques réalisés, le canal du Nord et le canal de la Sensée : les eaux du bassin amont se jetant dans le canal du Nord, la rivière Sensée aval n'est plus alimentée.
- Un envasement des cours d'eau essentiellement dû à l'érosion des sols et aux rejets d'eaux usées d'origine domestiques (HLL, communes).
- Une gestion " anarchique " des niveaux des cours d'eau et des étangs engendrant des inondations très localisées.
- La disparition du chevelu de fossés, des haies et autres dispositifs naturels sur l'amont du bassin favorisant l'infiltration de l'eau et la réduction de l'érosion des sols.
- Les remontées d'eau de nappe très localisées sur certaines communes de l'amont.

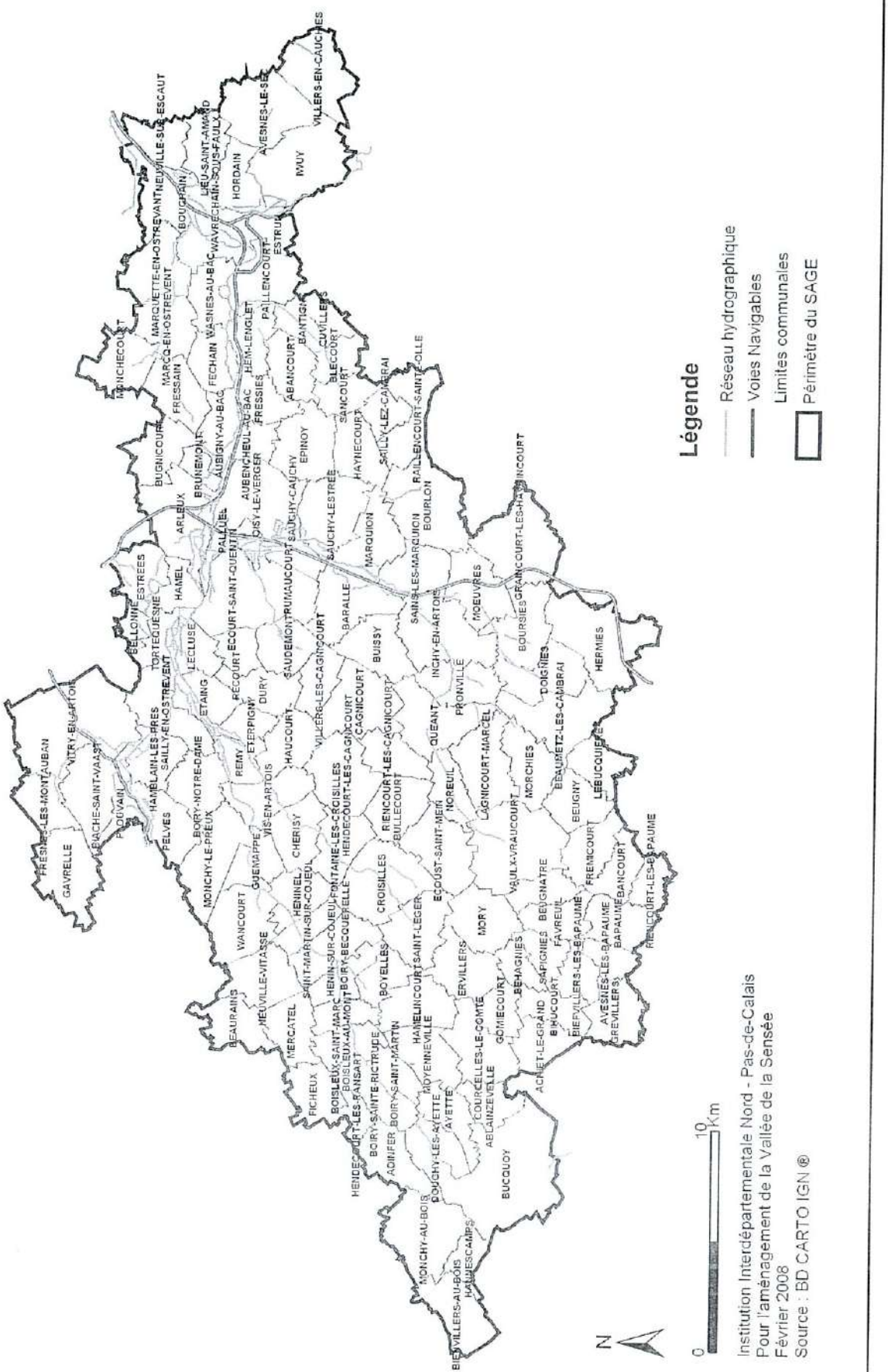
- La pollution de la nappe par les nitrates et les produits phytosanitaires.
- La multiplication des captages et augmentation des volumes prélevés dans la nappe sans étude d'incidence sur la pérennité de la ressource qualitative et quantitative de l'eau souterraine.

Le PLU de Raillencourt-Saint-Olle devra donc être compatible avec le SAGE approuvé conformément à l'article L123-1 du code de l'urbanisme.

**Article L123-1 (avant dernier alinéa) du code de l'urbanisme**

*Le Plan Local d'Urbanisme « doit également être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L.212-3 du même code ».*

# Périmètre du SAGE de la Sensée



### 4.7 Les autres documents à prendre en compte

**- le Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage**

Le Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage a été élaboré et mis en œuvre, sous l'impulsion du préfet, par les services de l'Etat concernés dans le département, et par ceux du Conseil Général, dans une démarche partenariale. Ce document arrêté en 2002, fixe les objectifs en terme d'accueil des gens du voyage pour les communes du département. Ce dernier est actuellement en cours de révision.

**- le Programme Local de Développement Economique du Cambrésis (PLDE)**

L'objectif du PLDE est de décliner les principaux enjeux identifiés par la région pour le territoire du Cambrésis. Le PLDE du Cambrésis, en cours d'élaboration doit donc répondre aux enjeux du territoire.

Les PLDE ont pour objectifs de :

- Développer la convergence, la synergie et la rationalisation des politiques et interventions publiques en matière de développement économique sur les territoires,
- Améliorer la lisibilité des interventions économiques, notamment sur le plan financier (moyens mobilisés par chacun des partenaires),
- Renforcer l'adaptation des politiques économiques aux spécificités des territoires tout en maintenant une cohérence régionale,
- Permettre à la Région de jouer pleinement son rôle d'assembleur et de facilitateur en matière économique.

Les PLDE correspondent à la mise en œuvre de plans d'actions économiques opérationnels de 3 ans, formalisés par une convention cadre entre la Région et le Pays et une charte d'engagement des acteurs économiques pour le développement du territoire. La charte d'engagement sera signée par les membres du Conseil de Gouvernance composé par des acteurs œuvrant pour le développement économique du Pays.

**- le Schéma Territorial Eolien**

Le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis souhaite réaliser un Schéma Territorial éolien afin de disposer de données exploitables pour l'information, la sensibilisation et

l'accompagnement de tout maître d'ouvrage souhaitant s'engager dans la réalisation d'un projet éolien.

Ce schéma territorial éolien définit un ensemble de secteurs définis comme propices à l'accueil d'une zone de développement éolien. Celles-ci, devront être étudiées en détail dans le cadre de la constitution d'un dossier de demande de ZDE.

Le projet politique a été bâti en s'appuyant sur les choix stratégiques des élus suivants:

1. Assurer la préservation du patrimoine naturel, des paysages et de la biodiversité,
2. Limiter le mitage du territoire,
3. Assurer un intérêt économique aux parcs éoliens,
4. Minimiser les contraintes non réglementaires potentielles.

- Au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Cambrésienne) ayant pour compétence l'assainissement.
- Au SITAC (Syndicat Intercommunal des Transports du Cambrésis) ayant la compétence transport urbain.
- Au SIDEC (Syndicat Intercommunal d'Electrification du Cambrésis) ayant la compétence des réseaux électriques.

# II. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

## 1. Topographie

Géographiquement, Raillencourt-Ste-Olle se situe sur le plateau du Cambrésis, sur la rive gauche de la vallée de l'Escaut. Raillencourt est localisée sur le plateau, tandis que Ste-Olle est située aux marges de ce plateau, en bordure de la vallée de l'Escaut, sur le haut du coteau Ouest. Le long de ce coteau se sont égrenées, sur le replat, les constructions récentes. Celles-ci sont ainsi étagées à flanc de coteau. La zone industrielle et commerciale s'est implantée en bas de coteau. Le noyau ancien de Ste-Olle est lui, par contre, sur le haut du coteau.

Raillencourt s'est installée sur l'une des hauteurs d'une ondulation du plateau. Les extensions récentes se sont développées, au Nord-Ouest du village.
Au Sud-Ouest du territoire communal coule le ruisseau de Bourlon, le long du chemin de Bourlon.

L'autoroute A2 représente une coupure urbaine séparant nettement le territoire communal, laissant Raillencourt, à l'Ouest et Ste-Olle, à l'Est. De part et d'autre de l'A2, au Nord de l'urbanisation, s'étend la zone agricole avec les Deux Vallées, à l'Est, et le Grand Camp, à l'Ouest. Les Deux Vallées sont marquées par un petit vallon avec un dénivelé de 20 mètres. Le Grand Camp est lui, par contre, situé sur des hauteurs (au environ de 75 m). C'est sur ce secteur que le projet Actipôle s'est implanté.

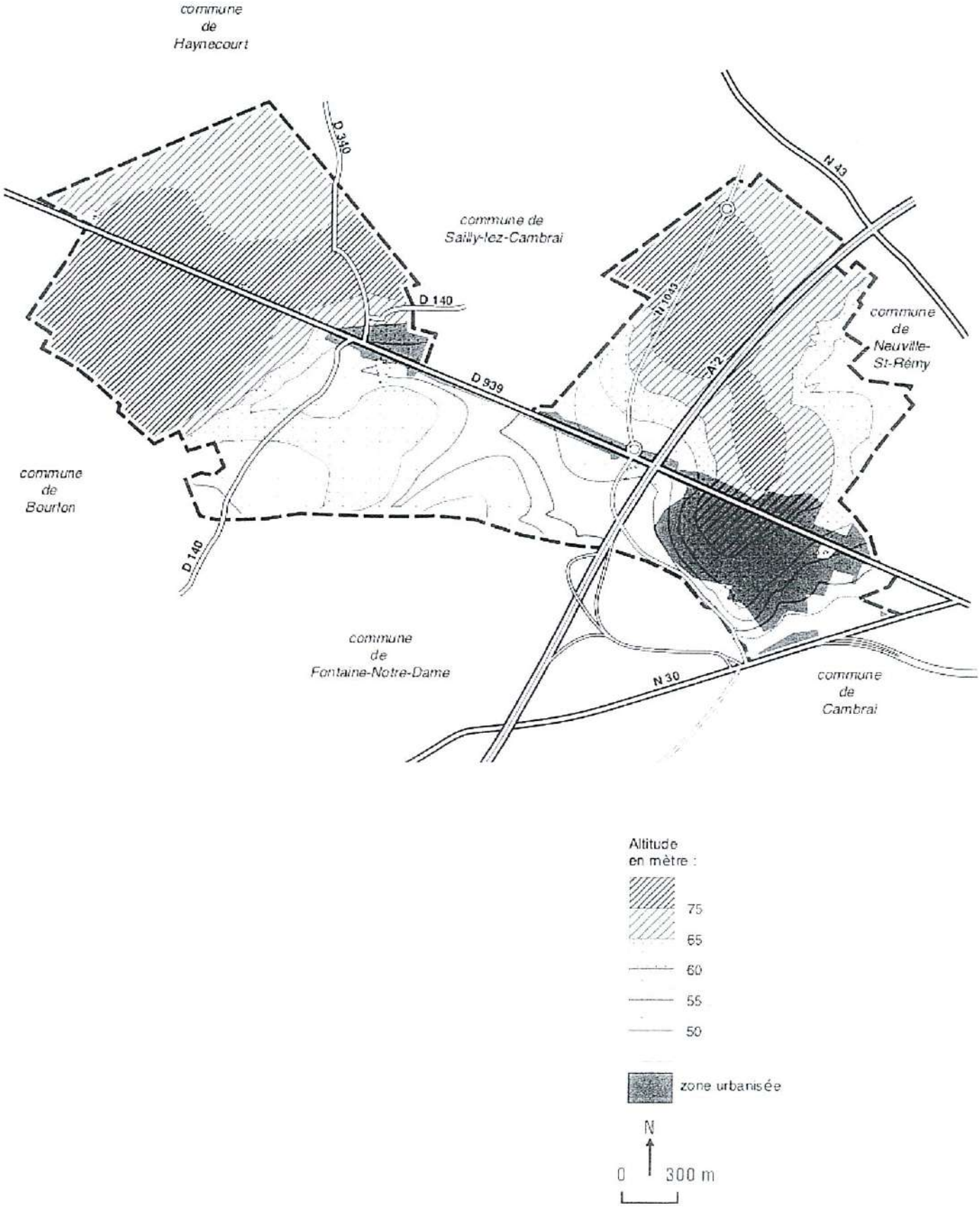
## 2. Géologie

Le Cambrésis est un vaste plateau crayeux en forme d'hémicycle dont la déclivité est orientée du Sud-Est vers le Nord-Ouest. Le territoire de notre commune est donc situé sur ce plateau interrompu par la Vallée de l'Escaut, à l'Est.

La craie blanche, assise géologique datant du secondaire, plus particulièrement du crétacé supérieur (Sénonien) occupe la majeure partie du plateau (zone de grandes cultures céréalières). Au Nord-Ouest de Ste-Olle, le long de l'A2, ainsi qu'à Raillencourt, les terrains sont très argileux, datant de l'éocène inférieur (Landénien).

A l'Est du territoire communal, à Ste-Olle, se dessine la Vallée de l'Escaut. La strate calcaire affleure. En bas de coteau, au croisement de la RD 630 et de la route d'Arras, commence le domaine des alluvions du quaternaire.

**Raillencourt-Sainte-Olle :** *site*



## 3. Climat

Le Cambrésis, dont la commune de Raillencourt-Ste-Olle, reçoit en moyenne une pluviométrie comprise entre 600 et 700 mm, répartie sur moins de 160 jours. La moyenne mensuelle annuelle des pluies sur la période de 1961 à 1991 (station d'Eplin) est de 640,8 mm. La moyenne saisonnière des pluies de 1961 à 1991 est de 139 mm de décembre à janvier, 155 mm de mars à mai, 176 de juin à août et de 168 mm de sept à nov.

La pluviométrie varie entre 67,3 mm au mois de juin et entre 39,2 mm au mois de février. L'été est la saison la plus humide (175,9 mm), suivi de l'automne (167,5 mm). L'hiver est la saison la moins pluvieuse avec 139,4 mm. Cette répartition saisonnière situe le Cambrésis en climat océanique avec une nuance continentale.

L'analyse de la quantité des pluies et de la nature du substrat (crayeux) permet de déduire que le bilan hydrique de la région, où se situe notre secteur d'étude, est déficitaire.

Janvier est le mois le plus froid avec 2,6° C et juillet avec 17,3° C est le plus chaud. D'une façon générale, le régime thermique, marqué par la latitude, présente des températures relativement froides. La température moyenne annuelle est de 9,9° C. A cela s'ajoutent des gelées assez importantes en automne et en hiver et des vents dominants Ouest-Sud-Ouest.

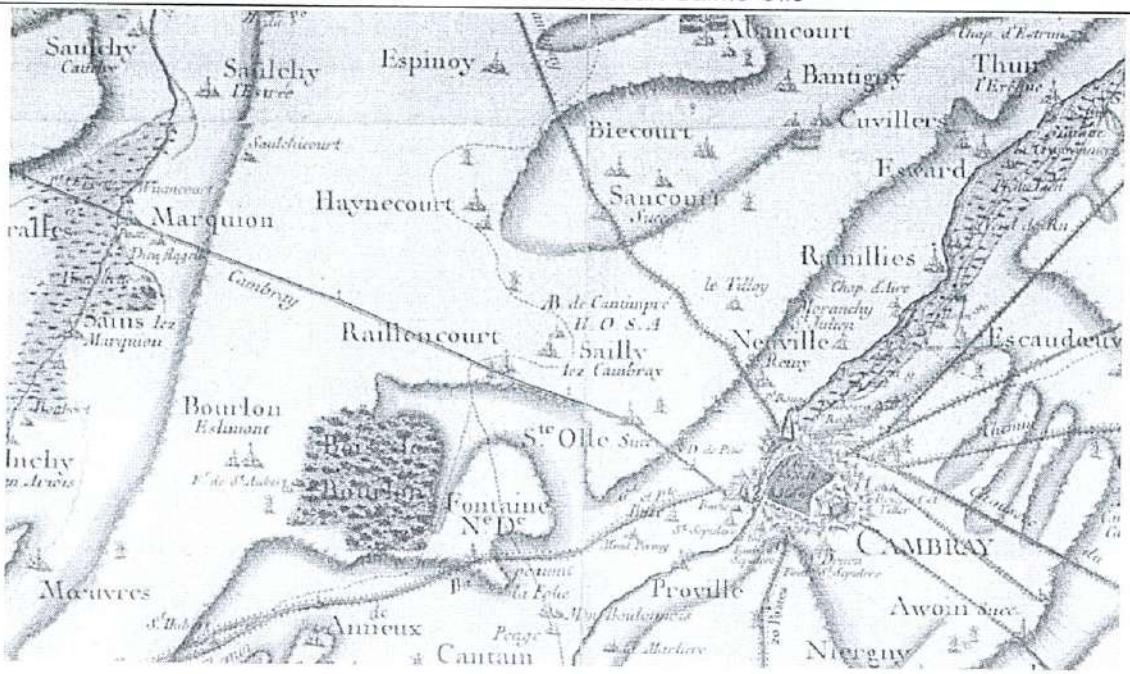
# III. L'OCCUPATION DU SOL

## 1. Historique

Avant la conquête romaine, dans tout l'Ouest du Cambrésis, y compris Raillencourt-Sainte-Olle, vivait un peuple d'origine celte : les Atrébates. A l'époque romaine, Cambrai fut le carrefour des routes militaires venant des vallées du Rhône, de la Saône et l'Oise, vers les garnisons frontalières des bords du Rhin, de la Manche et de l'Angleterre. Avec la fin de l'empire romain, Cambrai s'affirme et entraîne les transformations les plus importantes du Cambrésis avec plus particulièrement le défrichement de la forêt. Avec la mise en place de l'évêché de Cambrai en 570, l'évêque détient 90 % des terres du Cambrésis pendant douze siècles. Raillencourt-Sainte-Olle fut donc également sous l'emprise de l'évêché. La nécessité de contrôler un tel territoire explique l'existence du réseau routier radioconcentrique ayant Cambrai pour centre. Sur le territoire de Raillencourt-Sainte-Olle, la desserte Arras-Cambrai, rectiligne, qui est la RD 939 actuelle, remonte à cette période. En 1030, Raillencourt s'appelait Rollaincourt et en 1119, Reilencurt. La seigneurie appartenait à une famille ayant donné son nom au village. Puis, Cambrai se ceintura derrière des fortifications qui furent démantelées à la fin du XIX$^{ème}$ siècle, permettant ainsi à Cambrai de s'ouvrir vers les villages avoisinants, dont Raillencourt-Sainte-Olle.

## 2. Evolution de l'urbanisation

A la lecture de la carte de Cassini, dressée en 1754 (voir page suivante), il est possible de retrouver le village de Raillencourt et le hameau de Sainte-Olle à cette époque, s'égrenant déjà le long de la route principale reliant Cambrai à Arras. Entre les deux bourgs groupés autour de leurs églises, existaient déjà, le long de la voie de communication, deux chapelles encore en place actuellement. On peut également remarquer à cette époque quatre moulins à vent : deux sur le territoire de Raillencourt, à l'extrémité de la rue de l'Elise, sur une hauteur du plateau et deux sur Saint-Olle sur le haut du coteau. Du fait de cette fonction dominante, les activités principales étaient les fabriques d'huiles, de tourteaux, de chicorée, ainsi que la distillerie et la sucrerie.




*Carte de Cassini, source : http://cassini.ehess.fr/*

En 1825, Raillencourt était un village groupé sur le plateau, en retrait, le long de la rue de l'Eglise et de Sailly-les-Cambrai. Les pignons des maisons dominaient le long de ces rues. Notons la présence d'une ferme à cour carrée imposante, rue de l'Eglise. Le bâti sur la route d'Arras était composé de maisons ouvrières en briques, en front à rue, et de fermes à cour carrée. Par contre, Sainte-Olle n'était encore qu'un hameau situé rue du Calvaire, se prolongeant jusque la rue de la Victoire, sur le haut du coteau. Les maisons à pignon sur rue étaient la caractéristique principale du bâti. Une ferme existait au croisement de la rue du Calvaire et de la Route d'Arras. Très peu de maisons se situaient le long de cette dernière rue. Quelques maisons et fermes étaient isolées sur le bas du coteau, au Sud de Saint-Olle, sur la RD 630, jouxtant Cambrai (quartier du Torgot).

Vers 1893, Raillencourt et Sainte-Olle ont vu leur bâti s'étendre le long de la RD 939. Raillencourt s'est légèrement étalée le long de cet axe. Par contre, Sainte-Olle s'est développée de manière plus importante, essentiellement le long de cette route, vers Cambrai. Les constructions étaient une alternance de pignons, de maisons ouvrières et de fermes à cour carrées. En perpendiculaire de la route d'Arras, se sont étirées de nouvelles voies le long desquelles s'est égrené le bâti (rue des Ardennes, des Moulins, de la Cantinière et Moreau) plongeant vers le coteau. Sainte-Olle a donc utilisé la route d'Arras comme support de l'urbanisation. Le quartier du Torgot s'est également densifié.

De 1825 à 1893, il y eut peu d'évolutions au niveau des éléments caractéristiques de la commune, sinon le renforcement des lieux publics à Sainte-Olle : construction d'une église dont l'emplacement deviendra celui de la Mairie actuelle et la construction de l'école des filles et des garçons. L'évolution industrieuse de Sainte-Olle, en tant que faubourg de Cambrai, s'inscrira vers 1900 avec l'implantation des usines BLACQ (Chicorée) dont il ne

reste guère de traces aujourd'hui.

De 1893 au début des années 1980, il nous est impossible d'établir un diagnostic précis du bâti durant cette période. Néanmoins, on constate dès les années 1970 des extensions résidentielles (lotissements, opérations groupées) : le long de la rue d'Haynecourt à Raillencourt et surtout au Sud de Ste-Olle, de part et d'autre de la rue de la Victoire, ainsi que dans le prolongement des voies perpendiculaires à la route d'Arras. De plus, le Quartier du Torgot s'est considérablement développé entre le chemin de Bourlon, la route d'Arras et la RD 630.

Ste-Olle s'est donc fortement urbanisée par rapport à Raillencourt pendant cette période.

En 1994, la RD 939 présente de nombreuses constructions tout le long de son tracé de Raillencourt à Ste-Olle. A ces habitations s'ajoute le développement du parc d'activités de l'A2, au Nord de la départementale en bordure Ouest de Ste-Olle.

Si Raillencourt a conservé son aspect de village malgré l'apport d'une zone résidentielle importante, Ste-Olle par contre, s'est amplement développée ; Raillencourt redevenant, en 1974, Raillencourt-Ste-Olle.

## 3. L'organisation urbaine

Structurée par la trame viaire et un parcellaire géométrique, fortement aggloméré, dominée par une architecture de brique, la commune constitue une entité aisément repérable car l'urbanisation ponctue le paysage, imprimant un repère fort sur le haut du coteau et sur les ondulations du plateau.

L'habitat se regroupe autour des deux noyaux anciens (de Raillencourt et de Ste-Olle), de manière groupé pour Raillencourt et éclaté pour Ste-Olle. Il n'y a donc pas un centre-ville unique, mais deux centres séparés par 2,3 kilomètres. Le centre de Ste-Olle semble plus attractif que celui de Raillencourt avec la présence de quelques équipements. Les extensions récentes se localisent au Nord-Ouest du centre de Raillencourt et au Sud de Ste-Olle. L'urbanisation récente s'étale également le long de la R.D 939 où se côtoient maisons bourgeoises à l'abri des grands arbres, maisons ouvrières alignées sur la rue, usines et entrepôts et enfin bâtiments agricoles.

Entre Raillencourt et Ste-Olle, au centre du territoire communal, le passage de l'A2 a engendré le développement d'une zone d'activités le long de l'autoroute.

La commune présente donc quatre pôles d'urbanisation, le village ancien de Raillencourt, l'ancien hameau de Ste-Olle et ses extensions, le bâti le long de la R.D 939, entre Raillencourt et Ste-Olle, et le pôle économique. Le reste du territoire est occupé par l'activité agricole.

Le cadre bâti actuel se résume alors en quatre éléments :

*1 - Le village de Raillencourt*

Raillencourt est localisée sur le plateau, sur l'une des ondulations. L'altitude varie entre 75 mètres, au niveau du lotissement au Nord-Ouest, et 60 mètres au niveau de la route d'Arras. L'inclinaison du plateau est en effet relativement douce.

L'entrée dans le bourg, par l'Ouest, est parfaitement marquée par l'effet de porte constitué par les hauts talus enherbés des principales routes d'accès.

Raillencourt présente quelques éléments d'architecture des XVIII$^{ème}$, XIX$^{ème}$ et XX$^{ème}$ siècles. Traditionnellement composées de briques et pierres blanches, les maçonneries ont été rehaussées de tuiles ou d'ardoises. Les dernières décennies voient apparaître les matériaux de substitution.

Dans le noyau ancien, dense, situé derrière l'église, la rue est marquée par le rythme des pignons, en front à rue, séparés les uns par rapport aux autres par des espacements plus ou moins larges correspondant à des venelles ou à la largeur de la cour des fermettes. Les constructions, réalisées principalement en briques et couvertes de tuiles, sont majoritairement de type R+C ou R+1+C, construites à l'alignement. Le rythme est rompu par les constructions les plus récentes, des années 60 d'une part (R+1), et des maisons pavillonnaires s'étant développées depuis les années 80 d'autre part : ainsi, le recul par rapport à l'emprise de la voirie s'est généralisé.

L'église St Nicolas, de pierres et briques, datant de 1685, rue de l'Eglise, a été restaurée. A proximité se situe l'ancienne école des Filles et Garçons, actuelle école Jules Ferry. Des corps de ferme, très anciens, à cour fermée, se localisent dans le centre. Ceux-ci s'orientent vers la culture endivière ou ont été transformés en logements résidentiels. Une ancienne ferme, proche de l'Eglise, entourée de hauts murs, laissée en majeure partie à l'abandon, présente une emprise foncière très importante. Un espace public lié à la salle polyvalente "La Marlière" permet d'aérer le bâti.

Au Nord-Ouest de Raillencourt se sont implantées de nouvelles constructions pavillonnaires: le lotissement résidentiel d'Estoez datant de 1972, au Sud de la rue d'Haynecourt, très étalé et aéré et, au Nord de celle-ci, quelques constructions pavillonnaires récentes, de briques ou parpaings lissés d'un crépi. Ces nouvelles constructions se situent sur les hauteurs de Raillencourt. On trouve, le long de l'axe principal, des maisons en front à rue. Celles-ci sont très variées et ont été bâties à des périodes diverses. Les maisons rurales, composées de briques et pierres blanches, sont les plus nombreuses. Certaines datent de l'entre-deux guerres. On trouve également quelques constructions des années 1950 avec des toits en terrasse. Des fermes à cour fermée se sont égrenées, au fil des temps, sur cette artère,

dont deux sont isolées, à l'Ouest du village.

L'urbanisation tend à s'étaler, de nos jours, également vers le Sud, le long de la RD 140, avec le développement de pavillons individuels et de la "Résidence les Monts" datant de 1995.

On note la présence du cimetière militaire britannique et du cimetière communal, le long de la route d'Arras, à la sortie de Raillencourt en direction de Cambrai. Un château d'eau est localisé le long de la rue de l'Eglise, en bordure du lotissement de l' Estoez.

Très peu de commerces et d'équipements animent Raillencourt.

### *2. Un faubourg de Cambrai: Sainte-Olle*

Ste-Olle se situe sur les marges du plateau, sur le coteau de la vallée de l'Escaut. L'altitude varie de 70 mètres, au niveau du noyau ancien, à 45 mètres, au niveau du Quartier du Torgot. Le dénivelé est alors très important, raide et bien marqué dans le paysage.

Le noyau ancien, très dense, de Ste-Olle est localisé au niveau de la rue du Calvaire et de la Place, au Sud de l'axe principal (à l'emplacement de la Mairie actuelle). Le long de la rue de la Victoire, dans le prolongement de la place de la Mairie, le rythme des bâtisses à pignons sur rue est dominant. Face à cette place, on trouve deux fermes à cour carrée très anciennes notent de l'ancienneté du centre de Ste-Olle. Ces maisons à pignon sur rue se retrouvent également au Nord de la route d'Arras, le long de la rue Pasteur.
Les constructions, réalisées principalement en briques et couvertes de tuiles, sont majoritairement de type R+1+C, voire très ponctuellement de type R+2, construites à l'alignement. De grandes parcelles, urbanisées récemment (de 1980 à nos jours), modifient sensiblement la typologie de l'urbanisation : par exemple, en face de la salle de sports, un lotissement de 7 habitations en impasse, change le rythme de l'alignement et des hauteurs.

L'église de Ste-Olle, datant du 19$^{ème}$ siècle, a été démolie en partie il y a une trentaine d'années. De nos jours, il ne reste plus que le clocher. En effet, pendant la guerre 1914-1918, furent creusés sous l'Eglise des souterrains servant d'hôpital. La mauvaise stabilité du terrain, liée à des excavations (boves) a engendré des fissures au niveau de la nef de l'Eglise, entraînant sa démolition. Celle-ci est située à l'écart du noyau ancien, sur la route d'Arras. Derrière le clocher isolé, on trouve l'église moderne, à la limite de la zone urbanisée, en contact avec les champs. Depuis l'échangeur autoroutier de Fontaine-Notre-Dame, on peut apercevoir le clocher de Ste-Olle dressé sur son monticule.

Ste-Olle risquait de devenir un village-rue étalé le long de la route d'Arras : les équipements y sont éclatés, alternants habitat, commerce, la Poste, la salle des Fêtes le Tordoir... Toutefois, une réelle volonté politique de recentrer les services et les équipements a modifié récemment le visage de Ste-Olle. L'habitat égrené le long de cet axe est très varié :

coexistent quelques fermes anciennes, à cours carrées, des maisons ouvrières en front à rue, en briques, datant du début du siècle, des constructions remontant à l'entre-deux guerres et d'autres datant des années 1950 et 1970. Des constructions plus récentes, pavillonnaires, se sont développées, plus à l'Est de Ste-Olle et au Nord de l'axe principal.

Quand l'on rentre dans Ste-Olle par la route d'Arras, par Cambrai, on découvre une urbanisation dense égrenée le long de cet axe, en continuité avec le faubourg Cantimpré situé à Neuville-St-Rémy. Au Sud et au Nord de cette artère, l'urbanisation est assez étagée, avec une inclinaison vers le Sud.

L'entrée de Ste-Olle en venant de Cambrai et Neuville-St-Rémy, donne, à Ste-Olle, l'image d'un faubourg industriel. La RD 630, venant de Faubourg-Notre-Dame, dessert la zone industrielle et commerciale située sur le replat du coteau. Celle-ci est traversée par le chemin de Bourlon et bordée par la route d'Arras. En contact avec cette zone, à l'extrémité Est de la R.N 30, on trouve un habitat peu dense, des maisons en front à rue, de faible hauteur, en briques, se succèdent. Notons la présence d'une ferme à cour carrée réhabilitée par un brocanteur.

Depuis les années 1970, sur le secteur de Ste-Olle, nombre de lotissements, pavillons individuels récents et opérations groupées. Ceux-ci sont venus soit, "combler" les dents creuses soit, se sont étalés vers le Sud, de manière étagée le long du coteau. En effet, la rue des Moulins et la rue des Ardennes ont vu s'implanter deux opérations groupées, au Sud de l'axe principal, plus précisément à l'Est du noyau ancien (Résidence Montcalm en 1976). L'extrémité de la rue de la Victoire, dans la continuité des maisons à pignons, est également une opération groupée. La rue de la Cantinière concentre un habitat pavillonnaire récent plus aéré accédant sur la salle des fêtes "Le Tordoir" entouré d'un espace public. Une opération groupée "les Paturelles" s'est implantée, en 1996, entre la rue des Ardennes et de la Victoire. Parallèlement à cette opération, entre la rue des Ardennes et du Moulin, un projet de 8 logements individuels et d'un centre médico-social est à l'étude. Celui-ci permettrait de combler une dent creuse et de densifier le centre de Ste-Olle. En parallèle à ces opérations groupées, au Sud-Ouest du noyau ancien de Ste-Olle, un vaste lotissement a également vu le jour (rue des Patries) où l'urbanisation est moins dense que dans le reste de la commune: "Résidence les Coteaux" en 1980. Les vues sont remarquables sur Cambrai et la campagne. Au Sud du chemin de Bourlon, des pavillons individuels, une opération groupée et un lotissement en extension (Résidence du "Val de Ste-Olle", datant de 1997) se sont développés. Ceux-ci présentent également des vues intéressantes sur la vallée de l'Escaut car sont situés à flanc de coteau. Une opération d'habitat collectif a été réalisée, rue du Calvaire, à l'emplacement de vieilles bâtisses. Au Nord de Ste-Olle, le long du chemin du Tordoir a été réalisé en 1978 une opération groupée dite "Résidence le Tordoir" (rue de la Briqueterie). Ainsi, Ste-Olle tend à de développer plus vers le Sud.

Au Nord de Ste-Olle, entre la rue Pasteur et le chemin du Tordoir, se localisent le stade

René Deffert, un château d'eau et le Groupe Scolaire Ringeval. De plus, ajoutons le cimetière communal le long de la D 939, en bordure de l'A2 et deux cimetières militaires britanniques, au Nord, au croisement des chemins vicinaux n °1 et 2 et au Sud, près du CD n°3.

Au Nord-Ouest de Ste-Olle, le long de l'A2, se situe le parc d'activités de l'A2.

*3. Les autres zones d'habitation le long de la R.D 939, entre Raillencourt et Ste-Olle*

Sur le plateau, l'habitat rural ancien, égrené le long de l'axe de communication principal, Arras-Cambrai, conserve son aspect agricole (Ferme des Rosiers, de la Montagne, des Lilas) même si bon nombre de fermes ou de fermettes ont perdu leur vocation première et ne sont plus que les maisons d'habitation de "rurbains". On trouve également quelques maisons en briques, en front à rue. Entre la route d'Arras et le chemin d'exploitation agricole se développent des pavillons individuels résidentiels récents, consommateurs d'espaces et ne favorisant pas une unité paysagère urbaine : les reculs de 25 mètres, liés pour partie à des raisons sécuritaires vis-à-vis de la RD969, brouillent la lecture de cette zone d'urbanisation linéaire. Coexistent encore quelques dents creuses laissées en espace agricole : champs en labours, zone de stockage des betteraves et prairies.

*4. Le parc d'activités de l'A2 et Actipôle*

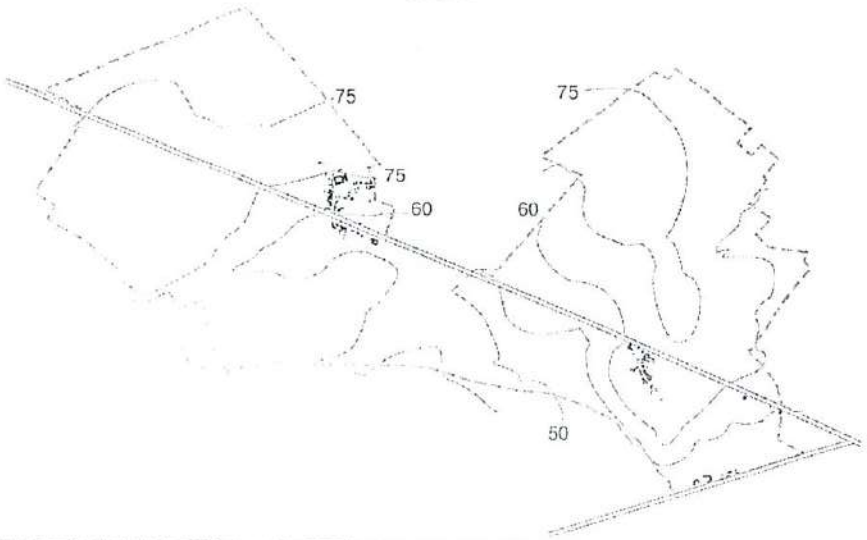
Raillencourt-Ste-Olle possède sur son territoire le Parc d'Activités de l'A2, situé sur le plateau, à l'Ouest de l'A2, le long de cette voie.

De nos jours, un nouvel axe a été réalisé, la RN 1643, reliant la RN 43, à Tilloy-lez-Cambrai, à la RD 939, dans le cadre du contournement de Cambrai. Cet axe dessert ainsi également le Parc d'activités de l'A2 par le rond-point créé sur la route d'Arras. Dans la continuité de cet axe, au Sud du rond-point, se profile le contournement Sud de Cambrai, passant sous l'A2, reliant ainsi la RD 630, en bas de coteau.

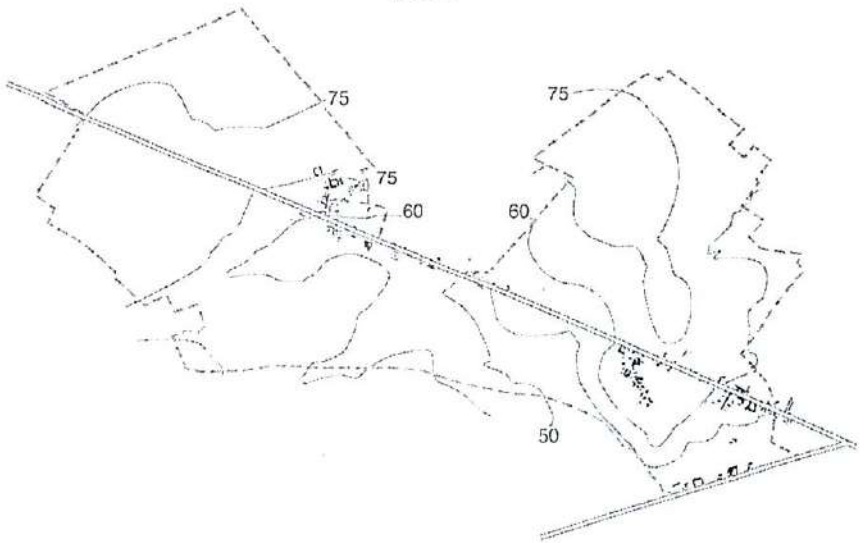
Le Parc d'Activités de l'A2 a une vocation principale, mais non exhaustive, de base logistique et de plate-forme de distribution liées à l'autoroute. Cette zone présente une voirie interne. Celle-ci est reliée au rond-point et dessert tout le Parc de l'A2 en se profilant du Nord au Sud, plus ou moins au centre de la zone. A l'extrémité de cette dernière, la voirie, passant devant les derniers bâtiments, vient longer l'A2 pour se finir en impasse, au-delà de l'ancien Chemin d'Oisy à Cambrai qui a été supprimé.

# Raillencourt-Sainte-Olle : *évolution urbaine*

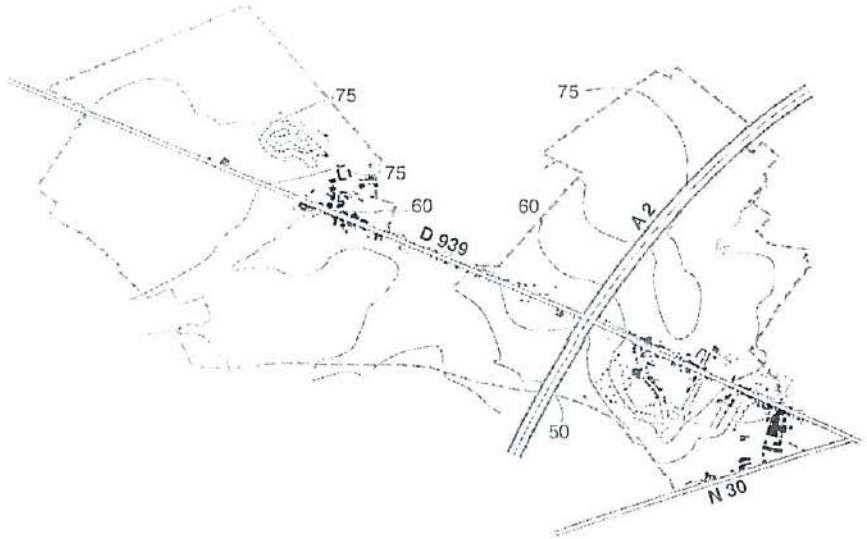
***1825***



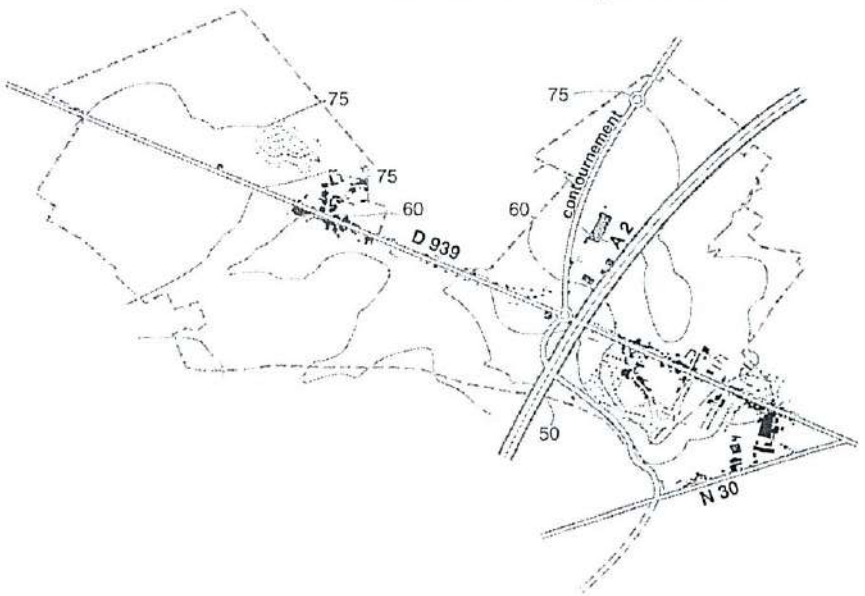

***1893***




***1982***




***de 1992 à aujourd'hui***




*Source: CAUE du Nord, avril 1994*

## 4. L'agriculture

Le tableau suivant montre l'évolution des exploitations agricoles de Raillencourt-Sainte-Olle en terme de superficie agricole utilisée et de cheptel. Les superficies mentionnées dans ce tableau ne correspondent pas forcément à l'occupation des sols de Raillencourt-Sainte-Olle. En effet, il s'agit des surfaces utilisées par les agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé à Raillencourt-Sainte-Olle (on peut imaginer qu'ils utilisent des terres hors de la commune et que d'autres exploitent des terres de Raillencourt-Sainte-Olle).

Le recensement général agricole ne donne qu'un nombre limité d'informations sur l'activité agricole au sein de la commune. En effet, pour exemple, la commune est concernée en 2000 notamment, par la présence d'une seule exploitation agricole produisant des pommes de terre de conservation, impliquant la confidentialité des données fournies par le recensement.

| Exploitation (nombre) | 1979 | 1988 | 2000 | Variation 1979-2000 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre | 28 | 22 | 11 | - 17 |
| S.A.U. (ha) | 447 | 532 | 549 | + 102 |
| Terres labourables (ha) | 376 | 474 | 516 | +140 |
| Céréales (ha) | 232 | 298 | 319 | + 87 |
| S.T.H. (ha) | 69 | 56 | 33 | - 36 |
| Blé tendre | 132 | 202 | 265 | + 133 |
| Orge et escourgeon | 98 | 81 | 48 | - 50 |
| Betteraves industrielles | 46 | 54 | 68 | + 22 |
| Pois protéagineux | ... | ... | 21 | / |
| Pommes de terre de conservation | 3 | c | c | / |
| Légumes frais | 52 | 66 | 44 | - 8 |
| Volailles (têtes) | 544 | 254 | 58 | - 486 |
| Cheptel bovin (têtes) | 308 | 269 | 152 | - 156 |
| Cheptel porcin (têtes) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cheptel ovin (tête) | 46 | 13 | 0 | - 46 |
| Poules pondeuses | ... | 142 | 35 | / |
| Poulets de chair et coqs | 16 | 24 | 4 | - 12 |
| Lapines mères | 29 | 14 | 0 | - 29 |

(c. : résultat confidentiel non publié ; ... : résultat non disponible) source : R.G.A

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle est touchée par une diminution du nombre des

exploitations agricoles (de 1988 à 2000, le nombre passe de 28 à 11 exploitations). Ainsi, entre 1988 et 2000, près de 60% des exploitations agricoles ont disparu.

De 1979 à 2000, la surface agricole utilisée par les exploitants de la commune a augmenté (+ 102 ha), tout comme les terres labourables (+ 140 ha). Cette augmentation s'est faite au profit des céréales (+ 87 hectares, soit 38% en plus) et du blé tendre, dont la superficie a été multipliée par deux. En revanche, l'ensemble des cheptels a connu une nette régression, notamment le cheptel de volailles, dont le nombre de têtes a été divisé quasiment par 10, et le cheptel bovin, dont le nombre de têtes a été divisé par 2.

Une mise à jour nécessaire des données agricoles.

Le recensement général agricole (RGA) a été lancé en 2010, les données permettant la comparaison avec les RGA précédents ne sont toujours pas disponibles.

Courrant 2010, 5 exploitations agricoles en activité ont été recensées dont trois pratiquant l'élevage. Ces données ont été corroborées par la Chambre d'agriculture du Nord, celle-ci n'ayant pas d'autres informations à fournir à la commune

## 5. Les espaces verts

En dehors de la zone d'équipements sportifs, au Nord de Ste-Olle, la commune ne dispose pas d'espace vert organisé.

# IV. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

*NB : Cette analyse est basée sur les données des recensements de la population effectués par l'INSEE. Les données disponibles au démarrage de l'étude sont essentiellement celles des recensements généraux de la population de 1999 et antérieurs. La commune de Raillencourt-Sainte-Olle a fait l'objet d'un recensement de population « nouvelle formule » durant l'année 2007. L'analyse a pris en compte les données disponibles qui, à l'heure actuelle, ne concernent pas l'ensemble des thèmes abordés.*

## 1. La population

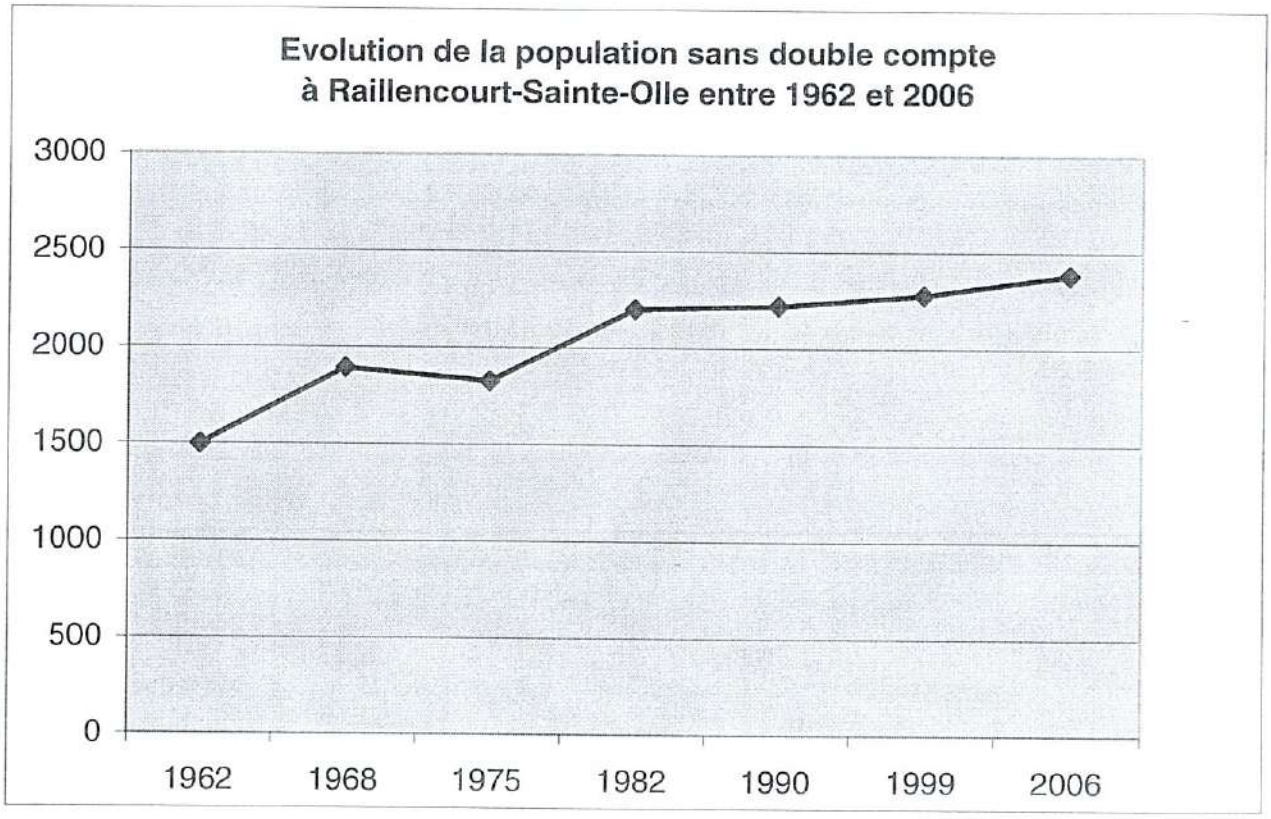
### 1.1 Une croissance forte depuis 1975

Population communale (population sans doubles comptes)

| 1962 | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2006 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1499 | 1891 | 1826 | 2201 | 2220 | 2278 | 2383 |

source : INSEE

L'évolution de la population se comporte en dents de scie entre 1962 et 2006.
La population a augmenté de 884 habitants, soit une croissance de l'ordre de 59 % en 44 ans.



Variation de la population communale

| Variation | 62-68 | 68-75 | 75-82 | 82-90 | 90-99 | 99-06 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Absolue | 392 | -65 | 375 | 19 | 58 | 105 |
| Relative | 26,2% | -3,44% | 20,54% | 0,86% | 2,61% | 4,61% |
| Taux annuel d'évolution | 3,96% | -0,5% | 2,69% | 0,11% | 0,30% | / |

Trois périodes sont caractérisées par une forte hausse de la population :
- entre 1962 et 1968 : +392 habitants,
- entre 1975 et 1982 : +375 habitants
- entre 1999 et 2006 : +105 habitants.

Cette évolution est liée à la réalisation d'opérations de logements.

## 1.2. Un vieillissement de la population

Excédent naturel

| | 1962-1968 | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1990 | 1990-1999 | 1999-2004 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Naissances | 203 | 219 | 186 | 208 | 208 | 171 |
| Décès | 99 | 139 | 133 | 158 | 140 | 113 |

Alors que le nombre de naissances stagne entre 1962 et 1990 et qu'il a diminué sur la dernière période renseignée (1999-2004), le nombre de décès n'a cessé d'augmenter entre 1962 et 1990. Depuis 1990, le nombre de décès dans la commune chute sensiblement.
On peut donc supposer que la croissance de la population est due en grande partie à l'arrivée massive de population dans la commune.

**Evolution des taux de mortalité et de natalité**

| | 1962-1968 | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1990 | 1990-1999 | 1999-2007 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux de natalité | 20,50‰ | 16,9‰ | 13,30‰ | 11,80‰ | 10,30‰ | 12,5‰ |
| Taux de mortalité | 10‰ | 10,7‰ | 9,5‰ | 8,90‰ | 6,90‰ | 8‰ |

Source : INSEE

Le taux de natalité est bas et reste inférieur à la moyenne départementale (14,3‰ en 2008), le taux de mortalité est légèrement inférieur au taux départemental (Nord : 8,6‰ en 2008).

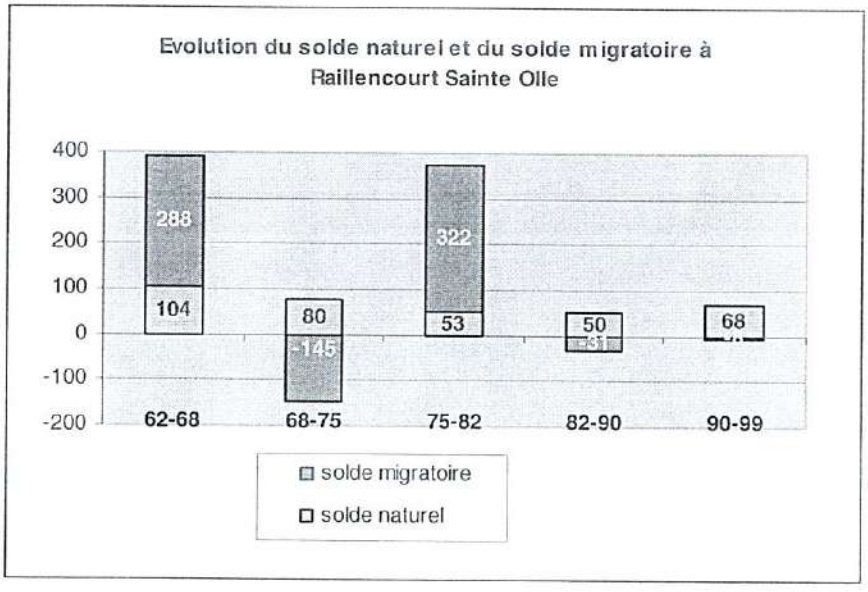
Structure par âge (population totale)

| Classes d'âge | 1982 | | 1990 | | 1999 | | 2007 | | Evolution |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | total | % | total | % | total | % | total | % | 1999/ 2007 |
| 0 – 14 ans | 540 | 24,52% | 464 | 20,90% | 422 | 18,53% | 455 | 19,13% | +0,6 |
| 15 - 24 ans | 379 | 17,21% | 365 | 16,44% | 323 | 14,18% | 260 | 10,93% | -3,25 |
| 25-29 ans | 150 | 6,81% | 148 | 6,67% | 125 | 5,49% | 122 | 5,13% | -0,36 |
| 30- 39 ans | 365 | 16,58% | 339 | 15,27% | 314 | 13,78% | 290 | 12,20% | -1,58 |
| 40 - 59 ans | 467 | 21,21% | 587 | 26,44% | 681 | 29,89% | 745 | 31,33% | +1,44 |
| 60 ans et + | 301 | 13,67% | 317 | 14,28% | 413 | 18,13% | 506 | 21,28% | +3,15 |
| Total | 2202 | 100 % | 2220 | 100 % | 2278 | 100 % | 2 378 | 100 % | |

Depuis 1982, la part des moins de 15 ans n'a cessé de diminuer jusqu'en 1999, mais a connu toutefois une légère augmentation sur la dernière période. Elle est toutefois encore légèrement inférieure à la moyenne départementale (20,13% pour le Nord en 2007). On observe aussi une nette augmentation de la part des 40-59 ans et des plus de 60 ans. La part des 40-59 ans dans la commune est bien supérieure à la moyenne du département du Nord (26,39 % en 2007). La population arrivée massivement entre 1975 et 1982 était des couples de 30-39 ans avec de jeunes enfants âgés de moins de 14 ans. Aujourd'hui, la population est vieillissante.

## 1.3 Un solde migratoire lié au volume des constructions

| variation | 1962-1968 | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1990 | 1990-1999 |
|---|---|---|---|---|---|
| Absolue | 288 | -145 | 322 | -31 | -8 |
| Relative | 19,2% | -7,67% | 17,63% | -1,41% | -0,36% |
| taux annuel d'évolution | 10% | 10,70% | 2,31% | -0,18% | -0,04% |



La commune de Raillencourt-Sainte-Olle est très attractive entre 1962 et 1968 (+288 migrants). A partir de 1968, Raillencourt a connu les conséquences de l'exode. Puis dès 1975, avec le phénomène de périurbanisation, les urbains viennent s'installer à la campagne, ce qui se traduit par l'arrivée de population dans la commune (+322). Le développement d'opérations groupées et de lotissements sur la commune a permis d'attirer la population. Cependant, depuis 1982, le solde migratoire est négatif.

Migrants

| | Migrants | | Dont actifs | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | total | migrants /pop totale | total | % de la pop. totale | % du total des migrants |
| 1975 | 361 | 19,8% | 138 | 7,6% | 38,2% |
| 1982 | 834 | 37,9% | 393 | 17,9% | 47,1% |
| 1990 | 741 | 33,4% | 373 | 16,8% | 50,3% |
| 1999 | 751 | 32,97% | 370 | 16,24% | 49,27% |

Entre 1982 et 1990, sur les 741 arrivés en 1990, 772 sont partis. Entre 1990 et 1999, sur les 751 arrivés, 759 personnes sont parties. Ces migrants représentent en 1999 1 habitant sur trois. Ils constituent aussi une part importante des actifs de la commune. Près d'un migrant sur deux est actif.

En 2007, sur les 495 migrants de plus de 5 ans recensés par l'INSEE, 37 étaient retraités et 157 étaient dans la catégorie « autre sans activité professionnelle », ce qui porte à 39,19% la population migrante de plus de 5 ans étant active.

En 1990, les nouveaux résidents à Raillencourt Sainte Olle sont des couples âgés de 25 à 39 ans (36% des nouveaux résidents) accompagnés de leurs enfants de moins de 14 ans (31% des nouveaux résidents). Ceux-ci sont venus, en grande partie, s'installer dans les lotissements récents, en périphérie de Cambrai.
En 1999, le même phénomène s'observait mais on constatait toutefois une augmentation de la part des 40-59 ans et des plus de 60 ans.

En 2007, la population migrante (par rapport à 2002) se répartissait comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| 5 à 14 ans | 86 | 17,84 % |
| 15 à 24 ans | 66 | 13,69 % |
| 25 à 54 ans | 284 | 58,92 % |
| 55 ans et plus | 46 | 9,54 % |

Source : Insee

## 2. la population active

Taux d'activité de la population de plus de 20 ans et de moins de 60 ans (en 2007, l'INSEE prend en compte la population de moins de 65 ans, compte-tenu de l'évolution sociétale)

| | Commune | | | | | | | | Nord-Pas-de-Calais |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1982 | | 1990 | | 1999 | | 2007 | | 2005 |
| | Total | % | Total | % | total | % | total | % | % |
| Total | 845 | 66,50% | 968 | 74,80% | 1022 | 80,80% | 1065 | 73,60 % | 67,6 % |
| Hommes | 520 | 93,90% | 549 | 91,00% | 569 | 89,10% | 579 | 80,53 % | 75 % |
| Femmes | 325 | 40,60% | 419 | 58,20% | 453 | 72,15% | 486 | 66,67 % | 67,6 % |

Le taux d'activité féminin connaît la plus forte croissance. Le taux d'activité masculin est en légère baisse depuis 1982. Cependant, le taux d'activité de la population restait supérieur en 1999 à la moyenne départementale (86,10%). Il est à noter qu'une diminution des taux d'activités a eu lieu entre 1999 et 2007, ce qui est à pondérer par le nouveau mode de calcul de celui-ci (population de plus de 20 ans et de moins de 65 ans).

Population active ayant un emploi

| | total | Hommes | Femmes | travaillant dans | | | | | | Salariés | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | la même commune | | le même département | | autre département | | | |
| 1982 | 812 | 512 | 300 | 161 | 19,83% | 616 | 75,9% | 35 | 4,31% | 733 | 90,27% |
| 1990 | 829 | 490 | 339 | 167 | 20,14% | 611 | 73,7% | 12 | 1,45% | 721 | 86,97% |
| 1999 | 879 | 510 | 369 | 143 | 16,27% | 646 | 73,5% | 90 | 10,24% | 787 | 89,53% |
| 2007 | 1017 | 582 | 435 | 227 | 22,32% | 679 | 66,76% | 111 | 10,91% | 940 | 92,43% |

source : INSEE

Le nombre d'actifs ayant un emploi a augmenté régulièrement, avec un pic entre les deux derniers recensements. On constate que le nombre d'actifs habitant à Raillencourt et travaillant dans d'autres communes du département du Nord a longtemps été en augmentation. La création de nouveaux emplois, notamment à Actipôle, a sans doute contribué à redistribuer l'emploi dans la commune.

Taux de chômage

| | Commune | | | | | | | | Nord | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1982 | | 1990 | | 1999 | | 2007 | | 1990 | 1999 |
| | Total | taux | Total | taux | total | taux | Total | Taux | taux | taux |
| Total | 99 | 10,87% | 169 | 16,93% | 172 | 16,32% | 141 | 12,84% | 15,20% | 17,60% |
| Hommes | 46 | 8,24% | 75 | 13,27% | 77 | 13,05% | 73 | 12,12% | 12,70% | 15,90% |
| Femmes | 53 | 15,01% | 94 | 21,71% | 95 | 20,47% | 68 | 13,71% | 18,70% | 19,90% |

Le taux de chômage était supérieur à la moyenne départementale en 1990, il était inférieur en 1999. Le chômage a toutefois connu un net recul à Raillencourt-Sainte-Olle, mais reste toutefois légèrement à la moyenne du Nord-Pas-de-Calais, qui était de 11,5%.

## 3. Le logement

### 3-1 L'évolution du parc de logements

D'après les données INSEE le parc de logement s'est agrandi de 402 logements entre 1968 et 2007.

Structure du parc

| logements | 1968 | | 1975 | | 1982 | | 1990 | | 1999 | | 2007 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| résidences principales | 527 | 96,7% | 543 | 93,9% | 687 | 92,6% | 747 | 93,1% | 826 | 93,4% | 929 | 95,3% |
| logements vacants | 16 | 2,9% | 33 | 5,7% | 52 | 7,0% | 51 | 6,4% | 53 | 6,0% | 42 | 4,3% |
| Résidences secondaires | 2 | 0,4% | 2 | 0,3% | 3 | 0,4% | 4 | 0,5% | 5 | 0,6% | 4 | 0,4% |
| Total | 545 | 100,0% | 578 | 100,0% | 742 | 100,0% | 802 | 100,0% | 884 | 100,0% | 975 | 100,0% |

source : INSEE

Évolution du parc

| | 68-75 | 75-82 | 82-90 | 90-99 | 99-2007 |
|---|---|---|---|---|---|
| résidences principales | +16 | +144 | +60 | +71 | +103 |
| logements vacants | +17 | +19 | -1 | +2 | -11 |
| Résidences secondaires | 0 | +1 | +1 | +1 | -1 |
| Total | +33 | +164 | +60 | +82 | +91 |

source : INSEE

Globalement on constate :

- une croissance du nombre de résidences principales, en rapport direct avec l'évolution de la population. L'évolution s'est accélérée entre 1975 et 1982. Entre 99 et 2004, c'est-à-dire sur cinq années, le nombre de nouvelles résidences principales a été important (+90 contre +71 lors de la dernière période intercensitaire).
- le poids des résidences secondaire est faible
- le taux de vacance a été relativement élevé depuis 1982. Depuis le recensement de 1999, ce taux a fortement baissé pour se stabiliser autour de la barre de 4% en 2007.

On estime qu'un taux équivalent à 4% du parc de logement permet d'assurer une bonne rotation de la population dans ce même parc. En effet :

- une offre en logement faible engendre une réduction du nombre de logements,
- inversement, une offre abondante ou un parc ancien, vétuste entraîne une augmentation du nombre de logements vacants.

## 3-2 Evolution des ménages

**Nombre moyen d'occupants des résidences principales**

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2007 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Raillencourt-Sainte-Olle** | 3,59 | 3,36 | 3,20 | 2,97 | 2,76 | 2,54 |
| **Nord** | 3,23 | 3,08 | 2,91 | 2,79 | 2,62 | / |

*source : INSEE*

Depuis 1968, le nombre moyen d'occupants des résidences principales n'a cessé de diminuer, et connaît la même évolution (une baisse) que celui enregistré dans le Nord. Le vieillissement de la population explique la diminution de la taille des ménages.

**Evolution de la composition des ménages de 1975 à 1999**

| Année | Total des ménages | Ménage de ... personnes | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1 | % | 2 | % | 3 | % | 4 | % | 5 - 6 et + | % |
| **1975** | 542 | 96 | 17,7% | 126 | 23,2% | 99 | 18,2% | 80 | 14,7% | 141 | 26,0% |
| **1982** | 686 | 101 | 14,7% | 149 | 21,7% | 162 | 23,6% | 150 | 21,8% | 124 | 18,0% |
| **1990** | 747 | 111 | 14,8% | 217 | 29,0% | 156 | 20,8% | 157 | 21,0% | 106 | 14,2% |
| **1999** | 826 | 154 | 18,64% | 262 | 31,72% | 163 | 19,73% | 163 | 19,73% | 84 | 10,17% |
| **2007** | 928 | 208 | 22,41% | 338 | 36,42% | 167 | 17,99% | 134 | 14,44% | 81 | 8,73% |

source: INSEE

Le nombre de ménages augmente mais leur taille diminue. Les ménages d'une ou deux personnes sont largement majoritaires (58,83% des ménages) en 2007. Par contre, les ménages composés de 5 personnes et plus sont de moins en moins nombreux depuis 1975.

Cette évolution s'explique, d'une part, par le faible renouvellement de la population de Raillencourt-Sainte-Olle par de jeunes couples avec enfants (des familles) et, d'autre part, par l'augmentation d'une population âgée, composée de retraités, donc de ménages s'articulant autour d'une ou deux personnes

**Occupation des logements des résidences principales (2007) selon l'ancienneté dans le logement**

| | Nombre moyen de pièces par | |
|---|---|---|
| | **logement** | **personne** |
| **Ensemble** | 5,0 | 2,0 |
| **Depuis moins de 2 ans** | 4,3 | 1,8 |
| **De 2 à 4 ans** | 4,8 | 1,7 |
| **De 5 à 9 ans** | 4,9 | 1,6 |
| **10 ans ou plus** | 5,2 | 2,2 |

source: INSEE

Ce tableau permet de constater que plus l'arrivée dans le logement est ancienne, plus le nombre de pièces par logement. La moyenne du nombre de pièces par logement est de 5 pièces en 2007, ce qui porte à 2 le nombre de pièces disponibles par personne. Il s'agit donc de logements plutôt grands.

## 3-3 Statut d'occupation

Le tableau ci-après détaille le statut d'occupation selon la taille des résidences principales. La commune de Raillencourt-Ste-Olle compte plus de trois-quarts de propriétaires. Les locataires représentent 20,4% des occupants. Les logements sont de relativement grande taille : 88,9% des logements ont 4 pièces et plus.

**Résidences principales selon le statut d'occupation**

| | 2007 | | 1999 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| **Ensemble** | **929** | **100,0** | **826** | **100,0** |
| Propriétaire | 724 | 78,0 | 648 | 78,5 |
| Locataire | 189 | 20,4 | 151 | 18,3 |
| *dont d'un logement HLM loué vide* | *58* | *6,2* | *55* | *6,7* |
| Logé gratuitement | 15 | 1,6 | 27 | 3,3 |

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

| Résidences principales selon le nombre de pièces | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **2007** | % | **1999** | % |
| **Ensemble** | **929** | **100,0** | **826** | **100,0** |
| 1 pièce | 6 | 0,7 | 3 | 0,4 |
| 2 pièces | 29 | 3,2 | 51 | 6,2 |
| 3 pièces | 67 | 7,2 | 76 | 9,2 |
| 4 pièces | 206 | 22,2 | 210 | 25,4 |
| 5 pièces ou plus | 619 | 66,7 | 486 | 58,8 |

source : INSEE

## 3-4 Ancienneté et confort

**Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement**

| | Nombre | % |
|---|---|---|
| **Résidences principales construites avant 2005** | **908** | **100,0** |
| Avant 1949 | 242 | 26,7 |
| De 1949 à 1974 | 227 | 25,0 |
| De 1975 à 1989 | 265 | 29,2 |
| De 1990 à 2004 | 174 | 19,1 |

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Raillencourt-Ste-Olle a subi des destructions importantes lors de la première guerre mondiale, ce qui explique la faible part de logements datant d'avant 1915 (en 1999, seuls 14,6% des logements dataient d'avant 1915). Entre la fin de la première guerre et 1974 le rythme est assez régulier. La période après 1974 est toutefois marquée par la construction de 48,3% des logements de la commune.

**Confort des résidences principales**

| | 2007 | % | 1999 | % |
|---|---|---|---|---|
| **Ensemble** | **929** | **100,0** | **826** | **100,0** |
| Salle de bain avec baignoire ou douche | 902 | 97,2 | 782 | 94,7 |
| Chauffage central collectif | 7 | 0,8 | 6 | 0,7 |
| Chauffage central individuel | 652 | 70,2 | 532 | 64,4 |
| Chauffage individuel "tout électrique" | 185 | 19,9 | 151 | 18,3 |

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Selon l'INSEE, un logement confortable possède des WC intérieurs ainsi qu'une baignoire ou une douche ainsi que le chauffage central. Le confort des résidences principales s'est sensiblement amélioré entre 1999 et 2007.

## 3-5 Rythme de construction

Entre 1990 et 2005, soit sur quinze ans, 247 logements ont été autorisés.

- la majorité des logements a été autorisée en individuel pur (119 logements soit 48,2%), avec un rythme plus important entre 1995 et 1999,
- 78 logements ont été autorisés sous le terme résidence, autorisés en une seule année : 1997
- Les logements en résidence sont les logements pour personnes âgées, les logements étudiants...
- les logements en individuel groupé et en collectif représentent respectivement 8,1% (20 logements) et 12,1% (30 logements) des logements autorisés.

| année | Nombre de logements autorisés | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | individuels purs | individuels groupés | collectifs | en résidence | total |
| 1990 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 1991 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 1992 | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 1993 | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| 1994 | 5 | 0 | 17 | 0 | 22 |
| 1995 | 6 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| 1996 | 10 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| 1997 | 13 | 0 | 0 | 78 | 91 |
| 1998 | 8 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| 1999 | 16 | 0 | 0 | 0 | 16 |
| 2000 | 15 | 0 | 13 | 0 | 28 |
| 2001 | 12 | 18 | 0 | 0 | 30 |
| 2002 | 9 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| 2003 | 10 | 2 | 0 | 0 | 12 |
| 2004 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 |
| 2005 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 119 | 20 | 30 | 78 | 247 |

Source : DRE - fichier SITADEL

Nombre de constructions et rythme moyen annuel

1990 - 1994 : 33 constructions au rythme annuel de 6,6**constructions,**

1995 - 1999: 131 constructions au rythme annuel de **26,6 constructions,**

2000 - 2005 : 83 constructions au rythme annuel de 13,8 **constructions.**

Rythme annuel

| | | individuels purs | individuels groupés | collectifs | en résidence | total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1990-1994 | Nombre | 16 | 0 | 17 | 0 | 33 |
| | Rythme annuel | 3,2 | 0 | 3,4 | 0 | 6,6 |
| 1995-1999 | Nombre | 53 | 0 | 0 | 78 | 131 |
| | Rythme annuel | 10,6 | 0 | 0 | 15,6 | 26,2 |
| 2000-2005 | Nombre | 50 | 20 | 13 | 0 | 83 |
| | Rythme annuel | 8,3 | 3,3 | 2,2 | 0,0 | 13,8 |

# VII. LES EQUIPEMENTS

## Les équipements de superstructure

Les équipements de superstructure sont éclatés sur toute la commune, surtout le long de l'axe principal, la R.D 939.

### 1. L'enseignement

La commune disposait de deux écoles publiques, le groupe scolaire Ringeval, rue Pasteur (au niveau de Ste-Olle) et l'école Jules Ferry, rue de l'Eglise (à Raillencourt). Tous les deux regroupent en leur sein classes maternelles et primaires.

Les effectifs des groupes scolaires sont de 184 élèves.

### 2. Les équipements sportifs et de loisirs

La commune est assez bien pourvue en équipements sportifs et de loisirs. Ils sont essentiellement éclatés le long de l'axe principal. La rue Pasteur et la rue de l'Eglise présentent également quelques équipements.

On trouve:

- le stade municipal "René Defer" et deux terrains de football, rue Pasteur, en limite de l'urbanisation.
- deux courts de tennis non couvert privés, route d'Arras,
- un boulodrome, route d'Arras,
- un stand de tir couvert, route d'Arras,
- une salle pour le tennis de table couvert, route d'Arras.

### 3. Les équipements socioculturels

La commune possède peu d'équipements socioculturels. Ils sont regroupés au sein de deux structures: le Tordoir (concentrant la majeure partie des équipements) et La Marlière. Ceux-ci sont éloignés l'un de l'autre de plus de deux kilomètres.

- une salle des fêtes, au Tordoir, de 160 $m^2$, route d'Arras,

- une salle polyvalente, La Marlière, de 350 $m^2$, rue de l'Eglise,
- une bibliothèque municipale au Tordoir,
- une salle informatique au Tordoir,
- une école de musique, route d'Arras,
- sept salles de réunion pour les associations, route d'Arras,
- deux salles communales, route d'Arras et rue de l'Eglise,

## 4. Les équipements administratifs

Les équipements administratifs sont peu nombreux du fait de la proximité de Cambrai. Les quelques équipements existants sont étalés sur la route d'Arras, mis à part la Mairie qui est à l'écart. Ceci montre bien l'aspect "village rue" de Ste-Olle.

En effet, la Mairie est installée à Ste-Olle, rue du Calvaire. Celle-ci est en retrait de l'axe principal, faisant face à la place centrale et se tournant vers les nouveaux logements collectifs, les deux anciennes fermes à cours carrées et la rue de la Victoire rythmée par les maisons à pignons sur rue.

Un bureau de poste ainsi qu'un poste de police municipale se situent route d'Arras, au niveau de Ste-Olle.

La commune dépend donc de Cambrai pour les pompiers, la gendarmerie, la Communauté de Villes, le centre EDF, l'ANPE, le Syndicat d'initiative et de Neuville-St-Rémy pour la perception.

## 5. Les équipements paramédicaux et sociaux

Nous avons vu auparavant que la route d'Arras fut le support de l'urbanisation, surtout pour Ste-Olle. Ceci est mis en évidence par la présence d'un certain nombre d'équipements paramédicaux et sociaux étalés sur cet axe.

Coexistent ainsi route d'Arras, trois médecins, une homéopathe, un psychiatre, un infirmier, un masseur kinésithérapeute, trois chirurgiens dentistes, deux prothésistes dentaires, une pharmacie.

On trouve également un ambulancier, rue de l'Eglise et un infirmier, rue de la Victoire.

## 6. L'offre en commerces et services

L'essentiel de l'offre en commerce et services est localisé sur l'artère principale, la plus fréquentée. Ceux-ci sont éclatés sur cet axe. On y trouve, au niveau de l'alimentation, une boulangerie, une charcuterie et quatre cafés. Y existent également un photographe, un fleuriste, un coiffeur hommes et dames, un débit de tabac-journaux, un chenil.

Notons la présence d'une boulangerie, rue de l'Eglise, au niveau de Raillencourt et d'un supermarché STOC, route de Bapaume, à Ste-Olle.

Nombre d'activités sont regroupées au niveau du parc d'activités de l'A2 (Transports, imprimerie...).

Il n'y a donc pas un centre concentrant les commerces et les services. Ceux-ci s'étalent sur toute la commune.

# Les équipements d'infrastructure

## 1. La voirie

La commune est traversée d'Ouest en Est par la RD 939, reliant Arras à Cambrai. Cette départementale rectiligne est la plus ancienne voirie du territoire communal (ancienne voie gallo-romaine). Celle-ci, entre Ste-Olle et Cambrai, "grimpe" sur le coteau, puis domine la vallée, un peu avant la rue Pasteur et enfin, s'étale en ligne droite vers Raillencourt, sur le plateau. Le long de cette voie de liaison, de nombreux bourgs se sont implantés légèrement en retrait, notamment les villages de Raillencourt et de Ste-Olle. Cette artère, très fréquentée (12 500 véhicules par jour), à la fois par les poids lourds et voitures, représente la desserte directe entre Cambrai et Arras.

Raillencourt est desservie sur sa frange Ouest par la RD 340 qui la parcourt du Nord au Sud s'arrêtant au contact de la route d'Arras. La RD 140 parcourt la commune à l'Est de la RD 340, du Nord au Sud, de Sailly-lez-Cambrai vers Fontaine-Notre-Dame. C'est au Nord-Ouest de l'axe principal, le long des RD 340 et RD 140, que l'urbanisation se développe sur le secteur de Raillencourt.

Ste-Olle est desservie essentiellement par la route d'Arras et des voiries communales localisées au Sud de celle-ci, où l'urbanisation se propage. Ces voiries sont pour la plupart perpendiculaires à l'axe principal et rejoignent le chemin de Bourlon.

L'A2, localisée également sur le plateau, coupe en deux le territoire du Nord au Sud, laissant Ste-Olle à l'Est. Cette autoroute est également très fréquentée avec 21 500 véhicules par jour.

Au Sud-Est de Ste-Olle, la RD 630, longeant le bas du coteau, allant de Fontaine-Notre-

Dame à Cambrai, dessert la zone industrielle et commerciale. Cet axe est également très fréquenté. L'échangeur autoroutier de l'A2 possède une bretelle reliée à la RD 630. C'est donc cette dernière qui permet l'accès à l'A2 pour notre commune.

## 2. Les nouvelles dessertes

Très récemment, de nouvelles voiries, desservant les lotissements récents, ont été réalisées à Raillencourt et à Ste-Olle. Celles-ci, en rupture avec les rues et ruelles datant du XIX$^{ème}$ siècle, n'épousent pas le relief.

Par ailleurs, de nouvelles voies structurent aujourd'hui le territoire de Ste-Olle. Ainsi, le contournement Sud de Cambrai (RD1643) part de l'échanger autoroutier de Raillencourt pour rejoindre, à l'Est de Cambrai, la RD643 en passant par Proville et Niergnies. Cet axe permet ainsi à la fois de réguler les flux intra-muros et de favoriser les échanges économiques.

Rappelons que l'ancien projet de contournement de Cambrai, inscrit au POS opposable, était situé plus à l'Est de Ste-Olle. Son tracé devait emprunter un axe Nord-Sud, passant, entre autre, à l'emplacement du lotissement du Val d'Artois, de la dent creuse centrale (projet du centre médico-social), à l'Est du terrain de football et au Nord de la zone bâtie.

## 3. La desserte en transport en commun

La commune est desservie par un réseau de transport en commun urbain. Celui-ci est dénommé "Transports Urbain du Cambrésis" (T.U.C).
Ce réseau dépend de la "Société des Chemins de Fer du Cambrésis".

La commune est très bien desservie par le réseau T.U.C la semaine et très peu le week-end et jours fériés
Raillencourt-Ste-Olle voit le passage de deux lignes sur son territoire : *la ligne1 et D1*.

- *la ligne 1 fonctionne* uniquement la semaine et dessert notre commune, Escaudoeuvres, Sailly et Cambrai.
- *la ligne D1*, les dimanches et jours fériés, dessert Raillencourt-Ste-Olle et Cambrai-centre par Sailly.

Il existe huit arrêts de bus sur la commune : cinq à Raillencourt (zone industrielle, salle des Fêtes, rue de Sailly, Petit Bois et l'Estoez) et quatre à Ste-Olle (Mairie, Ardennes, Ulysse et salle des Fêtes).

*La ligne 1* s'arrête à Raillencourt-Sainte-Olle toutes les heures, tôt le matin, le midi et en fin d'après-midi, aux arrêts de bus Petit Bois, Mairie et Estoez.

*La ligne D1* dessert Raillencourt-Sainte-Olle en début et fin d'après-midi aux arrêts de bus rue de Sailly, Mairie, Ardennes, salle des Fêtes et Ulysse.

## 4. Les voies ferrées

La gare la plus proche est située à Cambrai, à environ 4 kilomètres de notre commune.

# 5. Les réseaux

## *1. La ressource en eau*

### o Le contexte hydrogéologique

La commune de RAillencourt-Sainte-Olle se situe sur l'aquifère de la craie du Cambrésis. Elle est définie par un régime de nappe libre. La craie est recouverte par des limons perméables ce qui explique le faible nombre d'affluents de l'Escaut, la pluie s'infiltrant directement vers l'aquifère. Cette forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions. La forte perméabilité du substrat crayeux induit une forte vulnérabilité de la nappe aux pollutions. De plus le niveau général de la nappe étant en baisse ceci s'accompagne d'une baisse de la qualité due au phénomène de concentration.

### o Les disponibilités en eau

La distribution de l'eau potable est assurée par Veolia, par un contrat d'affermage du 01/01/1993, desservant ainsi 2430 habitants, soit 1018 abonnés en 2009.

La commune est alimentée par le champ captant de Cambrai-Proville. Le forage Florette n'alimente quant à lui que l'entreprise SOLECO Florette, pour un volume de 164 240 m3 en 2009.

En 2009, compte tenu de l'achat de 403 022 m3 d'eau et de la vente de 185 269 m3, (soit une mise en distribution de 381 993 m3 en incluant le forage Florette) et d'une consommation de 363 393 m3, le rendement du réseau s'élève, selon Veolia pour l'année 2009 à 95,9%.

Ces consommations se répartissaient ainsi en 2008 et 2009 :

| | 2008 | 2009 |
|---|---|---|
| Consommations domestiques | 164 118 m3 | 145 354 m3 |
| Consommations autres que domestiques | 193 613 m3 | 217 704 m3 |
| Total | 357 731 m3 | 363 058 m3 |

Bien que le nombre d'abonnés domestiques restent stables, autour de 1010 abonnés, leur consommation a baissé de 11% d'une année sur l'autre ce qui a tendance à montrer que la tendance à l'économie d'eau se réalise.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

# Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Retour à la carte des régions

## Critères de recherche

| | |
|---|---|
| **Département** | NORD |
| **Commune** | RAILLENCOURT SAINTE OLLE |
| **Réseau(x)** | RAILLENCOURT |
| **Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau** | - RAILLENCOURT SAINTE OLLE |

Bulletin précédent  Rechercher

## Informations générales

| | |
|---|---|
| **Date du prélèvement** | 02/02/2012 09h20 |
| **Commune de prélèvement** | RAILLENCOURT SAINTE OLLE |
| **Installation** | RAILLENCOURT |
| **Service public de distribution** | EAUX DE CAMBRAI - RAILLENCOURT OLLE |
| **Responsable de distribution** | SOCIÉTÉ DES EAUX DE CAMBRAI |
| **Maître d'ouvrage** | MAIRIE DE RAILLENCOURT SAINTE OLLE |

## Conformité

| | |
|---|---|
| **Conclusions sanitaires** | Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. |
| **Conformité bactériologique** | oui |
| **Conformité physico-chimique** | oui |
| **Respect des références de qualité** | oui |

## Paramètres analytiques

| Paramètre | Valeur | Limite de qualité | Référence de qualité |
|---|---|---|---|
| Ammonium (en NH4) | <0,05 mg/L | | ≤ 0,1 mg/L |
| Aspect (qualitatif) | 0 qualit. | | |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-72h | <1 n/mL | | |
| Bact. aér. revivifiables à 37°-24h | <1 n/mL | | |
| Bactéries coliformes /100ml-MS | <1 n/100mL | | ≤ 0 n/100mL |
| Chlore libre (2) | 0,21 mg/LCl2 | | |
| Chlore total (2) | 0,27 mg/LCl2 | | |
| Coloration | <1 mg/L Pt | | ≤ 15 mg/L Pt |
| Conductivité à 25°C | 653 µS/cm | | ≥200 et ≤ 1100 µS/cm |
| Entérocoques /100ml-MS | <1 n/100mL | ≤ 0 n/100mL | |
| Escherichia coli /100ml -MF | <1 n/100mL | ≤ 0 n/100mL | |
| Odeur Saveur (qualitatif) | 0 qualit. | | |
| Température de l'eau (2) | 7,5 °C | | ≤ 25 °C |

Par contre la consommation d'eau tend à augmenter pour les abonnés autres que domestiques. Dans le même temps ceux-ci passent de 1 abonné à 7 abonnés de par le développement de la zone actipôle.

Des conventions de ventes et d'achat d'eau entre communes (Cambrai, Neuville-Saint-Rémy et Raillencourt-Sainte-Olle) sont en cours de conclusion. Ainsi, en 2009, sur les volumes achetés, environ ¾ des volumes étaient achetés à Cambrai et ¼ à Neuville-Saint-Rémy.

Les conclusions du Schéma Directeur de l'alimentation en eau potable des Villes de Cambrai, Neuville-Saint-Rémy et Raillencourt-Sainte-Olle préconisent des travaux structurants. La ville de Cambrai a engagé des démarches qui ont abouti en 2008 à un Arrêté Préfectoral d'Autorisation du Prélèvement en eau de la ressource de 9 600 $m^3$ à 15 000 $m^3$/jour. Il est mis en évidence la nécessité de la création d'un réservoir sur la canalisation alimentant Actipôle et une amélioration de l'alimentation des poteaux incendies.

Enfin les analyses de l'eau produite et distribuée montre que tous les paramètres, microbiologiques et physico-chimique sont conformes, y compris en terme de taux de nitrate, allant pour ce dernier dans le sens des volontés inscrites dans les dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 consacré au 4ème programme de lutte contre les nitrates d'origine agricole.

### *2. L'assainissement*

#### Le réseau d'assainissement

La commune a affermé la collecte des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leur traitement au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Cambrésis).

Le zonage d'assainissement, achevé depuis 2008, a été approuvé par la commune le 16 juin 2008. Il est passé en enquête publique, dernier trimestre 2011.

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle peut être divisée en 3 principaux secteurs définis par leur exutoire :

- un secteur couvrant la moitié ouest de la commune, la zone industrielle et l'extrémité ouest du quartier Sainte-Olle aboutissant au poste de refoulement Sainte Olle permettant le transfert des effluents vers la partie nord-ouest de Neuville-Saint-Rémy. Ce secteur est divisé en deux parties : la zone industrielle, assainie en séparatif) et l'extrémité ouest du quartier Sainte-Olle rejoignant le poste de refoulement Sainte-Olle d'une part, et la moitié ouest de la commune en amont du poste de refoulement route d'Arras (refoulant vers le réseau rue de

Montreuil-sur-Mer). Cette zone comprend : le bassin versant depuis la rue de l'Eglise jusqu'à l'extrémité ouest, assaini en unitaire et contrôlé par un déversoir d'orage au niveau du Chemin d'Arras dont la canalisation se raccorde au poste de refoulement route d'Arras, la rue d'Arras, où une canalisation unitaire, qui aboutit au poste de refoulement route d'Arras, draine des apports directs, un secteur d'interconnections avec la commune de Sailly-lez-Cambrai

- un secteur, au sud-est de la commune, d'assainissement mixte, rejoignant l'extrémité nord-ouest de Cambrai (zone d'activités de Cantimpré)

- un secteur, en extrémité est de la commune, se raccordant aux réseaux en limite des communes de Neuville-Saint-Rémy et Cambrai et rejoignant le poste de refoulement du 8 mai 1945.

Seules 4 habitations ne sont pas desservies le long de la RD 939, autour de la ferme dite des Lilas et de celle dite des Rosiers.

**Situation de la commune au sein de l'agglomération d'assainissement**

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle fait partie de l'Agglomération d'assainissement de Cambrai. Le Syndicat intercommunal de l'Assainissement de Cambrai (SIAC) regroupe 7 autres communes : Cambrai, Escaudoeuvres, Haynecourt, Neuville-Saint-Rémy, Proville, Sailly-lez-Cambrai et Tilloy-les-Cambrai.

La station d'épuration intercommunale dont dépend la commune est située sur la commune de Neuville-Saint-Rémy. Les communes desservies par la station sont les 8 communes du SIAC ainsi que les trois communes suivantes : Awoingt, Ramillies et Niergnies.

Seules 10 habitations de la commune d'Awoingt sont raccordées à la station d'épuration de Cambrai Neuville Saint Rémy.

Les volumes traités par la station d'épuration en 2010 sont les suivants :

- Volume total arrivé en tête de station : 3 548 460 $m^3$.

La filière de traitement comprend les étapes suivantes

- les prétraitements : dégrillage, puis dessablage-dégraissage

- un bassin d'orage en tête de station qui permet d'écrêter le débit d'arriver au débit admissible de la filière biologique

- le traitement biologique : boues activées en aération prolongée ; le process comprend deux bassins d'aération de 6800 $m^3$ chacun.

- le clarificateur au niveau duquel les boues sont extraites : les boues sont déshydratées sur centrifugeuse après adjonction de polymères puis chauffées avant évacuation et épandage ; l'ajout de la chaux est diminué lors de l'envoi des boues en compostage.

La capacité de traitement de la station d'épuration est équivalente à 63 000

Equivalent-habitants.

Le nombre d'habitants desservis en 2010 est de 47 803. La population était pratiquement entièrement desservie, ainsi que certaines entreprises disposant de bureaux.

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année 2010 à 3 548 460 $m^3$, soit un débit moyen journalier de 9 722 $m^3$/jour.

L'usine de dépollution du SIAC a de bons rendements épuratoires et l'eau épurée est de bonne qualité.

**Estimation de la capacité résiduelle :**

La population sans double compte pour l'ensemble des communes raccordées était de 47 803 habitants.

La capacité résiduelle était donc de 15 197 habitants (capacité de traitement : 63 000 équivalents-habitants – population sans double compte : 47 803 habitants) pour 8 communes, si on retire les équipements publics, les autres rejets actuels, on obtient une possibilité d'accueil de population estimée à environ 20 % par commune.

Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 4 902 kg de DBO5 par jour. Cela correspond à une capacité de 81 700 équivalents habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant. Le volume entrant est de 10 117 $m^3$/j en 2008, la capacité hydraulique indiquée est de 16 688 $m^3$/j. La charge DBO5 entrante est de 1958 kg/j et la capacité épuratoire en DBO5 est de 4902 kg/j.

*3 Les eaux pluviales*

**Analyse topographique**

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle est vallonnée d'Ouest en Est. Ainsi à l'extrémité Ouest, les altitudes passent de 75 mètres à l'ouest, pour descendre vers 50 mètres au point le plus bas, c'est-à-dire au niveau de la rue de la Croix-Rouge menant à Sailly-lez-Cambrai. Puis le relief se plisse de nouveau pour atteindre 75 mètres environ sur la zone Actipôle avant de plonger vers Cambrai.

**Les principaux axes d'écoulement des eaux pluviales**

Les eaux pluviales de la commune sont rejetées vers la RD939 et le fonds de Saint-Olle. Les abords de la RD939 sont connus pour connaître des problèmes de surcharge hydraulique par temps de pluie. En effet, au vu de la situation topographique, le point bas de la commune se situe au niveau de l'urbanisation linéaire le long de la RD939. De plus, il est à noter qu'une étude stratégique sur les risques, menée par la DDTM 59 dans le Cambrésis,

laisse pressentir une zone d'accumulation des eaux sur le même secteur.

Par ailleurs, le canal de l'Escaut et la rivière de l'Escaut sont des cours d'eau sensibles vis-à-vis de la problématique des inondations : un PPRI a été prescrit.

Il importe donc de limiter les débits pluviaux envoyés vers le réseau hydrographique de l'Escaut par une gestion des ruissellements et du développement de l'infiltration dès l'amont (techniques alternatives d'infiltration à la parcelle...)

**Occupation du sol**

L'urbanisation est groupée autour des deux hameaux de Raillencourt et de Sainte-Olle. Entre ces deux hameaux, une urbanisation linéaire s'est développée, notamment au niveau des points bas de la commune, le long de la RD939. Les zones urbanisées historiquement sont donc plutôt protégées du ruissellement, à l'inverse de l'urbanisation linéaire susmentionnée. Le reste du territoire est essentiellement dédié à l'agriculture.

**La gestion des eaux pluviales sur la commune**

Le zonage d'assainissement Eaux Usées et Eaux pluviales passe en enquête publique au dernier trimestre 2011.

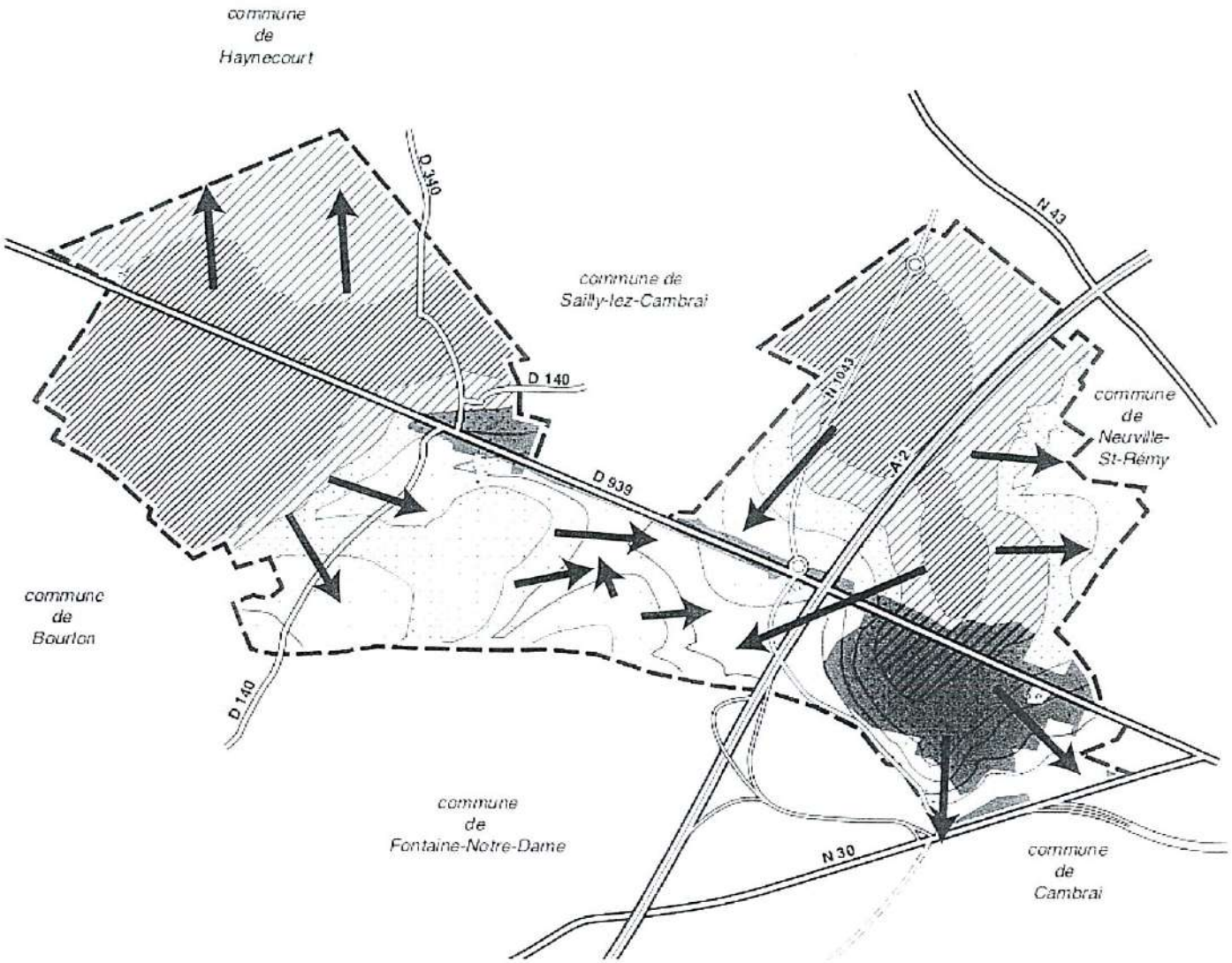
Le document propose comme axes majeurs de rechercher le principe du Zéro rejet par l'infiltration des eaux pluviales, et si celle-ci n'est pas possible en raison de la nature des sols, un débit de fuite de 2 l/s/ha sera imposé pour tout nouveau projet.

**Les sources potentielles de pollution des eaux de ruissellement**

Les principales sources potentielles de pollution des eaux de ruissellement sont :

- l'épandage d'engrais sur les terres agricoles
- l'urbanisation de Raillencourt-Sainte-Olle (ruissellement des eaux pluviales sur chaussée)

**Raillencourt-Sainte-Olle :** Axes Principaux d'écoulement des eaux pluviales




Altitude en mètre :

75

65

60

55

50

zone urbanisée

N

0 300 m

*4. Le traitement des déchets*

La communauté d'agglomération de Cambrai est compétente en matière d'élimination des déchets ménagers depuis 2000.

La communauté d'agglomération de Cambrai a mis en place en juin 2002 une collecte sélective des déchets ménagers sur son territoire.

Pour 2008, on peut retenir :

- la mise en œuvre du nouveau marché de collecte et de traitement des déchets ménagers, avec modification des jours de collecte, notamment en centre-ville de Cambrai,
- la conclusion d'une convention avec l'éco-organisme EcoFolio pour la reprise des papiers usagés,
- l'élaboration d'un écoguide,
- la préparation de l'expérimentation d'une collecte hippomobile des sapins de Noël,
- l'aboutissement de l'étude sur la mise en place d'un dispositif d'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux.

Projet de compostage individuel.

**6 collectes pour les déchets des habitants de l'agglomération**

Dans le cadre de sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la communauté d'agglomération de Cambrai met en œuvre six collectes différentes depuis le mois de juin 2002 :

- collecte en porte à porte des ordures ménagères,
- collecte sélective en porte à porte des déchets valorisables,
- collecte séparative en porte à porte et en apporte volontaire des déchets verts,
- collecte en porte à porte des encombrants,
- collecte du verre et des papiers-cartons dans les points et bornes d'apport volontaire,
- collecte en déchetteries.

**Des traitements et valorisations adaptés à chaque type de déchet**

Après la collecte, chaque type de déchet suit la filière appropriée à sa nature :

- enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) pour les ordures ménagères et les encombrants,
- tri et recyclage pour les déchets valorisables,
- compostage pour les déchets verts
- recyclage pour le verre et les papiers-cartons des points et bornes d'apport

volontaire,

- enfouissement, incinération, compostage et recyclage pour les différents déchets déposés en déchetteries.

**Déchetteries :**

- Déchetterie de Cambrai
- Déchetterie de Marcoing
- Déchetterie de Neuville-Saint-Rémy

**Données techniques :**

1. Collecte des ordures ménagères :

- ramassage hebdomadaire
- Quantités : En 2008, ce sont 18 415,59 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées sur les 23 communes de la CAC, ce qui représente une moyenne de 304,48 kg/an/habitant.

La quantité d'ordures ménagères collectée a connu une légère baisse par rapport aux années précédentes (308,33 kg/an/habitant en 2007 et 310,96 kg/an/habitant en 2006). La mise en place de la collecte sélective a ainsi permis d'éviter la mise en décharge de 34,37 % des ordures ménagères produites sur le territoire de la CAC. Le ratio de production d'ordures ménagères se montait en effet à 463,95 kg/an/habitant en 2001, avant la mise en place de la collecte sélective.

2. Collecte sélective

- matériaux recyclables (papiers et cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en acier et en aluminium)
- ramassage hebdomadaire
- Quantités : Au cours de l'année 2008, 4 4457,43 tonnes d'emballages valorisables et de journaux magazines et 2916,64 tonnes de verre ont été collectées, soit un tonnage global de 7374,07 tonnes de déchets valorisables, représentant une performance de 121,92 kg/an/habitant. Alors que la production d'ordures ménagères s'inscrit dans une tendance globale à la baisse, on constate parallèlement que depuis 2004, les résultats de la collecte sélective sont en augmentation légère (120,76 kg/an/habitant en 2007 contre 113,60 120,76 kg/an/habitant en 2004). Concernant les modalités de tri, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri d'Anzin, triés mécaniquement mais aussi à la main par catégories de matériaux, avant envoi en filières de valorisation.

3. Collecte des encombrants

Pour l'année 2008, 1 292,12 tonnes d'encombrants ont été ramassées sur les 23 communes de la CAC, soit 21,36 kg/an/habitant. La quantité d'encombrants produite depuis

2002 diminue chaque année, ce qui s'explique par la diminution de la fréquence de ramassage corrélativement à un dépôt de plus en plus fréquent en déchetterie.

4. Collecte des déchets verts

En 2008, aucun équipement n'avait été mis à la disposition des habitants par la communauté d'agglomération.

La collecte est assurée de manière hebdomadaire.

En 2008, 4 402,81 tonnes de déchets verts avaient été collectées.

5. Collecte en apport volontaire

Les cloches à verre et les points de collecte du papier et du carton sont implantés sur l'ensemble du territoire de la CAC.

6. Les déchetteries

En 2007, deux nouvelles déchetteries ont vu le jour, l'une à Marcoing, l'autre à Neuville-Saint-Rémy. Ces deux équipements sont venus compléter la déchetterie de Cambrai, qui connaissait depuis plusieurs années une situation de saturation.

Les trois déchetteries communautaires sont accessibles à tous les habitants de la communauté d'agglomération sur présentation d'un justificatif de domicile, pour y déposer leurs déchets gratuitement, dans la limite d'1 $m^3$/jour. L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : la communauté Emmaüs de Fontaine Notre Dame assure pour le compte de la communauté d'agglomération de Cambrai la collecte et le tri des D3E déposés par les habitants sur les déchetteries communautaires.

En 2008, elle a récolté et orienté vers la filière de recyclage 79,9 tonnes de D3E, représentant environ 9 506 appareils.

**Le traitement :**

L'enfouissement : les ordures ménagères résiduelles sont traitées par enfouissement en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU). Depuis mai 2008, c'est la société Coved qui assure pour le compte de la CAC l'enfouissement des déchets et encombrants des deux autres déchetteries au CSDU de Nurlu (80).

Le CSDU est confiné par une couche d'argile, des bâches en plastique et des membranes géotextiles afin de protéger l'environnement des infiltrations. Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont traités sur place en station d'épuration. Lors de la décomposition, les déchets produisent du biogaz capté par un réseau de tuyaux puis conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de

l'électricité. LE CSDU de Nurlu est installé sur un site de 19 hectares et a une capacité de 72 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2023.

Le compostage : les déchets verts sont déposés après collecte sur la plateforme de compostage de Graincourt les Havrincourt, gérée par la société SEDE Environnement, filiale de Véolia. Ils sont broyés puis mélangés avec des boues de stations d'épuration pour élaborer un compost conforme à la norme NFU 44-095. La plateforme de compostage de Graincourt les Havrincourt a traité en 2008 environ 41 000 tonnes de boues et 61 000 tonnes de déchets verts, dont 55% acheminés par voie fluviale.

Le tri et la valorisation : les déchets papiers et cartons collectés sur le territoire sont transportés au centre de tri d'Anzin, géré par la société Norvalo, filiale de SITA Nord. Une fois triés et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage. Le verre, collecté séparément des autres matériaux, est quant à lui vidé sur un quai de transfert et expédié à la verrerie sans tri préalable.

### *5. La défense contre l'incendie*

La défense incendie est assurée par six bouches incendie, ainsi que par vingt-huit poteaux incendie. Ceux-ci sont implantés sur le réseau d'eau potable. Une citerne de 60 $m^3$ est située à Raillencourt, rue des Près.

Un poteau incendie au 2840 route d'Arras fuyait lors du contrôle du 31 mars 2010. Par ailleurs, outre des problèmes de signalisation et de matériel annexe manquant (chaînettes, notamment), le rapport du SDIS conclue à un débit inférieur à 60$m^3$/h pour 29 % des points d'eau contrôlés. La défense incendie est jugée satisfaisante, à l'exception des rues de l'Eglise, des Potiers, des Ardennes, de la Champagne, du Tordoir, de Fontaine-Notre-Dame et de Normandie.

Il incombe à la municipalité de remédier aux problèmes signalés afin de garantir la sécurité de tous (L110 du CU). Il appartient au maire de prévenir et faire cesser les incendies (L2212-2 5°du CGCT)

# VIII. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## 1. La faune et la flore

De manière générale, Raillencourt-Ste-Olle ne présente pas de surface boisée en tant que telle mais peuvent apparaître spontanément :

- dans la strate arborée, chênes pédonculés, charmes et frênes,
- dans la strate arbustive, noisetiers, cornouillers sanguin, prunelliers, lierre, fusain, sureau noir, saules marsault, aubépine, clématites.

La végétation naturelle est plus restreinte que dans la vallée de l'Escaut. Elle subsiste à l'état de bois, de brise-vent ou de linéaire le long des routes.

Si l'on s'attarde de plus près au paysage et à la végétation présente sur le territoire communal, constatons que l'entrée du côté d'Arras, à Raillencourt, est bien marquée par une ligne de frênes et de thuyas, perpendiculaire à la route.

Le long de la RD 939, la végétation est très maigre et peu significative, malgré ses larges trottoirs. Seuls quelques végétaux ponctuent le parcours : les cyprès du cimetière, deux tilleuls encadrant la chapelle, quelques arbres débordant de jardins, le nouveau rond-point planté sur la RD 939, une ligne de tilleuls devant le cimetière de Ste-Olle et une petite placette verte.

A partir de la RD 939, quelques vues ouvertes sur la campagne permettent de dominer le Cambrésis, notamment la ville de Cambrai et ses clochers d'églises.

A l'écart de la route, on remarque des espaces de verdure plus significatifs: la place de l'hôtel de ville, une placette à l'arrière de l'église de Raillencourt, un verger à l'arrière des magasins STOC (le long du chemin de Bourlon), un espace vert autour du Tordoir, de La Marlière et de l'église moderne.

Les lotissements ont une morphologie spécifique très verdoyante, présentant une image intermédiaire entre la ville et la campagne, où affluent de nombreuses plantes horticoles. L'alignement de l'entrée du lotissement situé côté hôtel de ville, à Ste-Olle, est constitué d'arbre aux essences et dimensions hétérogènes, taillés parfois brutalement.

Notons sur le territoire communal le maintien, encore à l'heure actuelle, de prairies insérées dans la zone urbanisée : le long de la RD 340 et du chemin de Bourlon.

Les accès à la zone d'activités sont marqués par des plantations. Par contre, les bâtiments de la zone n'en présentent pas ou peu.

## 2. le paysage

A l'Ouest de l'Escaut, le paysage s'exprime dans toute son évidence. Les ondulations, à certains endroits, sont presque insensibles. L'eau ne s'écoule qu'à grande peine, les routes disparaissent sous les profonds talus. L'étendue règne, ponctuée par des villages comme Raillencourt-Ste-Olle et de maigres bois. Notre zone d'étude s'est prêtée au passage de grandes infrastructures routières (RD 939, RD 1643, contournement de Cambrai) et autoroutières (A2) qui marquent fortement les horizons et entament fortement le charme d'un paysage qui tient précisément dans sa complète ouverture. L'avenir de ce dernier semble incertain avec l'influence de l'agglomération de Cambrai et le développement de l'extension résidentielle.

### *1. Un paysage marqué par la structure géologique*

La commune de Raillencourt-Ste-Olle est située à l'Ouest de la vallée de l'Escaut. De la commune, il est possible de distinguer, "à vol d'oiseau", l'extrémité du plateau, au-delà de Ste-Olle, et ainsi de percevoir la vallée de l'Escaut, ses coteaux et son fonds de vallée (Cambrai et son Beffroi).

Le relief marqué sur le territoire communal (ondulation du plateau à l'Ouest et le coteau à l'Est) entraîne un bâti assez étagé de part et d'autre de la RD 939. A l'Ouest, celle-ci passe au Sud d'une légère ondulation du plateau. L'urbanisation de Raillencourt s'est légèrement étagée, essentiellement au Nord de la route d'Arras, sur le flanc Sud de cette ondulation, et un peu au Sud de cet axe. L'altitude varie alors de 75 à 60 mètres du Nord au Sud. Au centre du territoire communal, toujours le long de l'axe principal, l'altitude est plus faible avec une hauteur plus ou moins constante (environ 60 mètres), du ruisseau de Bourlon à l'autoroute A2. Au-delà de l'A2, à l'Est, se profile le coteau Ouest de l'Escaut. L'urbanisation de Ste-Olle s'est égrenée le long de la route d'Arras, donc du coteau, et tend à se développer vers le Sud actuellement. Le bâti est ainsi fortement étagé à flanc de coteau, essentiellement pour les constructions récentes. Le dénivelé est très important, variant de 75 mètres en haut du coteau à 55 mètres en bas de coteau sur moins de 800 mètres.

Le paysage agricole est cadencé également par des ondulations cernant l'urbanisation avec sur le plateau:

- au Sud-Ouest, un dénivelé allant de 60 à 80 mètres appelé "Les Monts",
- au Nord-Est, les Deux Vallées variant entre 55 mètres et 70 mètres, à l'Est de l'A2,
- à l'Ouest de l'A2, au Nord de la zone urbanisée, la zone agricole ("Le Grand Camp") domine à 70 mètres d'altitude environ pour redescendre à 60 mètres aux abords de la route d'Arras.

*2. Le paysage agricole*

Le territoire communal est essentiellement formé de champs ouverts du plateau Cambrésien. A l'approche de Raillencourt, à l'Ouest, existent quelques végétations de type bocage. Le plateau au niveau du territoire communal est « sec », par opposition au plateau des riots, à l'Est de l'Escaut, qui lui est plus boisé, plus arrosé.

Le Cambrésis, dont notre commune, est marqué par la forte activité économique que représentent les terres de grandes cultures de champs ouverts. Il existe une identité paysagère du Cambrésis qui se retrouve dans les grands espaces cultivés céréaliers, dans une terre peignée à perte de vue (quelques stockages de betteraves ont été repérés sur le territoire communal). L'openfield est la caractéristique du paysage agricole. Sur le territoire communal, les champs ouverts se dessinent à perte de vue modelant ainsi les ondulations du plateau et encerclant la zone urbanisée.

Sur le territoire de Ste-Olle, les versants sont exposés aux vents pluvieux de l'Ouest et Sud-Ouest : la craie affleure. Sur le coteau, on trouve un verger, le long du chemin de Bourlon.

L'exploitation agricole a donné naissance à de nombreux corps de ferme de type traditionnel, situés au niveau du noyau ancien ou isolés sur la route d'Arras. A ces constructions traditionnelles sont venues s'ajouter de nouvelles installations réalisées dans des matériaux plus récents (hangars,...).

*3. Le paysage urbain*

La commune est caractérisée par deux regroupements. Raillencourt se présente encore comme un village rural groupé. Par contre, Ste-Olle est un village rue. Celui-ci se voit de plus en plus urbanisé, du fait de la proximité de Cambrai. Le développement de la zone commerciale et industrielle le long de la RD 630, ainsi que l'extension, le long de l'A2, de la zone d'activités du Parc de l'A2 avec son projet Actipôle, marquent d'autant plus le paysage. Les bâtiments du Parc de l'A2 sont très imposants et visibles de très loin. De plus, au Sud-Est, la zone commerciale et industrielle vient renforcer le caractère de faubourg industriel de Cambrai. Les activités sur ces deux sites sont consommatrices d'espaces.

Le bâti est généralement peu haut ; toutefois, ponctuellement à proximité immédiate de Cambrai, les hauteurs atteignent 2 étages posés sur un rez-de-chaussée. Le long de la RD939, l'alignement est historiquement la norme, les nouvelles constructions ont quant à elles fait l'objet de reculs beaucoup plus importants, allant jusqu'à 25 mètres, en raison notamment des normes sécuritaires imposées le long des RD. Lorsque l'urbanisation s'est faite sous forme de

lotissement, comme dans le hameau de Raillencourt, les reculs sont harmonisés, permettant un stationnement sur la parcelle. L'urbanisation est plus dense à proximité de Cambrai, dans le centre historique de Sainte-Olle : le long de la route d'Arras, des rues de la Victoire, des Ardennes et Pasteur. Le long de ces rues, le front bâti est souvent continu, avec des parcelles en lanières comme dans la Rue Pasteur.

## 3. L'air

L'étude des liens entre les facteurs d'environnement et la santé se situe dans un champ de grande complexité et incertitude. Cependant, à l'heure où la santé et l'environnement font l'objet d'une attention sociale croissante, l'existence de ces obstacles ne saurait empêcher la prise en compte des risques sanitaires induits par les modifications que l'homme fait subir à son environnement. De façon légitime, les risques sanitaires, notamment ceux qui résultent d'expositions involontaires aux polluants de l'environnement, sont de moins en moins acceptés socialement.
Depuis la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, les pouvoirs publics ont pour objectif de prévenir, surveiller, réduire et supprimer les pollutions atmosphériques afin de préserver la qualité de l'air.

### 3.1. Outils réglementaires

Trois outils permettent de fixer des objectifs de qualité à atteindre ou à préserver.

A l'échelle de la Région, le **Plan Régional de la Qualité de l'Air** (PRQA), élaboré par le préfet de région fixe les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Il peut également fixer des objectifs de qualité de l'air spécifiques à certaines zones lorsque les nécessités de leur protection le justifient. La Région Nord Pas de Calais s'est lancé dans l'élaboration de ce plan qui a été approuvé en décembre 2000.

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air de la Région Nord Pas de Calais fixe des orientations permettant, pour atteindre les objectifs de qualité de l'air, définis par décret, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Il peut également fixer des objectifs de qualité de l'air spécifiques à certaines zones, lorsque les nécessités de leur protection le justifient.

Il comprend :
- une évaluation de la qualité de l'air dans la région et de son évolution prévisible

- une évaluation de l'impact de la qualité de l'air sur la santé et l'environnement naturel et historique
- un inventaire des émissions des substances polluantes définies par la loi sur l'air et une estimation de leur évolution
- une présentation des organismes qui contribuent dans la région à la connaissance de la qualité de l'air et de son impact sur l'homme et l'environnement.

Les orientations du Plan Régional pour la Qualité de l'Air de la Région Nord Pas de Calais sont les suivantes :
- accroître la connaissance des émissions et des polluants, la connaissance de la qualité de l'air, la connaissance des effets sur la santé et des populations sensibles, des effets sur l'environnement
- réduire les pollutions en promouvant les technologies propres et en utilisant la régulation et la médiation
- améliorer la prise de conscience sur la qualité de l'air et la maîtrise de l'énergie.

Actuellement 80% de la pollution atmosphérique en milieu urbain est due au trafic automobile. Le problème de la qualité de l'air impose une approche globale du phénomène. La loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dont l'objectif est de prévenir, surveiller, réduire, supprimer les pollutions atmosphériques pour préserver la qualité de l'air, économiser l'énergie et l'utiliser rationnellement est venue répondre à cette nécessité d'approche globale et prescrit pour ce faire la mise en place d'outils de prévention de la pollution. Elle prévoit entre eux une articulation au travers d'un système de compatibilité.

A l'échelle locale, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a pour but de décliner au niveau des agglomérations de plus de 25 000 habitants les objectifs énoncés dans le PRQA.

Par ailleurs, la loi remet en scène les Plans de Déplacements Urbains en les élargissant et en leur conférant une dimension environnementale. Elaborés par les autorités organisatrices des Transports Urbains, ils sont rendus obligatoires pour toutes les agglomérations de plus de 1000 000 habitants. Les PDU doivent viser à assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité et de facilité d'accès, et la protection de l'environnement et de la santé. Leur objectif est d'instaurer un usage coordonné de tous les modes de transports par une affectation équitable de la voirie au profit de modes moins polluants.

## 3.2. Le réseau ATMO

La fédération ATMO représente l'ensemble des 39 associations France et Outre Mer agréées pour la surveillance de la qualité de l'air.
Elle est constituée de 4 collèges membres : Etat, Collectivités locales, industriels et associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

Suite à la promulgation de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996, ATMO a pour objectif de prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les émissions polluantes, afin de mettre en œuvre le droit reconnu à chacun, de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.
Un dispositif de surveillance de l'air sur tout le territoire français est mis en place depuis janvier 2000. Des associations sont chargées de la mise en œuvre d'un réseau de mesures et de surveillance.

La Région Nord Pas de Calais, du fait d'un tissu industriel, d'un trafic routier et d'une urbanisation importants, s'est rapidement équipée de moyens de surveillance de la qualité de l'air. Le premier dispositif de surveillance, dit réseau manuel, fut mis en place dès 1962 à l'initiative des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais et fut géré par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement en collaboration avec l'Ecole des Mines de Douai.

Aujourd'hui, ce réseau tend à disparaître au profit de réseaux de surveillance automatique de la qualité de l'air.
Sur la région, quatre réseaux automatiques de surveillance de la qualité de l'air fonctionnent. Pour la commune, on retiendra le réseau AREMASSE[1] puisque la station la plus proche est située à Cambrai.

## 3.3. Les polluants mesurés et surveillés

Cet organisme mesure la qualité présente dans l'air de plusieurs composants à partir de stations de mesures.
Les principaux polluants surveillés sont pour la station de Denain les suivants :

*Les particules en suspension (Ps)*
Les combustions industrielles, le chauffage domestique et l'incinération des déchets sont

[1] Le réseau AREMASSE est l'Association pour la mise en oeuvre du Réseau d'Etude, de Mesure et d'Alerte pour la prévention de la pollution atmosphérique en Scarpe Sambre Escaut.

parmi les émetteurs de particules en suspension. Mais la plus grande part provient des transports (environ 40%). Les poussières les plus fines sont surtout émises par les moteurs diesel.

*L'oxyde d'azote (NOx)*

Les émissions d'oxydes d'azote apparaissent dans toutes les combustions, à hautes températures, de combustibles fossiles (charbon, fuel, pétrole...). Le secteur des transports est responsable de plus de 60% des émissions de $NO_x$ (les moteurs diesel en rejette deux fois plus que les moteurs à essence catalysés). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement est oxydé par l'ozone et se transforme en dioxyde d'azote ($NO_2$).

*L'ozone (O3)*

L'ozone est un constituant naturel de la troposphère (couche basse de l'atmosphère). Cependant, les oxydes d'azote, notamment peuvent provoquer par réaction chimique une augmentation de la concentration d'ozone atmosphérique (comme l'ozone n'est pas directement émis par le moteur on dit que c'est un polluant secondaire).

*Le dioxyde de soufre (SO2)*

Ce gaz résulte essentiellement de la combustion de matières fossiles contenant du soufre (fuel, gazole charbon...) et de précédés industriels.

Les recommandations établies par l'Organisation Mondiale de la Santé ont été reprises par la législation française (décret n°98-360) par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France. Elles déterminent des moyennes annuelles, journalières et horaires à ne pas dépasser.

| | $NO_2$ en $\mu g/m^3$ | $O_3$ en $\mu g/m^3$ | Ps en $\mu g/m^3$ | $SO_2$ en $\mu g/m^3$ | CO en $mg/m^3$ |
|---|---|---|---|---|---|
| Moy annuelle | 40 | / | 40 | 50 | / |
| Moy. journalière | 150 | 100 à 120 sur 8 heures | 70 | 125 | / |
| Moy. horaire | 400 | 150 à 200 | / | 350 | 30 |

# 4. les risques naturels et technologiques

## 4.1. Les eaux souterraines et la pollution des nappes phréatiques

Le Cambrésis, région de plateaux entrecoupée de larges vallées, est riche en eau souterraine du fait de la présence en sous-sol d'une roche perméable qui se comporte en véritable réservoir d'eau potable : la craie. Une partie de l'eau de pluie s'infiltre et chemine dans les pores et les petites fissures du sous-sol crayeux. L'eau s'accumule ainsi en profondeur et circule lentement vers les vallées.

La craie affleure le plus souvent au niveau des flancs de vallées (coteau Ouest de Ste-Olle) et vallons. La nappe de craie ne bénéficie alors que de très peu de protection naturelle. Alimenté en eau potable presque exclusivement par l'eau de la nappe de craie, l'arrondissement de Cambrai, fait partie de ces régions où l'exploitation est dispersée.

Au niveau de la vulnérabilité des nappes, l'Ouest de la commune, ainsi que le Nord-Est, longeant l'A2, sont peu sensibles à la pollution (terrains argileux). Par contre, au Sud-Est et le long du coteau, au niveau de Ste-Olle, les nappes sont beaucoup plus vulnérables à la pollution (sol crayeux). En effet, les zones de vallée (Escaut) ont une perméabilité élevée par rapport aux zones de plateaux. La filtration des corps non dissous est très réduite et, en l'absence de recouvrement, les répercussions d'une pollution en surface sont rapides.

Ainsi, la vulnérabilité de la nappe de craie entraîne la diffusion des différents polluants. Etant donné que la nappe souterraine représente l'unique ressource en eau potable du Cambrésis, il importe de veiller à ce qu'elle reste de bonne qualité.

Notons qu'au Sud de Raillencourt-Ste-Olle, de part et d'autre de Fontaine-Notre-Dame, dans la continuité du point de captage d'eau potable et des secteurs de protection inscrits sur le territoire de Fontaine-Notre-Dame, une partie du territoire communal est classée au Schéma Directeur en tant que ressources potentielles en eau dans les années à venir (peut-être s'agit-il, pour les auteurs du SDAU, de prévoir un nouveau captage).

### *4.1.1. Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin-Artois-Picardie*

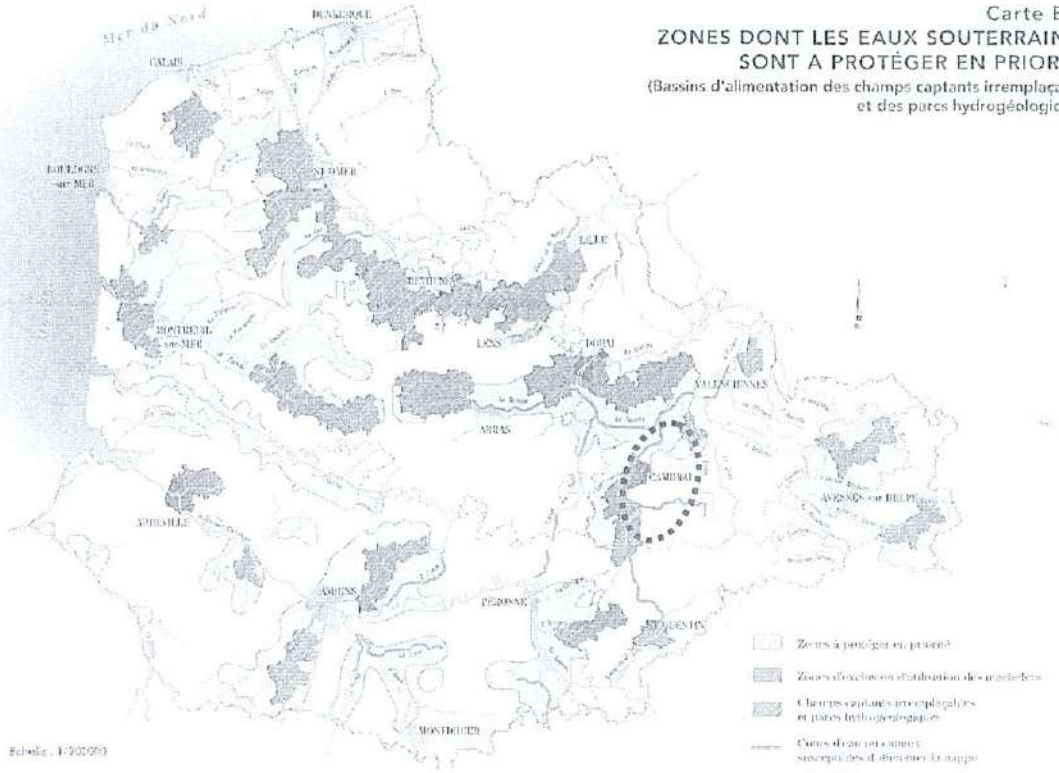
Raillencourt-Ste-Olle, au même titre que l'ensemble du bassin de l'Escaut, est situé dans un secteur particulièrement sensible sur le plan des eaux souterraines. Le SDAGE a pour objectif de garantir, entre autre, l'alimentation en eau potable du bassin Artois-Picardie dont 96 % de l'alimentation est assurée par l'eau souterraine. La qualité de celle-ci est donc primordiale.

Les eaux souterraines de notre bassin sont caractérisées par une évolution préoccupante de leur teneur en nitrates qui est dus à différents rejets liés aux activités agricoles, urbaines et

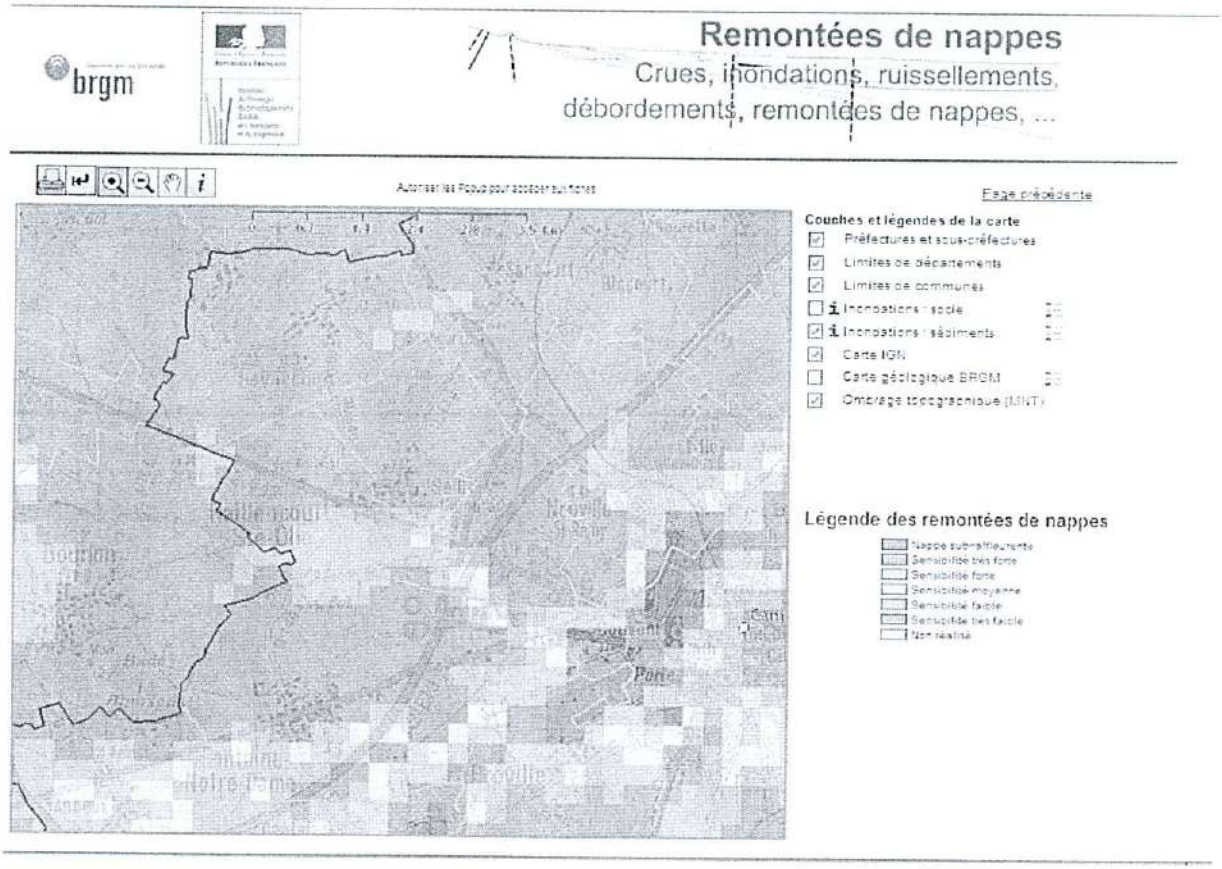
industrielles. Leur concentration dans l'eau fait l'objet de normes réglementaires.

Bien qu'à l'heure actuelle, le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux de la Sensée (SAGE) soit en cours d'élaboration, il nous faut prendre en compte, à Raillencourt-Ste-Olle, les contraintes liées à l'eau dans les grands enjeux de l'aménagement du territoire.

Carte B3 :
ZONES DONT LES EAUX SOUTERRAINES SONT A PROTÉGER EN PRIORITÉ
(Bassins d'alimentation des champs captants irremplaçables et des parcs hydrogéologiques)



## 4.2. Les zones susceptibles d'être inondées




Le risque d'inondations a été signalé au Porter à connaissance fourni par le Préfet :
- inondations et mouvements de terrain du 25/12/1999 au 29/12/1999, arrêté interministériel du 29/12/1999. (Cet arrêté est non spécifique à Raillencourt-Sainte-Olle, il concerne toutes les communes du Département du Nord et correspond à un épisode de tempête exceptionnel).

Par ailleurs, un aléa remontée de nappes de sensibilité faible à moyenne a été recensé (par le site Prim.net) sur la commune : celui-ci, de sensibilité faible à moyenne se situe le long du coteau au sud-est de la commune et ponctuellement, au niveau du lieu-dit la Montagne, au contact de Sailly-les-Cambrai.

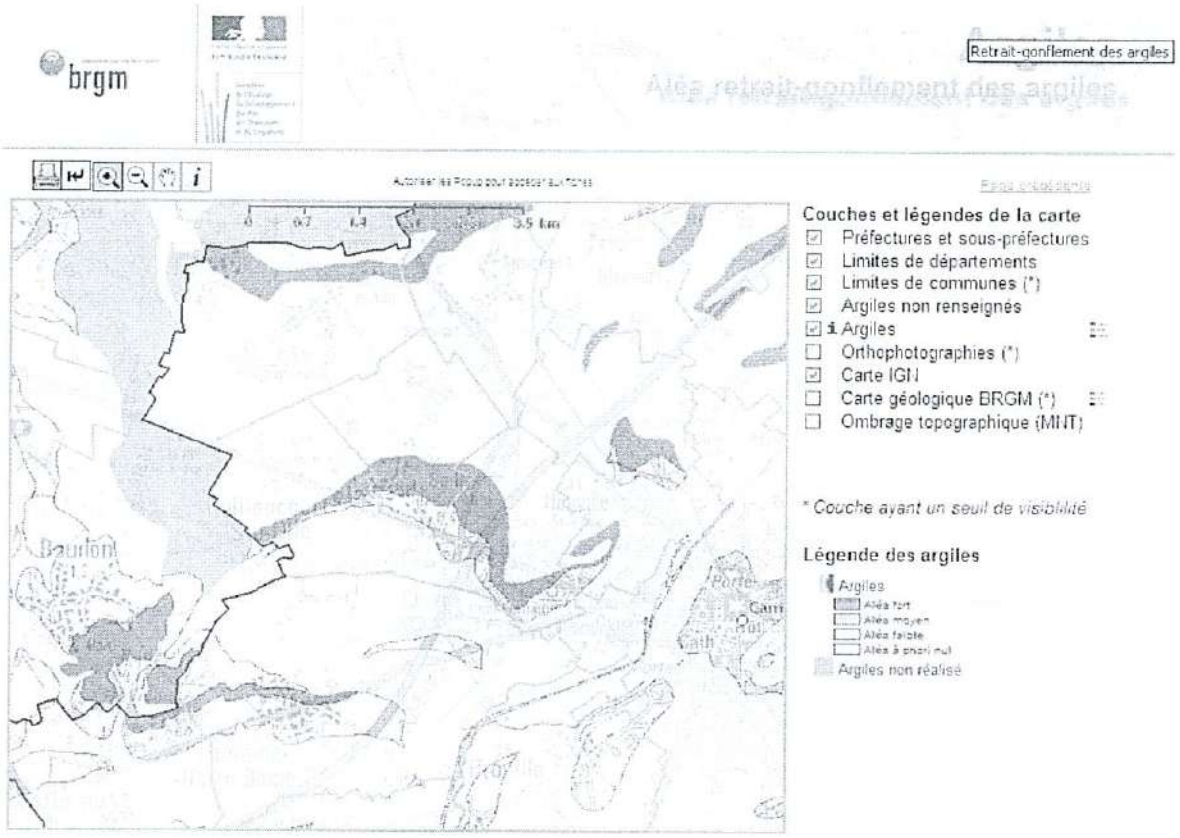
Un Plan de Prévention des Risques Naturels- Inondation et Mouvements de terrains pour le Cambrésis a été prescrit le 19 juin 2001.

Il est à noter que les abords de la RD939, au niveau de l'urbanisation linéaire, point bas de la commune, sont connus pour connaître des problèmes de surcharge hydraulique par temps de pluie. Ce secteur a fait l'objet d'une étude stratégique sur les risques, menée par la DDTM 59 dans le Cambrésis, laissant pressentir une zone d'accumulation des eaux. Les axes de ruissellement connus apparaissent sur la carte jointe page suivante


191 m
175 m
150 m
125 m
100 m
75 m
50 m
32 m
0 m
100 m
200 m
300 m
400 m

## 4.3. L'aléa retrait gonflement des argiles

**L'ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES SUR LA COMMUNE DE RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE**




Source : www.argiles.fr Carte 1/25 000 IGN - 2005

Document non contractuel

L'essentiel du territoire communal est concerné par un aléa retrait gonflement des argiles faible. Ponctuellement, au centre de Raillencourt, dans la zone Actipole et dans la zone urbanisée de Sainte-Olle, cet aléa est fort.

La commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle le 20 décembre 1996 pour des épisodes de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus du 1er mai 1989 au 31 décembre 1995.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels- Inondation et Mouvements de terrains pour le Cambrésis a été prescrit le 19 juin 2001.

## 4.4 Le risque sismique

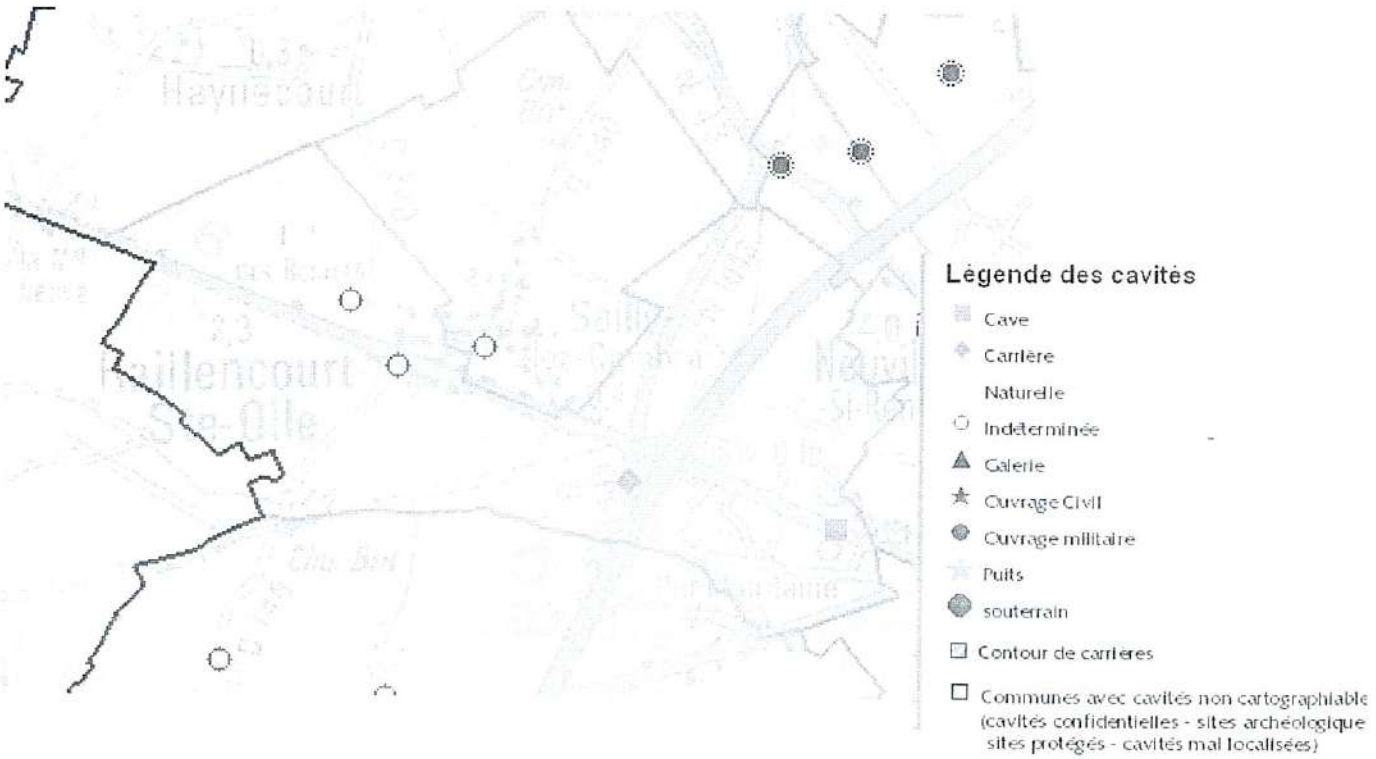
La commune est concernée par un risque sismique modéré, établi par décret 2010-1255 du 22 octobre 2010.

## 4.5 Les galeries souterraines

Le problème des cavités souterraines est particulièrement présent dans la région de la craie. Le sous-sol est formé de craie dans de larges zones. Cette craie a été utilisée, au cours des siècles, comme matériel de construction. Géologiquement le sous-sol favorable à ce type d'exploitation couvre une grande partie des départements du Nord et Pas-de-Calais et déborde sur la Somme et l'Aisne.

Sur le territoire communal, il s'avère que des cavités souterraines sont présentes sur le plateau, notamment au niveau de la zone d'activités de l'A2 puisque quelques terrains avoisinants ont été sujets à des effondrements, dont les origines peuvent être diverses. On peut impliquer soit des phénomènes du type exploitations souterraines sous forme de carrières, soit des anciens ouvrages militaires de la guerre 1914-18, ou encore la présence de poche de sables, qui après dissolutions ou délavages par les eaux auraient pu former des cavités ou des zones altérées de moindre résistance.

Ces cavités souterraines se localisent au Nord de Ste-Olle, de part et d'autre de la route d'Arras essentiellement, ainsi qu'au Nord des Deux Vallées et du Grand Camp, de part et d'autre de l'A2 (au Nord d'Actipôle). En zone urbaine, dans le bourg de Sainte-Olle et dans la zone industrielle Actipôle, il sera nécessaire d'être vigilant pour toute nouvelle construction. Une partie de la zone agricole, au sud de la route d'Arras, entre les deux bourgs est également identifié comme sensible à ce risque (voir carte des contraintes page 84).



## 4.6 Le risque mouvements de terrain

Le risque de mouvements de terrain a été signalé au Porter à connaissance fourni par le Préfet :

- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 01/05/1989 au 31/12/1995, arrêté interministériel du 09/12/1996.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels- Mouvements de terrain pour le Cambrésis a été prescrit le 19 juin 2001

## 4.7 La qualité des sols

La pollution du sol présente un risque direct pour les personnes et un risque indirect par pollution de la nappe phréatique. Les sites pour lesquels une pollution des sols ou des eaux est suspectée, voire avérée, faisant appel à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, sont inventoriés dans la base de données BASOL, réalisée par le Ministère de l'écologie et du développement durable. La base de données est alimentée par l'inspection des installations classées et évolue avec les actions entreprises sur les sites référencés (études, suivi, traitement), elle est donc périodiquement mise à jour. Après traitement, les sites sont transférés dans BASIAS.

La base de données BASIAS, accessible au public, répertorie les anciens sites industriels et activités de services. Il s'agit d'un inventaire historique régional, réalisé par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). A la différence de BASOL, les sites incorporés dans BASIAS ne sont pas considérés comme pollués. On considère simplement que des produits polluants (ex : hydrocarbures pétroliers) ont été manipulés sur ces derniers, à une période donnée. A ce titre, le référencement d'un site en particulier, dans BASIAS est simplement une indication que des contrôles environnementaux préliminaires doivent être engagés avant tout projet de réaménagement.

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle est concernée par la présence de entreprises suivantes (source : données BASIAS).

| Identifiant | Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) | Nom(s) usuel(s) | Dernière adresse | Etat d'occupation du site d'après Basias |
|---|---|---|---|---|
| NPC5913114 | HANQUY LASSELIN Paul | DLI | 101 Route ARRAS (d') | Ne sait pas |
| NPC5912908 | KOCSIS Lajos | fonderie de métaux | 1390 Route | Activité terminée |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | Arras (d') | |
| NPC5912909 | MONEYRON Jean Ets ou Ets MONEYRON-HERMANGE | fonderie | 157 Route ARRAS (d') | Ne sait pas |
| NPC5913108 | Sté Industrielle du Bois et articles manufacturés SIBAM | menuiserie | 193 Route Arras (d') | Ne sait pas |
| NPC5912901 | LAFORCE Maurice | Pompe à Essence | Route Arras (d') | Activité terminée |
| NPC5912619 | MILLIOT RAMETTE Mme (Ets.) | Pompe à essence | 1 Chemin Boulon (de) | Ne sait pas |
| NPC5913110 | FAILLE Michel | atelier de travail des métaux | 4 Chemin Bourlon (de) | Ne sait pas |
| NPC5913109 | Sté industrielle du Bois et articles manufacturé SIBAM | DLI | Chemin Bourlon (de) | Ne sait pas |
| NPC5912821 | Ste SOCOREE | DLI | Hameau Olle (Saint) | Ne sait pas |
| NPC5912873 | DUPONT Camille | garage pompe à essence | Route nationale | Ne sait pas |
| NPC5912510 | BLACK et Cie fabricant de chicorée à St-Olle | Pompe à essence | Route nationale 39 | Ne sait pas |
| NPC5912164 | MORONVALLE-DEFONTAINE négociant (Ets.) | Fabrique de potasse et distillerie de mélasse | | Ne sait pas |

## 4.8. Les risques technologiques

Au niveau du Parc d'Activités de l'A2, une installation de réfrigération à l'ammoniac est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Il s'agit de la Société PRODIM qui nécessite une distance d'au moins 30 mètres pour l'entrepôt et 60 mètres pour le stockage d'ammoniac vis-à-vis des immeubles habités ou occupés par des tiers, des établissements recevant du public et immeubles de grande hauteur ainsi que des installations classées soumises à autorisation présentant des risques d'explosion.

Le passage d'oléoducs, à l'ouest du territoire concerne essentiellement la zone agricole, toutefois quelques constructions existantes, le long de la RD 939 peuvent être impactée par ce transport d'hydrocarbure.

## 4.9. Les voiries bruyantes

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle est concernée par des voiries bruyantes (arrêté préfectoral du 10 décembre 2001). Le Préfet du Nord a recensé les infrastructures de transport terrestres les plus bruyantes et les a classées en fonction du bruit de leurs abords en 5 catégories (de 1 la plus bruyante à 5 la moins bruyante). Des secteurs de nuisances, de part et d'autre du bord de la chaussée ont également été définis. Dans ces secteurs, la construction de bâtiments nouveaux ou parties nouvelles de bâtiments existants est soumise, de part le Code de la Construction et de l'Habitation, à respecter les règles d'isolement acoustique minimal.

Sur Raillencourt-Sainte-Olle, les voies suivantes sont concernées :

| Cat | N° voie | Nom | début du tronçon | fin du tronçon | Cat | largeur |
|---|---|---|---|---|---|---|
| AR | 2 | A2 concédée | Lim com de Tilloy les Cambrai | Lim com, de Fontaine-Notre-Dame | 1 | 300 m |
| RD | 630 | RD630 | Lim com, de Fontaine-Notre-Dame | Lim com, de Cambrai | 3 | 100 m |
| RD | 939 | RD 939 | Lim com, Haynecourt | RD140 | 3 | 100 m |
| RD | 939 | RD 939 | RD140 | Lim com. de Sailly lez Cambrai | 4 | 30 m |
| RD | 939 | RD 939 | RD540 | RD 1643 | 4 | 30 m |
| RD | 939 | RD 939 | RD 1643 | Lim.com. de Neuville St Rémy | 3 | 100 m |
| RNP | | Contournement sud de Cambrai | Lim.com, de Sancourt | Lim,com, de Fontaine-Notre-Dame | 3 | 100 m |

## 4.10. Les risques d'accidentologie.

La commune de Raillencourt-Sainte-Olle, traversée d'est en ouest par la RD 939 (12 500 véhicules/jour), du Nord au sud par l'autoroute A 2 (21 500 véhicules/jour). Au sud-est la RD 630 qui permet de rejoindre le centre de Cambrai à l'échangeur de l'A2 est un axe très fréquenté.

Les dernières données fournies par le site « Concerto » ne recense toutefois pour les années 2008, 2009, 2010 et une partie de 2011, aucun accident mortel sur ces voies dans l'enveloppe de la commune.

Toutefois le risque est à prendre en considération plus particulièrement pour les futures opérations d'aménagement devant déboucher sur la RD 939, cette dernière voie correspondant à l'épine dorsale de la commune sur laquelle se sont appuyés et s'appuis encore tout les projet d'urbanisation

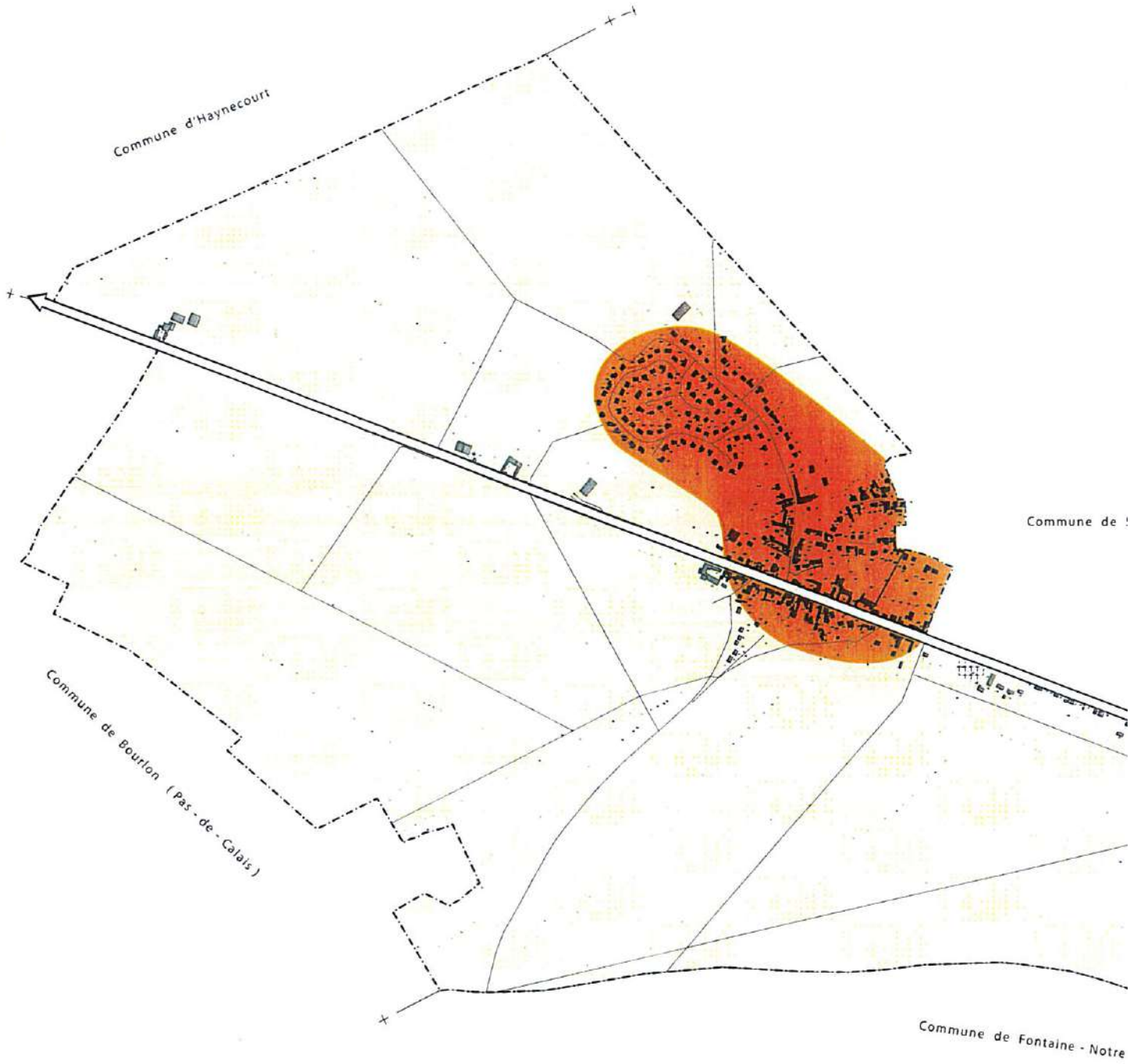
# IX. ATOUTS – CONTRAINTES DU TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE

## 1. Les atouts

| | |
|---|---|
| ECONOMIQUE | Le semis d'entreprises présentes dans le tissu urbain et dans la zone Actipôle crée un tissu dense d'activités qui contribuent au dynamisme du territoire. |
| | La présence de commerces de proximité |
| D'ACCESSIBILITE | Actuellement le territoire communal est très bien irrigué par le réseau routier. Le voisinage de l'échangeur autoroutier permet une connexion rapide avec l'autoroute A2. Le contournement Sud en cours de réalisation, la RD939 et la RD 1643 permettent une desserte rapide de la commune. |
| URBANISTIQUES | La commune, qui est historiquement un village-rue, poursuit sa densification en profondeur autour des deux centres historiques que sont Raillencourt et Sainte-Olle. |
| | Une centralité forte autour des équipements culturels, cultuels, sportifs, socio-éducatifs et de loisirs |
| ENVIRONNEMENTAUX | Un plateau agricole ouvert, de qualité |
| | Des coteaux de qualité paysagère et d'intérêt environnemental |

# Raillencourt - Sainte - Olle

## Atouts du territoire




Une excellente desserte routière et autoroutière

Une commune bénéficiant de la proximité de Cambrai

Un territoire économiquement dynamique grâce à la présence dActipôle

Une urbanisation agglomérée autour des ham

Une centralité forte autour des équipements socio-éducatifs et de loisirs

Des commerces de proximité

Des côteaux de qualité paysagère et d'intérêt

Constructions positionnées par le bureau d'études Mise à jour : septembre 2008

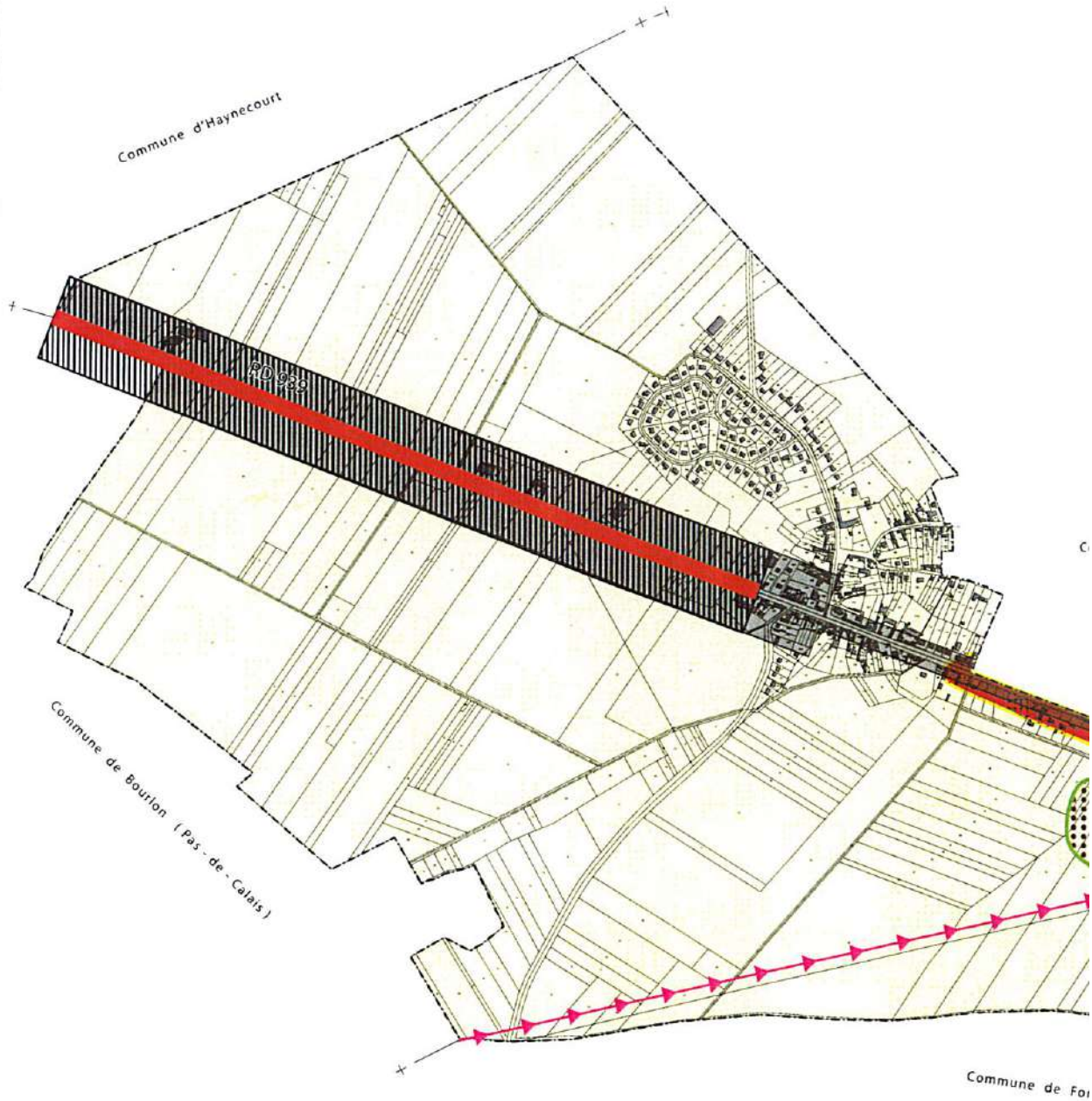
## 2. Les contraintes

| | |
|---|---|
| URBANISTIQUES | La bipolarité de Raillencourt-Sainte-Olle au niveau des deux centres historiques a favorisé l'étirement linéaire le long de la RD939.<br><br>L'A2 crée une coupure nette entre la zone urbaine en contact avec Cambrai et la zone péri-urbaine vers Raillencourt. |
| REGLEMENTAIRES | Les réseaux électriques et d'hydrocarbures liquides sont à prendre en compte.<br><br>Par ailleurs, la commune est concernée par un risque lié à la présence de carrières souterraines.<br><br>Enfin, l'urbanisation le long des axes majeurs en entrée de ville est soumise à la Loi Barnier. |
| TECHNIQUES | Les réseaux électriques et d'hydrocarbures liquides sont à prendre en compte dans la logique du principe de précaution. |
| ENVIRONNEMENTALES | Des axes de transport bruyants sillonnent la commune. Il est judicieux d'en tenir compte dans les choix d'aménagement. |

| | |
|---|---|
| LIEES AUX RISQUES NATURELS | La commune est concernée par un risque de remontée de nappes phréatiques sur la commune.<br>De même le risque d'inondation par ruissellement à été recensé dans un secteur situé au sud de la RD 939<br><br>Par ailleurs, il existe un risque de retrait gonflement des argiles lié à la sécheresse.<br><br>Il y a également un risque lié à la présence de cavités et carrières souterraines.<br><br>Signalons également le risque sismique modéré. |

# Raillencourt - Sainte - Olle

## Contraintes du territoire




Constructions positionnées par le bureau d'études

Mise à jour : septembre 2008